



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission d'étude sur la démographie vétérinaire et d'expertise sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une sixième école vétérinaire

Rapport n° 23045-P

établi par

Jean-Pierre ORAND

Inspecteur général

Grégoire THOMAS

Inspecteur général

en appui

Stéphane MARTINOT

Inspecteur général

Mars 2024

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

Le présent rapport est un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) régi par les dispositions du décret no 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Il exprime l'opinion des membres du CGAAER qui l'ont rédigé en toute indépendance et impartialité comme l'exigent les règles de déontologie qui leur sont applicables en application de l'article 17 du décret sus cité. Il ne présage pas des suites qui lui seront données par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

SOMMAIRE

RESUME.....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
1. CADRE DE LA MISSION	8
1.1. Contexte et enjeux.....	8
1.2. Objet et périmètre de la mission	8
1.3. Méthodologie et phases de travail	9
1.3.1. Pour l'étude démographique.....	9
1.3.2. En ce qui concerne l'expertise relative à l'ouverture d'une 6 ^{ème} école vétérinaire	9
2. DEMOGRAPHIE VETERINAIRE : SITUATION ACTUELLE ET PROSPECTIVE.....	11
2.1. Plusieurs voies d'obtention du diplôme de vétérinaire : bilan et perspectives d'évolution	11
2.1.1. Quatre écoles publiques et une école privée pour faire ses études en France	11
2.1.2. De plus en plus d'étudiants français préfèrent partir étudier dans l'Union européenne	12
2.1.3. Cas des vétérinaires de nationalité étrangère.....	16
2.2. Sorties du tableau de l'Ordre	17
2.2.1. Des départs à la retraite peu importants.....	17
2.2.2. Des jeunes vétérinaires qui se reconvertissent dans les cinq premières années ...	17
2.2.3. Motivations et raisons de la reconversion	18
2.2.4. En conclusion, un nombre de sorties relativement stable	19
2.3. Étude prospective de la démographie vétérinaire à 10 ans (2033)	19
2.3.1. Quels sont les besoins de la profession vétérinaire aujourd'hui.....	19
2.3.2. Le CNOV s'est doté d'outils pour le suivi prospectif de la démographie de la profession vétérinaire	23
2.3.3. Analyse critique des prévisions prospectives actuelles :	24
2.4. Conclusion sur le bilan démographique et la prospective	27
3. LE PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE VETERINAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE ET LES AUTRES PROJETS IDENTIFIES, EN CONFRONTATION AVEC LES HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES	29
3.1. Le projet de nouvelle école nationale vétérinaire publique porté par la Région Nouvelle-Aquitaine.....	29
3.1.1. Les enjeux exprimés par la Région et par les acteurs affiliés régionaux et locaux .	29
3.1.2. L'analyse du projet dans son état actuel	30
3.2. Les autres projets d'écoles en cours de préparation qui ont été portés à la connaissance de la mission	33
3.2.1. Le projet d'école privée porté par l'École EI PURPAN en Pays Basque.....	34

3.2.2. Le projet d'école porté par la Métropole de Metz, le département de la Moselle et la Région Grand Est.....	35
4. QUELLES ORIENTATIONS POUR QUELLE PROSPECTIVE DE DEMOGRAPHIE VETERINAIRE ET POUR QUELLE SOUVERAINETE ?	36
4.1. Deux actes pour accompagner la situation prévisible	37
4.1.1. Consolider le plan de renforcement des ENV déjà en place	37
4.1.2. Un acte de souveraineté nationale au regard des étudiants français dans les universités européennes	38
4.2. Dans l'hypothèse d'une volonté politique affirmée d'assurer une souveraineté nationale pour les formations vétérinaires, d'autres scénarios sont possibles	39
4.2.1. Si le choix politique de la création d'une cinquième École Nationale Vétérinaire publique était fait.....	39
4.2.2. Si le choix politique s'oriente vers la prise en compte de l'ouverture d'Écoles privées sous contrat MASA, tels que les projets déjà pressentis, décrits au 3.2.1 et 3.2.2.	40
CONCLUSION.....	42
ANNEXES	43
Annexe 1 : Lettre de mission	44
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	47
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés	51
Annexe 4 : Bibliographie	53
Annexe 5 : L'accès aux établissements de formation vétérinaire	54
Annexe 6 : Évolution du nombre de places aux concours.....	55
Annexe 7 : Accréditation des établissements d'enseignement vétérinaire par l'Association Européenne des Établissements d'Enseignement vétérinaire (AEEEV)	57
Annexe 8 : Questionnaires.....	59
Annexe 9 : Analyse des réponses aux questionnaires sur les études à l'étranger.....	67
Annexe 10 : Synthèse des réponses au questionnaire sur les écoles.....	68
Annexe 11 : Graphe sur l'analyse démographique des vétérinaires sortant du tableau de l'Ordre à moins de 40 ans	73
Annexe 12 : Graphe des résultats du questionnaire sur les besoins	78
Annexe 13 : Modalités et précisions réglementaires pour la possible mise en œuvre de la recommandation	83

RESUME

Pour analyser les projets de création de nouvelles écoles vétérinaires annoncés, cette mission a d'abord examiné la démographie vétérinaire actuelle et future, en s'appuyant sur ses propres enquêtes et échanges ainsi que sur les données de l'observatoire national démographique vétérinaire, des Écoles et les études prospectives de l'Ordre national vétérinaire.

À l'heure actuelle en France, un déficit entre l'offre de vétérinaires diplômés et le besoin de recrutement est observé et surtout ressenti pour le secteur des vétérinaires praticiens dans le monde rural et de l'élevage.

Les synthèses des analyses effectuées dans ce rapport montrent que le nombre d'étudiants vétérinaires entrant en école vétérinaire en France a progressé de 75% depuis 2017 par l'accroissement des effectifs dans les quatre écoles publiques à laquelle s'ajoute désormais une cinquième école privée. La trajectoire devrait se stabiliser à un effectif de 920 diplômés à horizon de 2030 si les plans actuels sont réalisés.

Un phénomène déjà ancien de recours aux études vétérinaires proposées dans l'Union européenne, s'avère en forte accélération depuis quelques années entraînant un flux massif de diplômés rentrants en France pour exercer. Les causes de ce phénomène ont été analysées et mesurées par une enquête auprès des étudiants, actuellement répartis dans une trentaine d'établissements. A ce flux annuel désormais majeur, s'ajoute un certain nombre de diplômés de nationalité étrangère venant exercer en France.

Ces deux chiffres combinés aux diplômés des écoles françaises, conduisent à estimer à un flux annuel de 1 700-1 800 diplômés candidats à exercer la médecine et la chirurgie des animaux en France à horizon 2030 et au-delà.

En regard, l'analyse prospective des besoins en recrutement de vétérinaires praticiens se stabilise entre 1200 et 1400, compte tenu des besoins liés aux départs en retraite, des sorties du tableau de l'Ordre des vétérinaires en reconversion, des nouveaux modes d'exercice et de l'évolution des soins aux populations animales urbaines et rurales.

L'analyse démographique permet de conclure à un taux net excédentaire de 500 à 600 vétérinaires praticiens, malgré des hétérogénéités régionales à l'horizon 2030. Toutefois, le besoin persistant, plus sensible dans les territoires d'élevage ne pourra pas se régler uniquement par une augmentation supplémentaire des diplômés mais plutôt par une approche globale, conduite sur les territoires, en associant dans un plan d'ensemble de soutien à l'élevage, des mesures d'attractivité et des révisions des modalités d'exercice en milieu rural.

Cette analyse démographique, projetée comme excédentaire dans le domaine de l'exercice de la médecine et la chirurgie au niveau quantitatif à court et moyen terme, conduit à examiner les projets annoncés de création d'écoles avec d'autres angles. Le projet de sixième école vétérinaire à Limoges, porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, a été examiné. Ses atouts, notamment d'appui politique régional marqué et d'efforts d'attractivité du territoire ont été mesurés ainsi que les faiblesses actuelles du projet, en termes de portage institutionnel conforme au Code rural et de la pêche maritime, de projet pédagogique et technique et de modèle économique.

D'autres projets, tels que celui de l'EI Purpan en Pays Basque et celui de Metz en Grand Est ont été examinés et leurs projets analysés quant à leurs conditions de réussite

Compte tenu des résultats démographiques retenus, la mission recommande de continuer à réaliser un suivi démographique de la profession vétérinaire avec des analyses prospectives régulièrement actualisées. Au niveau des écoles vétérinaires, la mission encourage la poursuite du soutien public au plan de renforcement des quatre écoles nationales vétérinaires à horizon 2030 et conseille l'étude d'une ouverture vers la formation aux métiers vétérinaires autres que l'exercice de la médecine et la chirurgie des animaux. Dans un cadre de souverainetés européenne et nationale, elle recommande l'étude de la faisabilité et de l'opportunité d'un plan d'aide des étudiants français effectuant leurs études dans l'Union européenne par des bourses sur critères sociaux.

Pour ce qui est de la création d'une sixième école publique ou privée, la mission renvoie à des choix purement politiques de souveraineté accrue pour la formation en France des vétérinaires, dès lors que le besoin net de diplômés est assuré, tout en soulignant la difficulté de limiter les départs à l'étranger d'étudiants français.

Mots clés : Médecine vétérinaire, démographie, enseignement supérieur, école vétérinaire, prospective.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- R1.** Pour la DGER-MASA et l'Ordre, continuer à suivre précisément l'évolution annuelle des différentes catégories de primo-inscrits selon l'origine de leur diplôme, avec un focus sur le nombre d'étudiants effectuant leurs études à l'étranger dans tous les pays européens ; et effectuer une surveillance régulière des prospectives avec des critères révisés selon l'évolution du marché.
- R2.** Pour la DGER-MASA, conduire des réflexions quant aux mesures à prendre dans l'enseignement vétérinaire pour une ouverture et une préparation aux autres métiers que la pratique de la médecine et la chirurgie des animaux dans les domaines de la recherche, la santé publique vétérinaire ou l'industrie.
- R3.** Pour l'État, poursuivre et consolider en loi de finances, à horizon 2025, le plan de renforcement des quatre ENV pour stabiliser la trajectoire d'augmentation des effectifs.
- R4.** Pour la DGER-MASA, étudier d'un point de vue réglementaire et financier l'opportunité d'attribution d'aides sociales aux étudiants français inscrits dans des établissements d'enseignement vétérinaires européens et en définir les conditions.
- R5.** Pour la DGAL-MASA et l'Ordre : la formation et l'examen pour obtenir l'habilitation sanitaire répondent aux réels besoins du terrain. L'objectif est de s'assurer que les vétérinaires connaissent l'organisation et les acteurs nationaux du système de santé publique vétérinaire français ainsi que la réglementation nationale pour pouvoir assurer leurs responsabilités de vétérinaires sanitaires. Cette habilitation devrait être un prérequis à l'inscription au tableau de l'Ordre vétérinaire.
- R6.** Pour le MASA, pour tout projet de création d'École vétérinaire, public ou privé, avant toute décision politique, exiger un dossier élaboré par un porteur identifié, incluant un modèle pédagogique complet, un modèle foncier et immobilier, un modèle économique et une trajectoire économique pluriannuelle.

1. CADRE DE LA MISSION

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) a confié au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), par un courrier du 16 mars 2023 une mission d'étude sur la démographie vétérinaire et d'expertise sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une sixième école vétérinaire, en Nouvelle-Aquitaine.

1.1. Contexte et enjeux

Confrontés à une baisse du nombre de vétérinaires exerçant en médecine rurale couplée à une désertification en vétérinaires de certaines zones rurales, la profession vétérinaire et le gouvernement ont mis en place depuis 2016 un observatoire national démographique de la profession vétérinaire pour étudier les mouvements d'entrée et sortie au tableau de l'Ordre national vétérinaire. Une analyse prospective des besoins de diplômés vétérinaires en France à l'horizon 2030¹ a également été réalisée en novembre 2019 et estime le besoin à environ 1 000 vétérinaires par an.

De nombreuses évolutions récentes ont modifié en profondeur l'enseignement vétérinaire français. Elles visent à renforcer le nombre d'étudiants formés en France à l'horizon 2030 tout en assurant une meilleure diversification des lauréats aux concours d'accès. Des critères réglementaires d'accréditation des formations vétérinaires ont été intégrés dans les parties législatives et réglementaires du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), indispensables à satisfaire au regard du haut niveau d'exigence requis pour les vétérinaires dans leurs missions, au service du public et de l'État.

Ainsi, le nombre total de diplômés vétérinaires par les écoles françaises sera augmenté de 75% en 2030 par rapport à 2017. Cependant, d'autres paramètres sont également à prendre en compte. Il s'agit du nombre de primo-inscrits au tableau de l'Ordre national vétérinaire qui, désormais, sont titulaires de diplômes délivrés dans un des pays de l'Union européenne pour 50% d'entre eux. Il s'agit également du nombre de sorties du tableau de l'Ordre national vétérinaire de diplômés de moins de 40 ans.

Dans ce contexte, et mettant en avant le manque de praticiens vétérinaires exerçant au soutien des éleveurs de sa région, le président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a proposé un plan régional « de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente 2022-2026 » et a plus particulièrement sollicité le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour ouvrir une sixième école vétérinaire (ou cinquième École nationale publique) à Limoges.

1.2. Objet et périmètre de la mission

Par décision du vice-président du CGAAER du 19 avril 2023, M. Jean-Pierre Orand et M. Grégoire Thomas, inspecteurs généraux au CGAAER, ont été désignés pour mener cette mission. M. Stéphane Martinot, inspecteur général au CGAAER, a été désigné pour apporter son appui.

La lettre de cadrage de cette mission a été validée le 10 juillet 2023.

À la suite des premiers échanges, la mission a pu confirmer les interrogations que soulève la démographie de la profession vétérinaire, notamment quant à l'attractivité actuelle des études vétérinaires à l'étranger et les raisons d'abandon de l'exercice de la médecine vétérinaire par les diplômés de moins de 40 ans. Cependant, la mission n'a pas expertisé les problèmes territoriaux

¹ Rapport d'analyse prospective des besoins de diplômés vétérinaires en France – PHYLUM, Octobre 2019.

quant au maintien du maillage vétérinaire, sujet déjà largement analysé et pris en charge par les services centraux du MASA.

La mission s'est donnée pour objectifs d'étudier les grandes causes des variations de la démographie de la profession vétérinaire et d'expertiser les hypothèses d'évolution envisagées au regard de divers facteurs tels que l'évolution des populations animales en France ou l'évolution des conditions de travail.

Dans un deuxième temps, elle a examiné le projet de soutien à la médecine vétérinaire porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, de manière à apprécier, l'opportunité et la faisabilité de la création d'une sixième école vétérinaire en Nouvelle-Aquitaine, sur le site de Limoges.

Un autre projet, porté dans cette même région par l'École d'Ingénieurs de Purpan, envisagé à Bayonne, s'est intégré à cette étude de faisabilité. Plus récemment encore, l'annonce d'un projet porté par la Région Grand Est et le sénateur de Moselle, M. Khalifé Khalifé, a conduit le Cabinet du Ministre à demander, en décembre 2023, un élargissement de la mission pour intégrer ce projet dans l'étude globale.

1.3. Méthodologie et phases de travail

1.3.1. Pour l'étude démographique

Outre les bilans annuels de l'atlas démographique de la profession vétérinaire, la documentation et les rapports sur ces sujets sont abondants : rapports commandités par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV), rapports des services centraux du MASA. La documentation collectée sur les sites internet des universités vétérinaires étrangères et les informations partagées lors de discussions sur les réseaux sociaux (Facebook – groupe « Études vétérinaires à l'étranger » notamment) ont été également des sources intéressantes à exploiter.

La mission a mené un travail de consultation et d'analyse des documents existants et a réalisé, sur cette base, un état des lieux de la démographie vétérinaire avec un accent particulier sur les primo-inscrits français ayant réalisé leurs études à l'étranger.

Des enquêtes auprès des personnes concernées ont permis d'analyser leurs motivations.

Un point réglementaire a permis d'analyser les possibilités offertes aux étudiants pour faire leurs études vétérinaires et les conditions pour ouvrir une nouvelle école vétérinaire.

Ces études ont été complétées par des échanges avec les acteurs concernés publics et privés. La mission a pris l'attache des représentants de la profession vétérinaire en France (le CNOV, le SNVEL, la SNGTV, l'AFVAC, l'AVEF, la FSVF, le SNVECO, le SNISPV), de l'enseignement vétérinaire national (direction des quatre écoles nationales vétérinaires, direction de l'École UniLaSalle de Rouen) et européen (FVE²).

1.3.2. En ce qui concerne l'expertise relative à l'ouverture d'une 6^{ème} école vétérinaire

Des échanges avec l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEV) et un retour d'expérience quant à l'ouverture récente d'une école privée à Rouen (groupe UniLaSalle) ont permis de définir les critères d'analyse pour l'étude du projet proposé par la région Nouvelle-Aquitaine.

² Voir la signification des acronymes en annexe 3

Deux déplacements en Nouvelle-Aquitaine (à Bordeaux et Limoges) et d'autres entretiens menés en visioconférence, ont permis de rencontrer notamment les acteurs du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (politiques et services), porteurs du projet de sixième école vétérinaire ainsi que les parties prenantes en région.

Une rencontre avec les acteurs du projet porté par l'École EI Purpan, basés à Toulouse et Bayonne (Communauté d'agglomération Pays Basque) a été intégrée. Il en a été de même avec les acteurs du projet plus récent sur Metz que la mission a rencontrés à Paris, réunis autour du sénateur M. Khalifé.

Sur la base de ces analyses et expertises, des enquêtes et des entretiens nombreux (plus de 50), les analyses ont pu porter sur :

- L'optimisation des hypothèses permettant la projection des besoins en diplômés vétérinaires à échéance 2030 et au-delà ;
- L'analyse des motivations de sortie du tableau de l'Ordre national des vétérinaires ;
- Les tendances de motivation des étudiants français pour suivre des études vétérinaires à l'étranger ;
- Les conditions politique, scientifique et technique, réglementaire, indispensables pour l'implantation d'un nouvel établissement à Limoges mais aussi pour le projet EI Purpan-Bayonne et le projet Metz-Grand Est.

Des conclusions et recommandations ont été formulées quant à l'évolution démographique vétérinaire, l'opportunité et la faisabilité de créer une sixième école vétérinaire à Limoges en Région Nouvelle-Aquitaine et l'état d'avancement des autres projets.

2. DEMOGRAPHIE VETERINAIRE : SITUATION ACTUELLE ET PROSPECTIVE

En 2023, la population vétérinaire exerçant la médecine et la chirurgie des animaux s'élevait à 20844 praticiens. Toutefois, si on compare aux autres pays européens, la France avec 0,29 vétérinaire pour 1000 habitants est bien en deçà de la moyenne européenne qui est de 0,43 (cf. annexe 6). Le CNOV, responsable de l'enregistrement des diplômés pour l'exercice vétérinaire, effectue un suivi démographique de la profession vétérinaire précis et publie chaque année un atlas démographique riche en informations³.

Le diplôme de docteur vétérinaire permet par ailleurs d'accéder à un nombre important de métiers dans le domaine de la fonction publique, de l'industrie notamment pharmaceutique, agricole et agro-alimentaire mais aussi de la recherche. Très peu de ces métiers exigent le diplôme vétérinaire et ne font pas l'objet de suivi national mais offrent des débouchés intéressants en concurrence avec d'autres formations du même niveau. Devant l'absence de données précises, ce volet ne sera abordé que ponctuellement.

2.1. Plusieurs voies d'obtention du diplôme de vétérinaire : bilan et perspectives d'évolution

2.1.1. Quatre écoles publiques et une école privée pour faire ses études en France

L'accès aux diplômes délivrés par des établissements français et ouvrant droit à l'exercice de la profession vétérinaire en France est régi par le CRPM. À ce jour, quatre écoles nationales vétérinaires (ENV), publiques et une école vétérinaire privée sont habilitées à délivrer ce diplôme en France.

L'accès aux établissements de formation vétérinaire se fait au travers de concours accessibles soit en postbac, soit à l'issue de classe préparatoire ou de parcours universitaires (voir infographie en annexe 5).

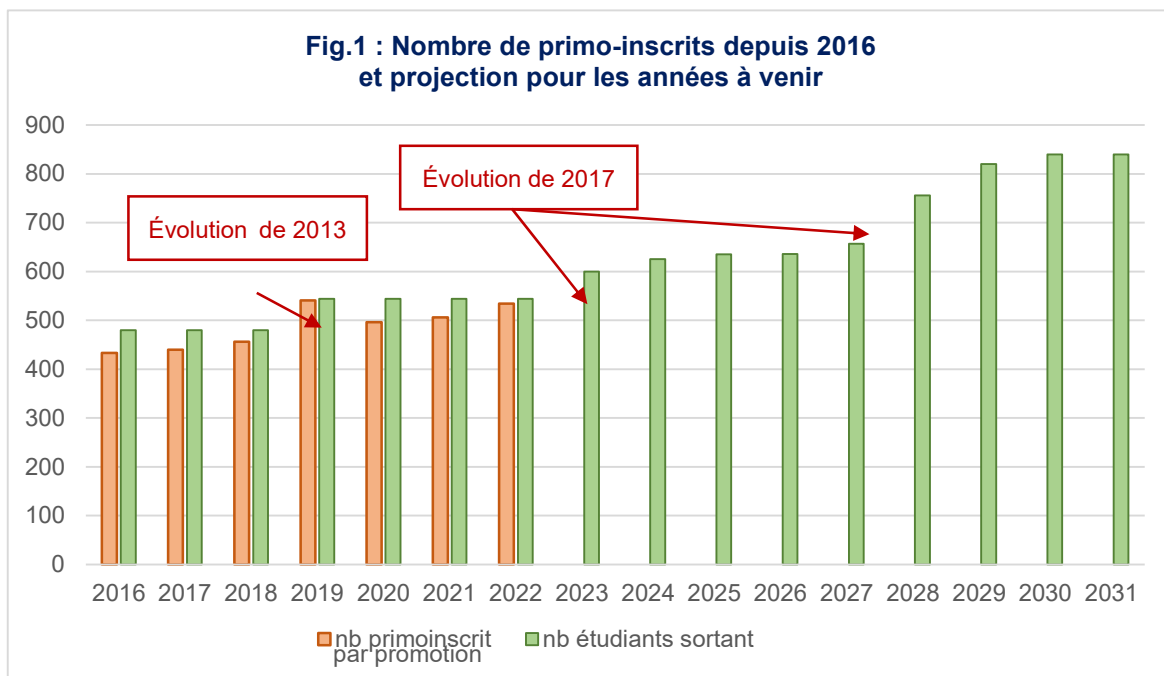
L'évolution du nombre de places offertes au fil des années pour chaque voie d'accès est reportée dans le tableau en annexe 6. Si on observe le nombre de primo-inscrits au tableau de l'Ordre vétérinaire, on constate qu'en moyenne 85 à 90% des diplômés d'une promotion s'inscrivent au tableau dans les 18 mois suivant l'obtention du Diplôme d'Études Fondamentales Vétérinaires (DEFV) (cf. fig. 1).

Un plan de renforcement des capacités de formation dans les quatre écoles nationales vétérinaires publiques a été mis en place dès 2013 avec une augmentation de 80 places réparties dans les quatre écoles puis à partir de 2017, avec une augmentation progressive du nombre de places offertes dans chaque ENV. Au total le nombre de places proposé par école nationale est aujourd'hui de 180 par an. Une seconde phase, encore hypothétique pourrait, à partir de 2026, porter le nombre de places offertes à 200 par école nationale.

En complément, l'école privée UniLaSalle, ayant accueilli sa première promotion en septembre 2022 propose, en mode stabilisé, 120 places par an.

³ Atlas démographique de la profession vétérinaire, Années 2016 à 2023, Observatoire national démographique de la profession vétérinaire, Conseil national de l'Ordre vétérinaire.

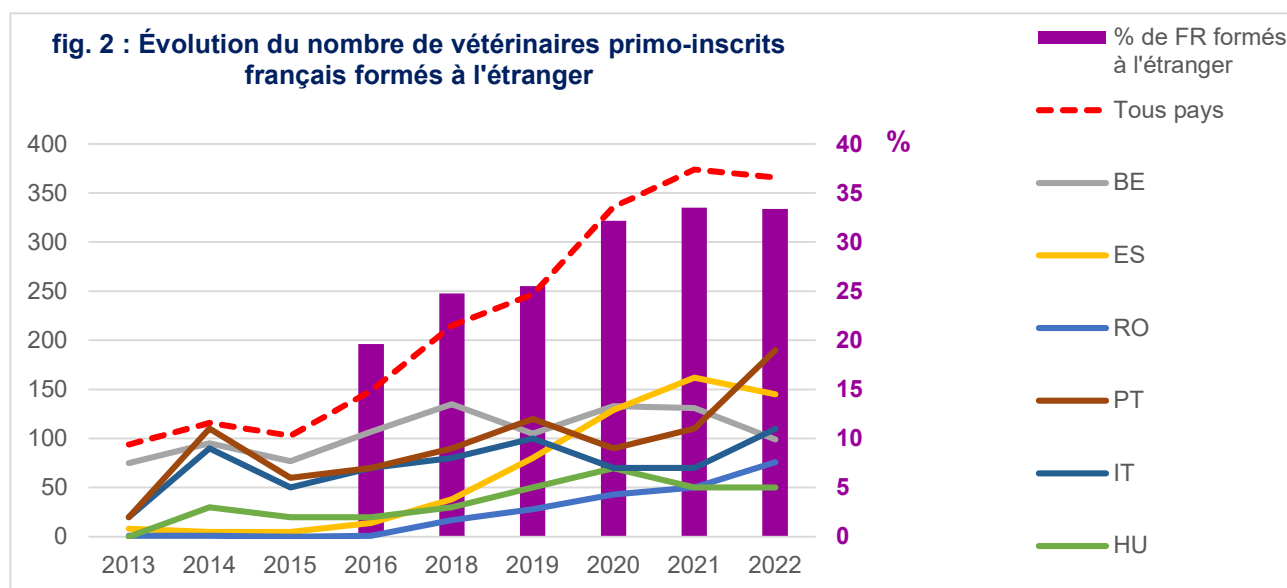
Le total des places offertes, toutes écoles et toutes voies d'accès est donc à ce jour de 840 avec une potentielle augmentation jusqu'à 920, en cas d'ouverture de la tranche hypothétique. Il faut noter que l'augmentation en plusieurs vagues du *numerus clausus*, qui impacte les chiffres de primo-inscrits au tableau de l'Ordre national vétérinaire n'est constatée, qu'au plus tôt, 6 ans après leur mise en place effective.



2.1.2. De plus en plus d'étudiants français préfèrent partir étudier dans l'Union européenne

- Une majorité des vétérinaires primo-inscrits en 2022 sont formés à l'étranger :

L'étude des données du tableau de l'Ordre relatives aux primo-inscrits montre une évolution croissante du nombre de vétérinaires formés à l'étranger (cf. fig. 2).



En effet, la réglementation européenne permet la reconnaissance automatique des diplômes vétérinaires délivrés par d'autres États membres. Ainsi, tout vétérinaire disposant d'un diplôme vétérinaire répondant aux conditions définies à l'article L.241-2 du CRPM peut s'inscrire au tableau de l'Ordre, qu'il soit de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Cependant très peu vont se former en dehors de l'Union européenne, car en l'absence de reconnaissance automatique des diplômes, ils doivent passer un concours à leur retour en France pour pouvoir exercer la médecine et la chirurgie des animaux en France ou dans un État membre de l'Union européenne. La mission a donc porté son analyse uniquement sur les études réalisées dans un des États membres de l'Union européenne.

Depuis 2020, plus de la moitié des primo-inscrits au tableau de l'Ordre ne sont pas formés en France et, en 2021, seulement 45,3% des primo-inscrits toutes nationalités confondues disposaient d'un diplôme délivré par une des quatre écoles nationales vétérinaires françaises.

Considérant ces observations, il est apparu intéressant d'étudier les motivations des étudiants vétérinaires qui partent à l'étranger et les principaux pays de destination. Pour cela, une enquête *via* un questionnaire en ligne sur les réseaux sociaux (Facebook en l'occurrence⁴) a été lancée et une autre enquête auprès des vétérinaires de nationalité française disposant d'un diplôme étranger exerçant en France depuis moins de 5 ans (voir les questionnaires en annexe 8).

780 réponses⁵ ont été reçues de la part d'étudiants français actuellement en formation à l'étranger et 188 réponses de la part de vétérinaires diplômés à l'étranger et exerçant déjà en France.

Les résultats des deux populations convergent.

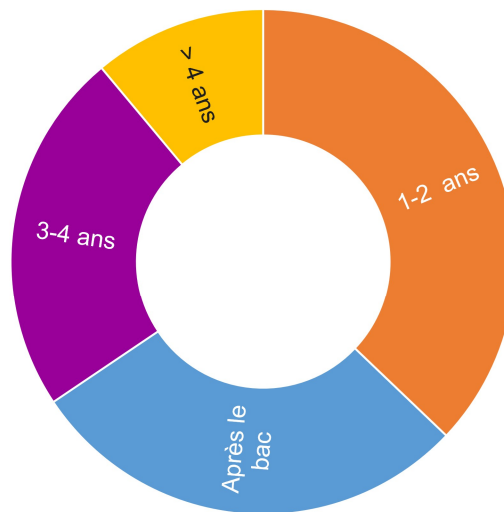
Le choix de partir à l'étranger résulte avant tout du niveau de sélection important exigé en France pour intégrer une école vétérinaire, qu'elle soit nationale ou privée. Selon les rapports des concours nationaux d'entrée dans les écoles vétérinaires, ce sont chaque année environ 4 500 bacheliers qui postulent pour devenir vétérinaires alors que seulement 280 places sont disponibles au concours postbac et 120 places à l'école privée UniLaSalle. Les classes préparatoires (BCPST) représentent par ailleurs une voie d'entrée jugée difficile sur une durée de 2 ans avec, à l'issue, un concours très sélectif puisque seulement 280 places sont offertes au concours. Les autres voies actuelles (classe préparatoire dite ATS après BTS ou DUT, en cours de réforme) sont également très sélectives (cf. annexe 5 et 6).

Aussi il n'est pas étonnant de constater dans les résultats de l'enquête que 43,3% déclarent être partis car ils ne souhaitaient pas entrer en classe préparatoire ou parce qu'ils n'avaient pas été sélectionnés en postbac et 45 % parce qu'ils avaient échoué au concours. Il convient toutefois aussi de noter que 7,1% déclarent comme raison principale, la volonté de faire leurs études à l'étranger. Ces chiffres sont confortés par l'étude du délai de départ à l'étranger après le baccalauréat (cf. fig.3) : 66% des étudiants partent à l'étranger dans les deux années suivant le bac.

⁴ L'enquête a été diffusée dans plusieurs groupes de discussion Facebook : « Études vétérinaires à l'étranger », « Étudiants vétérinaires à Timisoara », « Contact étudiants vétérinaires français de l'USAMV » ...

⁵ On estime à un peu moins de 4 000 le nombre total d'étudiants français partis faire leurs études à l'étranger, toutes promotions confondues.

Fig. 3 : Répartition des départs à l'étranger selon le nombre d'années d'études après le bac



L'accessibilité des écoles vétérinaires dans l'Union européenne est considérée beaucoup plus facile qu'en France par les postulants. La majorité des universités européennes recrutent sur les notes obtenues au cours des études secondaires et/ou du baccalauréat ; certaines exigent de plus un certain niveau en anglais ; enfin d'autres organisent également une épreuve orale. Dans les conversations échangées sur les réseaux sociaux, le niveau académique de sélection exigé et la difficulté pour entrer dans une école vétérinaire en France sont mis en avant et regrettés, alors que pour un grand nombre d'étudiants, devenir vétérinaire est une réelle vocation pour laquelle ils sont prêts à tout tenter, notamment s'expatrier.

On observe la présence d'étudiants vétérinaires français dans 16 États membres de l'Union européenne : principalement la Roumanie, l'Espagne, la Belgique et le Portugal (cf. annexe 9). Si on étudie l'évolution sur ces dernières années, on note une baisse progressive du nombre de diplômes obtenus en Belgique, au profit de la Roumanie, de l'Espagne et du Portugal, ces deux derniers pays continuant également à ouvrir des écoles privées d'année en année.

L'annexe 10 présente la liste des écoles ou universités identifiées dans les réponses aux questionnaires pays par pays. Elle indique pour chaque école le nombre d'étudiants français estimé par promotion, la langue dans laquelle les cours sont dispensés, le coût moyen des études (frais d'inscription et coût de la vie locale) et les points positifs et négatifs mentionnés par les élèves.

Certains pays ont ainsi développé tout un système pour être attractifs pour les étudiants français. La Roumanie, par exemple, propose un cursus totalement en français ou en anglais, et une organisation d'accueil par les étudiants déjà sur place avec des offres de prêt pour le financement des études. Des comptes spécifiques d'information et de communication pour chaque école existent sur les réseaux sociaux et sont particulièrement actifs.

En Espagne et au Portugal, la première année est généralement en français ou en anglais avec l'organisation de cours spécifiques pour apprendre l'espagnol ou le portugais en un an, afin de suivre les cours des années suivantes qui sont dans la langue du pays.

Les coûts d'inscription dans ces écoles ou universités varient selon les pays de 6 000€ à 15 000 €/an auxquels il convient de rajouter les frais de logement et de voyage.

Une autre preuve de la volonté à vouloir absolument suivre des études vétérinaires, quelles que soient les conditions et le lieu, se traduit par le nombre de dossiers déposés : 47,3% des étudiants ont déposé des dossiers dans au moins deux pays différents, 23,2% dans au moins trois pays et 10,1% dans 4 pays ou plus. En outre, au sein d'un même pays, les étudiants déposent généralement des dossiers auprès de plusieurs établissements.

Il est difficile de comparer la qualité de la formation dans ces établissements. Le système d'accréditation européen de l'AEDEV (cf. annexe 7) permet d'attester d'un certain niveau de moyens déployés pour la formation (moyens technique, enseignants...) ainsi que du respect du cursus décrit dans le référentiel réglementaire européen. Sur les 27 écoles ou universités identifiées, seules 6 n'ont pas fait l'objet d'une accréditation par l'AEDEV, essentiellement au Portugal pour des établissements récemment ouverts. L'accréditation n'a donc pas encore pu se faire dès lors qu'elle ne peut être examinée, qu'après la diplomation de la première promotion de l'école, soit 6 ans après son ouverture. Selon les avis remontés par les étudiants dans le questionnaire, les défauts les plus fréquemment mis en avant pour les établissements d'enseignement vétérinaire en Europe concernent le manque d'exercices pratiques et de clinique. Même si les cours sont dispensés en anglais voire même en français dans certains établissements, les propriétaires des animaux présentés en clinique ne parlent pas forcément l'une de ces deux langues, ce qui ne facilite pas la mise en œuvre de la pratique clinique (cas de la Roumanie notamment). D'autres reprochent l'organisation administrative locale, la vétusté des locaux et du matériel ou encore le manque de stages. Ces points peuvent expliquer les reproches de manque d'expérience exprimés par les employeurs, identifiés via le questionnaire sur les besoins en vétérinaires (cf. point 2.3.1).

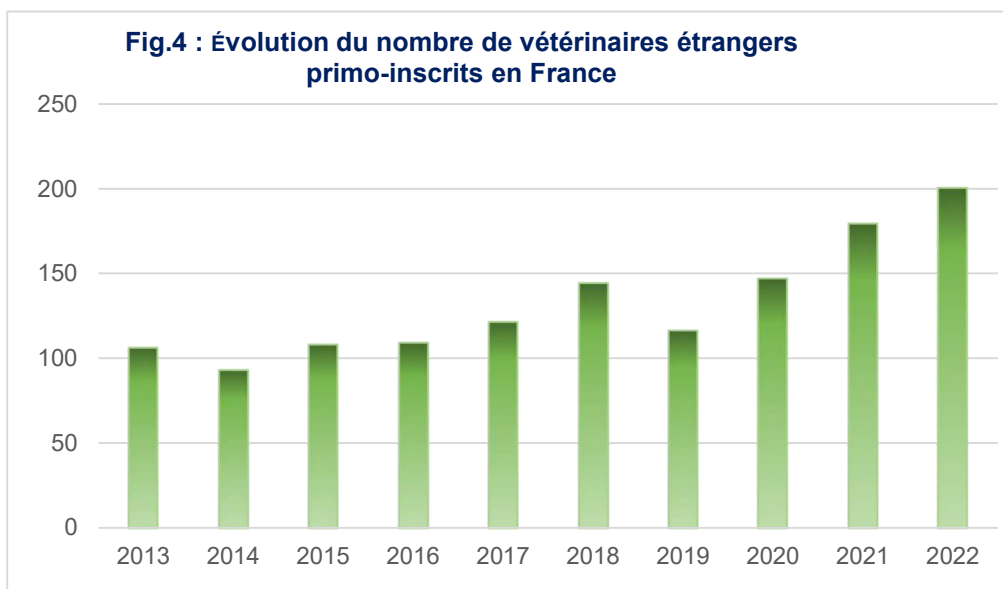
Un autre point à soulever au sujet des vétérinaires formés à l'étranger concerne l'habilitation sanitaire dont doit disposer tout vétérinaire exerçant en France pour obtenir un mandat sanitaire et pouvoir ainsi effectuer les missions relevant du mandat sanitaire (telles que les certifications de vaccination ou les visites de chien « mordeur » par exemple). Avant de s'installer, tout vétérinaire doit suivre une formation et passer un examen pour obtenir cette habilitation. Ces formations et cet examen sont dispensés et organisés par les écoles nationales vétérinaires françaises. La formation dure 5 jours avec un examen terminal. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'enregistrement permettant de savoir précisément combien de vétérinaires formés à l'étranger suivent chaque année cette formation, l'habilitation n'étant pas requise pour l'enregistrement au tableau de l'Ordre. Cette formation demeure importante et indispensable pour des vétérinaires non formés en France afin de s'assurer qu'ils connaissent l'organisation du système sanitaire français et la réglementation nationale complétant la réglementation européenne. Une réforme du système de formation et d'examen de l'habilitation sanitaire est actuellement en cours par la DGAL.

En conclusion, de plus en plus de jeunes désirent absolument devenir vétérinaires, choisissent de partir faire leurs études vétérinaires dans l'Union européenne, soit directement après l'obtention du baccalauréat, soit, suite à un échec à un des concours d'entrée dans les écoles nationales vétérinaires. Le coût des études et la distance géographique ne sont pas des freins. Les enquêtes conduites ont permis d'identifier les principales écoles étrangères sollicitées et d'estimer qu'aujourd'hui ce sont entre **800 et 950 étudiants** qui sont formés chaque année à l'étranger avec de fortes chances de revenir travailler en France à la fin de leurs études ce qui, *a minima*, double ainsi la capacité de formation vétérinaire nationale. N'ayant pas pu obtenir d'informations précises auprès des écoles étrangères, il s'agit d'une approximation, qui est convergente avec l'étude et

l'analyse faite par les ENV et publiées dans la Dépêche Vétérinaire⁶ (cf. annexe 6). Celle-ci peut même être considérée comme une estimation basse quand on observe que, ces dernières années, de nouvelles écoles privées ont ouvert chaque année en Espagne ou au Portugal.

2.1.3. Cas des vétérinaires de nationalité étrangère

Chaque année, on observe l'installation en France de vétérinaires de nationalité étrangère. Leur nombre augmente régulièrement depuis 2014. (Cf. fig.4). Ils représentent de 18 à 20% des primo-inscrits. Sur l'ensemble de la population vétérinaire actuelle, on décompte ainsi 1323 personnes, majoritairement d'origine belge (45,8%), puis italienne (17,3%), espagnole (16,6%) et enfin roumaine (6,5%) pour les nationalités les plus représentées. Même si l'on ne dispose pas d'informations précises sur la prospective de ce ratio dans les années à venir, il est plus que probable que la tendance ne s'atténue pas, du fait en particulier du nombre excessif de diplômés dans certains États membres tels que l'Espagne. Dans ces pays, les conditions de travail et la rémunération des jeunes vétérinaires praticiens ne sont pas des facteurs favorables à l'expatriation dans un autre État membre pour exercer leur profession.



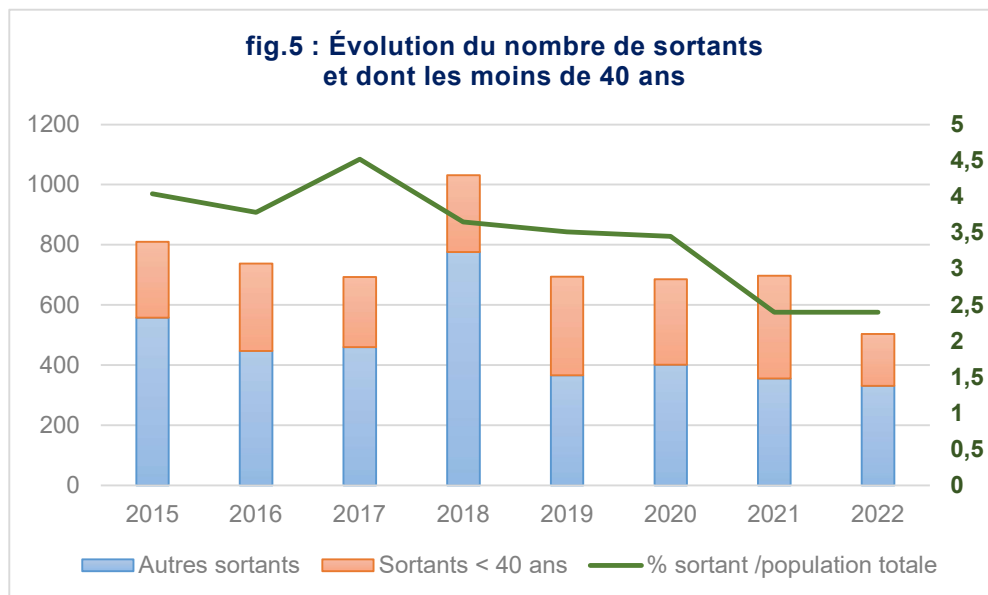
En bilan global, compte tenu du nombre annuel des diplômés des ENV françaises qui sera à terme (à partir de 2028-2030) de **720**, sachant qu'en 2028, la première promotion de **120** diplômés sortira de UniLaSalle, et en ajoutant les **800 à 950** diplômés français ayant fait leurs études dans l'Union européenne, on peut estimer qu'en 2030 un **potentiel annuel de 1600-1800 vétérinaires français nouvellement diplômés arrivant sur le marché de l'emploi, auquel peuvent être ajoutés environ 200 vétérinaires de nationalité étrangère qui viennent s'installer en France chaque année**. Ce nombre sera un minimum et risque encore d'augmenter dans les années suivantes si certains pays tels l'Espagne ou le Portugal poursuivent l'ouverture de nouvelles entités de formation vétérinaire le plus souvent privées.

⁶ DEGUEURCE Christophe, SANS Pierre, 2024. Tentative de recensement des étudiants français suivant un cursus vétérinaire à l'étranger, Dépêche Vétérinaire, 7 février 2024.

2.2. Sorties du tableau de l'Ordre

En contrepartie chaque année, on observe également un flux de sortants du tableau de l'Ordre qui n'est pas uniquement dû à des départs à la retraite.

2.2.1. Des départs à la retraite peu importants



Le pourcentage de vétérinaires sortants par rapport au nombre total de vétérinaires inscrits diminue chaque année (cf. fig.5) et est inférieur aujourd'hui à 3%. Parmi ceux-ci se trouvent les départs à la retraite, mais également les départs de vétérinaires en début/milieu de carrière qui abandonnent l'exercice des soins aux animaux. Il est donc intéressant de faire un focus sur les sortants de moins de 40 ans. Ils sont entre 250 et 350 par an (soit 1,4 à 1,7% de la population vétérinaire totale) sans que ce chiffre n'augmente réellement depuis 2015, montrant simplement une légère tendance à la hausse (cf. annexe 11). Il est intéressant de se pencher plus spécifiquement sur ce phénomène d'évolution professionnelle.

2.2.2. Des jeunes vétérinaires qui se reconvertissent dans les cinq premières années

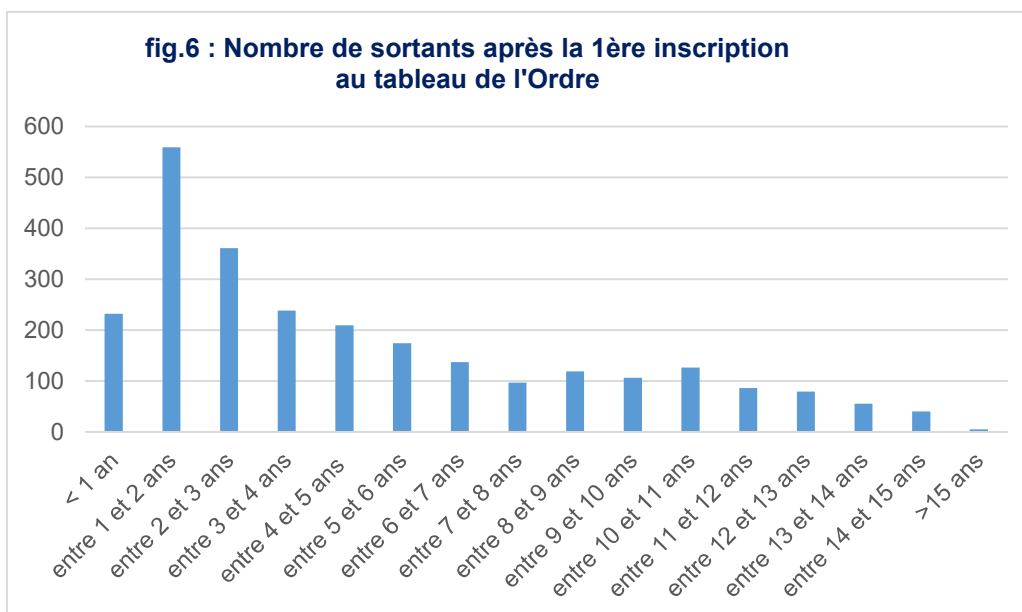
On entend ici par reconversion l'abandon de l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux.

- Étude statistique des vétérinaires sortants de moins de 40 ans

Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2022, 2 623 vétérinaires de moins de 40 ans sont sortis du tableau de l'Ordre.

Lorsqu'on étudie la durée écoulée entre la première inscription et la sortie du tableau (cf. fig. 6), on constate que 43,9% des sortants se reconvertissent dans les 3 ans et 53% dans les 4 ans.

On n'observe pas de différence de répartition des genres entre ces sortants, en comparaison avec la population des moins de 40 ans inscrits au tableau. L'âge moyen des sortants de moins de 40 ans est de 31,12 ans et l'analyse de la répartition des nationalités des sortants, ou encore de la répartition de l'origine des diplômes, ne permet pas de noter de différences majeures par rapport à la population similaire des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre.



2.2.3. Motivations et raisons de la reconversion

On constate que plus de la moitié des vétérinaires reconvertis réalisent cette reconversion dans les cinq premières années d'exercice (cf. fig.6). Les premières expériences en clientèle semblent ainsi déterminantes, et la confiance en soi à la sortie de l'école est souvent mise en avant.

Les principaux facteurs évoqués comme facteurs déclenchant leur reconversion⁷ précoce sont :

- Le conflit entre la vie professionnelle et la vie privée ;
- La charge de travail notamment due à la permanence et la continuité de soins ;
- La relation avec la clientèle et la peur de l'erreur.

D'autres facteurs sont évoqués en moindre importance, comme les difficultés au sein des équipes ou encore le travail morcelé.

Devenir vétérinaire relève d'une dimension vocationnelle et l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux se confronte aux demandes sociétales et à celles des clients au quotidien.

Trois éléments semblent importants à prendre en compte dans les reconversions professionnelles : la satisfaction au travail, l'ambiance et le sens attribué au travail.

L'enquête du Pr. Truchot⁸ sur la santé au travail des vétérinaires donne également des éléments intéressants pouvant expliquer les reconversions des vétérinaires. Il en ressort que la profession vétérinaire souffre d'un score d'épuisement professionnel (*burn-out*) bien supérieur à la population générale et même à celui des exploitants agricoles.

Les facteurs de stress évoqués comme étant à l'origine de ces troubles peuvent être considérés comme des déclencheurs de reconversion professionnelle au fil du temps. On peut également ajouter :

- Les inquiétudes et pressions financières ;
- La confrontation à la souffrance et la mort animales ;

⁷ NEGRONI, 2007. Les reconversions professionnelles volontaires 2^{ème} édition Malakoff, Armand Colin.

⁸ TRUCHOT Didier, ANDELA Marie, MUDRY, Amandine, UBFC. La santé au travail des vétérinaires : une recherche nationale.

- La confrontation à la négligence et maltraitance de certains clients vis-à-vis de leurs animaux ;
- La crainte d'être blessé, agressé (on constate en effet une augmentation non négligeable des agressions envers les vétérinaires au même titre que les autres professions de santé). Les vétérinaires bénéficient désormais du même plan d'intervention rapide de la police que les médecins et pharmaciens.

Il convient de noter également des évolutions sociétales et générationnelles qui ont un impact sur l'exercice de la médecine vétérinaire :

- Forte féminisation de la profession qui impacte sur les conditions générales de travail : préférence du salariat, augmentation du temps partiel... ;
- Évolution du métier de vétérinaire en lien avec les aspirations des nouvelles générations :
 - o Organisation plus souple du temps de travail ;
 - o Partage de l'investissement financier ;
 - o Recherche croissante de spécialisation par les clients mais aussi par les jeunes praticiens ;
 - o Volonté de mobilité professionnelle au cours de sa carrière.

En résumé, le phénomène de reconversion professionnelle ne concerne pas uniquement la profession vétérinaire et s'observe de plus en plus dans le monde du travail, surtout après l'épisode de la pandémie du Covid qui a affecté psychologiquement de nombreuses personnes, et modifié les rapports au travail au regard de la vie personnelle.

Toutefois, on note, chez les vétérinaires effectuant une reconversion, que 80% d'entre eux continuent à exercer une profession valorisant leur diplôme de vétérinaire (fonction publique, industrie, recherche, expertise en santé animale...) (Cf. annexe 11).

2.2.4. En conclusion, un nombre de sorties relativement stable

Si on fait le bilan sur les sorties du tableau de l'Ordre, on peut conclure que le nombre global de sorties du tableau de l'Ordre reste modéré et stable dans le temps, en proportion (500 à 700 par an et moins de 3% de la population totale).

Il est encore tôt pour constater les impacts de la réforme des retraites mais celle-ci ne devrait décaler que de quelques années les départs sans modifier les flux généraux.

2.3. Étude prospective de la démographie vétérinaire à 10 ans (2033)

2.3.1. Quels sont les besoins de la profession vétérinaire aujourd'hui

Lors des auditions réalisées, plusieurs interlocuteurs (syndicats professionnels vétérinaires comme élus politiques de la région Nouvelle-Aquitaine) nous ont fait part des difficultés rencontrées actuellement pour recruter des vétérinaires.

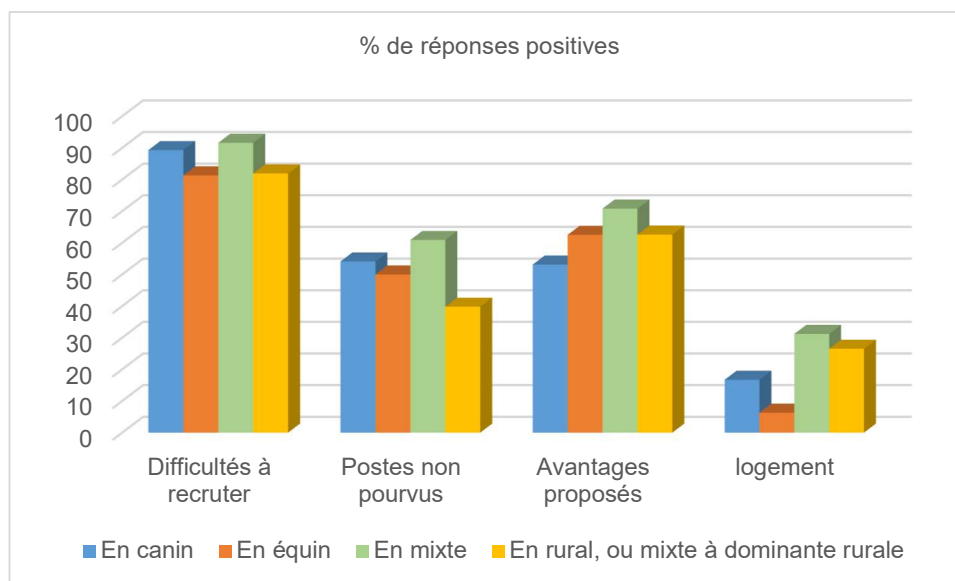
Afin de concrétiser ces manques et essayer de les quantifier, une enquête a été réalisée par la mission, auprès de l'ensemble de la profession (voir questionnaire en annexe 8) : les vétérinaires praticiens grâce à l'envoi du questionnaire par le CNOV, les vétérinaires de la fonction publique (d'État et territoriales) et les vétérinaires travaillant dans l'industrie via les syndicats professionnels. 928 réponses ont été recueillies, 836 provenant de vétérinaires praticiens, 72 concernant les vétérinaires exerçant dans la fonction publique et 20 exerçant une activité industrielle privée.

- Les vétérinaires praticiens déclarent un manque réel notable et des difficultés à recruter quel que soit le domaine d'exercice, soit par absence de candidatures, soit par non-finalisation d'un contrat d'embauche malgré des candidatures :

L'échantillon assez significatif des répondants est relativement représentatif de la population nationale vétérinaire, tant en répartition géographique qu'en répartition de secteur d'activité (cf. annexe 12).

La quasi-totalité (86%) des vétérinaires praticiens répondants déclarent rencontrer des difficultés à recruter, quel que soit le domaine d'activité. La moitié d'entre eux ont actuellement au moins un poste non pourvu, avec un constat moindre pour l'activité mixte rurale (39,8%), qui peut s'expliquer par des avantages plus fréquents associés à ces offres d'emploi : avantages en rémunération ou en logement (cf. fig.7).

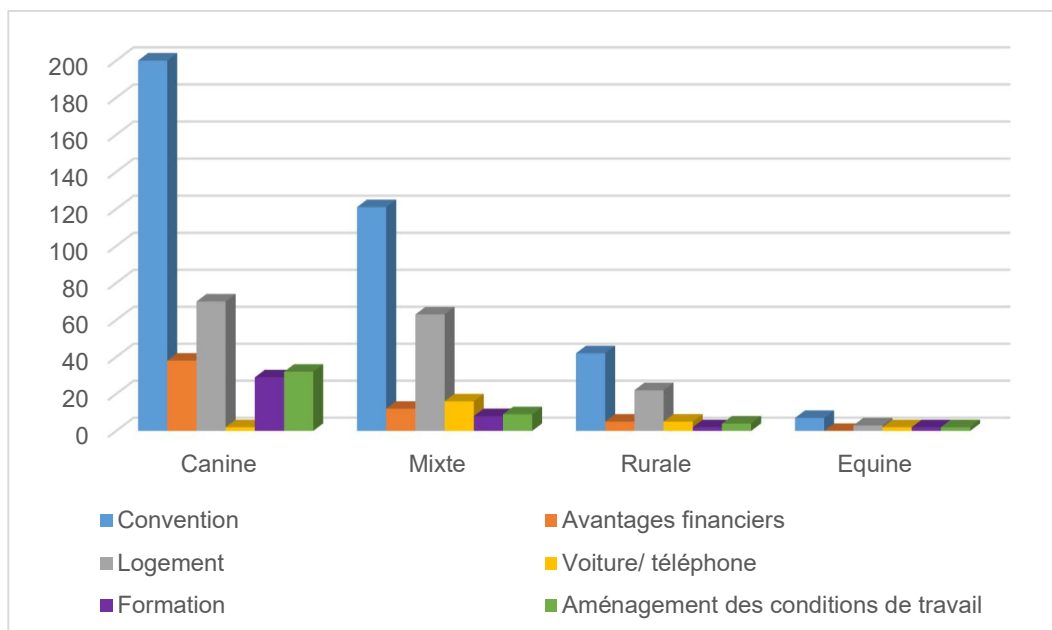
Fig. 7 : Difficultés de recrutement par domaine d'activité



La majorité des vétérinaires proposent des avantages de diverses natures (cf. fig.8) :

- Des avantages financiers sous la forme de conventions, de primes complémentaires, de prise en charge des cotisations à l'Ordre, de plan épargne-retraite ou de tickets restaurant ;
- La prise en charge de formations ;
- La fourniture d'un logement ;
- La fourniture d'un véhicule et d'un téléphone ;
- L'aménagement du temps de travail, sur les horaires, sur l'absence de garde, ou des congés supplémentaires.

Fig. 8 : Avantages proposés dans les annonces par domaine d'activité

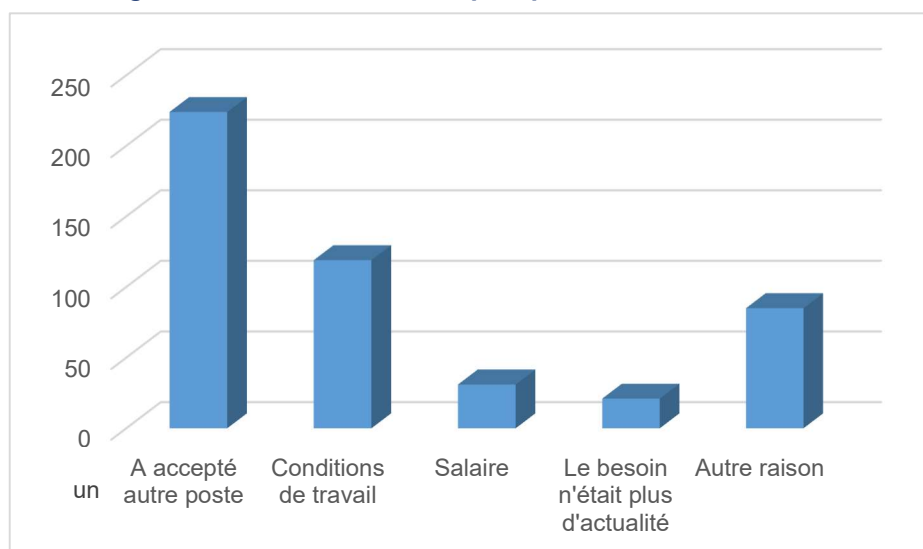


Ainsi, sur l'ensemble des réponses, toutes activités confondues, 409 déclarent avoir au moins un poste vacant (de 0,2 ETP à 7 ETPs), ce qui représente au total 533 ETPs pour 836 établissements de soins vétérinaires (Nb : en France on dénombre en 2023, 7 542 établissements de soins).

Lorsque l'on analyse le ressenti des vétérinaires sur les conditions de recrutement, une majorité très nette se dégage pour dire que, ces dernières années, la période pour finaliser un recrutement s'est allongée (70,5% des réponses). Seulement 11,3% trouvent que la période est restée la même et 1,9% qu'elle s'est réduite.

En général, 1 à 5 candidats postulent (58,9% des réponses) mais dans 38,3% des cas, aucune candidature n'est reçue. Les raisons d'échec, pour lesquelles un recrutement n'aboutit pas, sont principalement l'acceptation par le candidat d'un autre poste ou le résultat d'un désaccord sur les conditions de travail proposées (horaires, gardes...). Le salaire est évoqué dans moins de 7% des cas (cf. fig.9).

Fig. 9 : Raisons d'échec évoquée pour les recrutements



Enfin, lorsqu'on interroge les vétérinaires praticiens sur le recrutement de vétérinaires formés à l'étranger, 28% déclarent ne pas souhaiter en recruter car ils pensent que « la formation reçue à l'étranger n'est pas de bonne qualité ». Sur les 836 vétérinaires répondants, 33,3% ont observé une différence de compétences entre un vétérinaire diplômé d'une école nationale vétérinaire française et ceux formés à l'étranger. 27,2% déclarent au contraire ne pas avoir constaté de différence et 39,7% n'ont pas répondu. Lors d'échanges plus approfondis avec les syndicats professionnels vétérinaires, l'impression générale était plutôt neutre tout en affirmant que, dans tous les cas, une période de tutorat reste nécessaire à la sortie de l'école avant qu'un jeune vétérinaire, quelle que soit l'origine de son diplôme, ne devienne un praticien opérationnel aguerri.

- Informations recueillies auprès des vétérinaires travaillant dans la fonction publique : des postes vacants dans tous les secteurs

Seulement 72 réponses ont été reçues, principalement de la part des services déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture (DRAAF, DDETSP), 4 de collectivités territoriales (laboratoire départemental d'analyses) et 4 d'autres établissements publics.

Il est difficile d'obtenir un recensement exhaustif des postes vacants pouvant être occupés par un vétérinaire. Les services centraux du ministère chargé de l'agriculture ont déclaré l'ouverture de 89 postes lors de la prochaine campagne de mobilité. Il y a un certain turn-over permanent, du fait des mobilités des agents titulaires au cours de leur carrière. Les personnes interrogées déclarent qu'elles mettent en général 6 mois pour recruter un agent et que le nombre de candidatures reçues reste faible (inférieur à 5). Sinon, on retrouve les mêmes raisons d'échec au recrutement que précédemment : prioritairement, l'acceptation d'un autre poste, puis à égalité, des raisons salariales ou de conditions de travail.

Plus de la moitié des répondants (61%) ont été amenés à recruter un vétérinaire formé à l'étranger et la majorité des répondants considèrent qu'il n'y a pas de différence de compétence avec les vétérinaires formés en France (pour 40,3% : pas de différence, versus 20,8% déclarent une différence de compétences).

- Informations recueillies auprès des vétérinaires travaillant dans le secteur industriel :

En ce qui concerne les vétérinaires travaillant dans le secteur industriel, le faible nombre de réponses ne permet pas de tirer des conclusions.

Un échange avec le Syndicat de l'industrie du médicament et diagnostic vétérinaires (SIMV) a permis de partager les résultats d'études qu'ils réalisent chaque année. Les 15 entreprises majeures emploient en France environ 227 vétérinaires répartis en quatre grands secteurs : le service commercial (chef des ventes, chef de produits), la production, la recherche et le développement et les affaires réglementaires. Au total, considérant le *turn-over* au sein des entreprises, ce sont environ 90 postes qui sont ouverts chaque année. Les vétérinaires recrutés ont généralement quitté l'école depuis 5 ans et suivi une spécialisation. Le SIMV déplore à ce sujet que les écoles nationales vétérinaires n'informent pas davantage les étudiants des possibilités de carrière offertes par l'industrie. Les conclusions ne mettent pas en évidence de problèmes particuliers au recrutement, hormis dans des secteurs spécifiques tels que les filières industrielles hors-sol (porcins et volailles). De nombreux postes ne sont pas spécifiques à la profession vétérinaire et peuvent être assurés par des personnes ayant suivi d'autres cursus. Le SIMV s'emploie à rendre les métiers de l'industrie pharmaceutique plus attractifs et participe à des enseignements de spécialisation de niveau master.

2.3.2. Le CNOV s'est doté d'outils pour le suivi prospectif de la démographie de la profession vétérinaire

En octobre 2019, le CNOV a commandé auprès d'un consultant (Phylum) une analyse prospective des besoins en vétérinaires en France pour les 5, 10 et 15 années à venir⁹. Le rapport analyse les besoins dans les trois secteurs d'activité : les praticiens, le secteur public et le secteur industriel privé.

Pour l'étude prospective des vétérinaires praticiens, les critères suivants ont été pris en compte :

- Cinq domaines d'activités étudiés : les animaux de compagnie, les animaux de rente ruminants, les animaux de rente monogastriques, les équins et les autres espèces. Chaque domaine est considéré avec ses particularités spécifiques d'emploi et d'évolution dans le temps ;
- Des paramètres d'évolution :
 - La croissance du marché des soins vétérinaires ;
 - Les gains de productivité chaque année, du fait de l'investissement technologique offrant des gains de temps ou de nouvelles sources de revenus, ou du fait de la mise en place de délégations d'actes vétérinaires lors de modifications réglementaires ;
- Des facteurs annuels de variation : le nombre de retraités, le nombre de primo-inscrits, les transferts entre les divers domaines et entre les divers statuts (salarié, ou associé libéral), le facteur d'érosion (nombre de sortants du tableau de l'ordre diminué du nombre de réentrants).

Le travail prospectif a consisté à mettre au point, à disposition du CNOV, un outil qui peut être paramétré selon les divers critères énoncés précédemment et ainsi peut ajuster, autant que de besoin, les estimations prospectives selon l'évolution réelle de ces critères. Pour cela, le modèle élaboré se base sur le calcul des besoins de vétérinaires en unités de travail humain (UTH) : 1 UTH représente 1 607 h par an, il est estimé qu'une femme non-salariée représente 1,1 UTH, un homme non-salarié 1,4, une femme salariée 0,8 et un homme salarié 0,9 UTH au vu du pourcentage de femme salariée à temps partiel selon les statistiques de l'INSEE.

L'analyse prospective consiste ainsi à estimer les variations dans le temps de ces divers critères pour estimer les besoins en UTH à terme au bout de 5, 10 et 15 ans.

Ainsi la prospective rendue propose différentes projections haute ou basse selon les hypothèses réalisées. Les hypothèses retenues sont : une croissance annuelle du marché soutenue (4,5% en canine, -1,2 % en rurale...), des gains de productivité annuel positifs de 0,5 à 1,5%, un taux d'érosion négatif de 1 à 1,5% selon les domaines, et un transfert d'activité en faveur de la médecine canine au détriment de la rurale.

En moyenne les chiffres d'atterrissage annoncés en 2019 et années suivantes sont les suivants :

Années	Animaux de Compagnie	Ruminants	Équin	Mono-gastrique	Autres	Secteur public	Secteur privé	Total
19-23	698	175	0	12	9	70	75	1040
24-28	689	143	21	14	10	70	75	1020
29-33	700	105	33	16	11	70	75	1010

En conclusion le besoin annuel de nouveaux vétérinaires formés a ainsi été estimé à **1 000 - 1 050 vétérinaires par an.**

⁹ Rapport d'analyse prospective des besoins de diplômés vétérinaires en France – PHYLUM, Octobre 2019.

En 2022, le CNOV a mis à jour l'enquête prospective sur les besoins en effectifs de la profession vétérinaire¹⁰ grâce à l'outil mis en place en 2019. Cette mise à jour a consisté à reprendre tous les critères identifiés et à s'interroger sur la pertinence des hypothèses d'évolutions émises en 2019 au regard des données réelles sur la période 2019-2022, grâce notamment aux données de l'atlas démographique vétérinaire (données sur la répartition homme-femme, sur les transferts de statuts, transferts de domaines, sur le taux d'érosion ...), grâce aux données statistiques d'évolution des nombres d'animaux, ou encore grâce aux données économiques de l'INSEE.

Ainsi cette actualisation a mis en évidence : (cf. annexe 12) :

- Une progression plus importante que prévue de la croissance du marché en médecine canine (+6%) ;
- Une révision à la baisse des gains de productivité suite au retard de l'évolution réglementaire sur la délégation d'actes, et la faible adhésion à la télé-médecine.

Elle a repris les taux réels de conversion (changement de domaines et de statuts).

Estimation révisée de la projection des besoins annuels en nouveaux effectifs vétérinaires

Années	Animaux de Compagnie	Ruminants	Équin	Mono-gastrique	Autres	Secteur public	Secteur privé	Total
19-23	1 065	163	12	23	9	70	75	1 417
24-28	1 010	149	21	14	10	70	75	1 349
29-33	1 155	105	33	16	11	70	75	1 465

En conclusion, le CNOV a révisé à la hausse les projections en besoins à l'horizon 2033 et estime qu'environ 1 400 vétérinaires par an seront nécessaires.

2.3.3. Analyse critique des prévisions prospectives actuelles :

Ces études et leurs outils méthodologiques semblent très pertinents ; toutefois les projections sur le long terme peuvent poser question.

En effet, si les projections d'évolution démographique vétérinaire réalisées en 2019 semblent correctes, au vu des chiffres réels observés en 2022 (cf. tableau ci-dessous), les projections quant aux autres critères pris en compte dans les analyses prospectives, sont discutables et peuvent remettre en cause les résultats finaux.

Comparaison entre les chiffres de l'atlas démographique de 2023 par rapport aux projections attendues élaborées en 2019

	Nombre de vétérinaires estimés (étude 2019)	Nombre de vétérinaires réel en 2023	Variation réel/prévision 2019
Total	20770	20844	+0,3 %
Canine	15101	14757	-0,3 %
Rurale	3575	3439	-3,8 %
Équine	1122	1188	+5.8 %

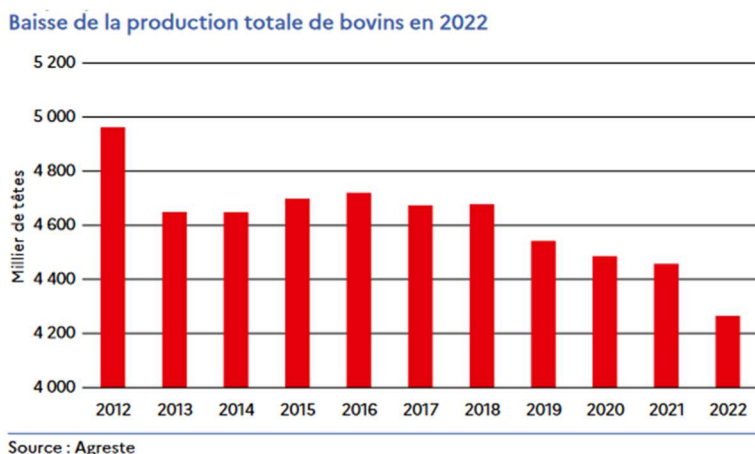
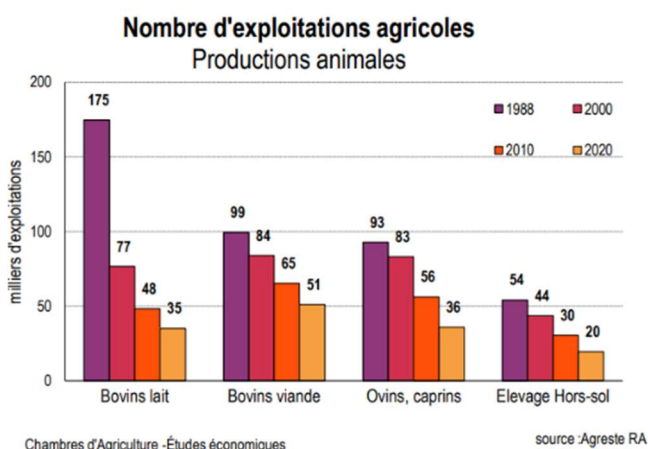
- Analyse de la croissance du marché

En ce qui concerne l'évolution des populations d'animaux de rente, il est pertinent d'étudier également l'évolution du nombre d'exploitations ; la quantité de travail pour le suivi sanitaire d'un

¹⁰ Mise à jour de l'enquête prospective sur les besoins en effectifs de la profession vétérinaire – Comité technique de l'ONDPV – Éric SANNIER, Novembre 2022.

élevage n'est pas uniquement liée au nombre d'animaux (suivi de la prophylaxie, biosécurité, suivi de l'alimentation, de la reproduction...) mais relève d'une analyse diagnostique globale, quel que soit l'effectif.

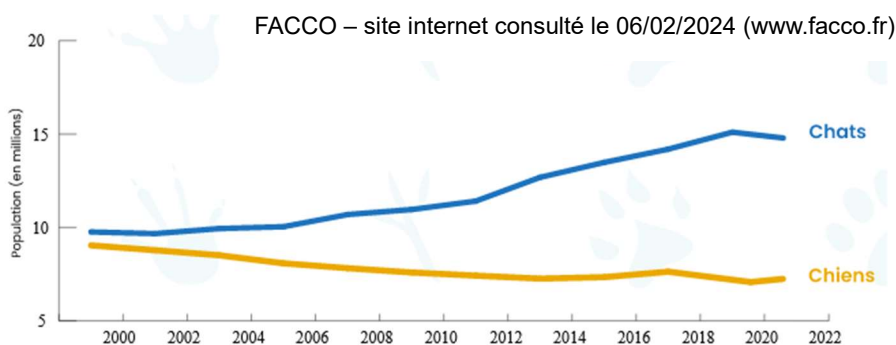
Fig. 10 : Évolution du nombre d'élevage en France (1988- 2020)



De façon générale, on observe une baisse continue, depuis plusieurs années, du nombre d'animaux de rente, pour toutes espèces confondues (cf.fig.10¹¹ et annexe 12 pour les autres espèces) hormis pour la filière équine. Ces chiffres confortent les propositions de révision des paramètres envisagés dans le rapport actualisé de 2022 .

En ce qui concerne les animaux de compagnie, contrairement aux hypothèses émises, la population féline cesse d'augmenter et présente même une légère décroissance depuis 2020. La population canine, quant à elle, apparaît relativement stable (cf. fig. 11).

Fig.11 : Evolution des populations canine et féline



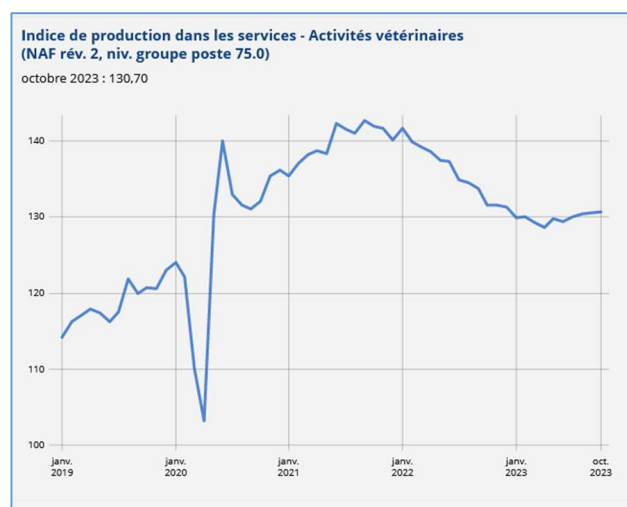
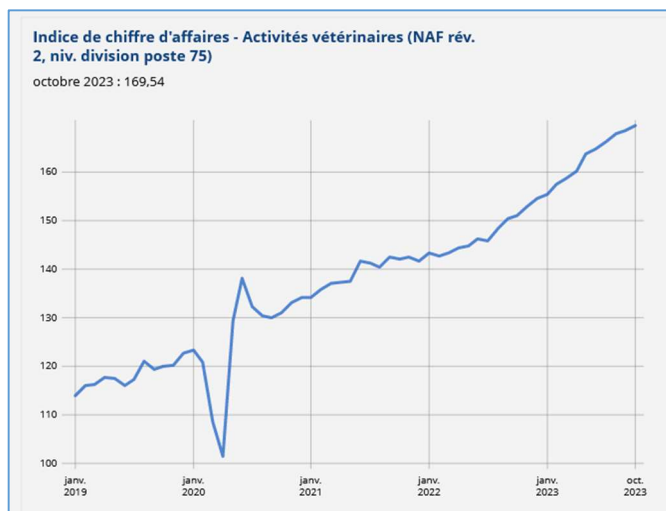
Hypothèses de croissance du marché :

Parallèlement, l'étude des statistiques de l'INSEE¹² est particulièrement intéressante : si les données relatives à l'évolution du chiffre d'affaires des activités vétérinaires sont en nette hausse (+11,8% depuis janvier 2022), celles relatives au volume d'activité (indice de production) présentent une baisse depuis 2 ans (baisse de 5% en tendance annuelle).

¹¹ CESE, rapport « relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité » ; Marie Noëlle Orain – Anne-Claire Vial - janvier 2024

¹² Le code NAF sous classe 75 Activités vétérinaires comprend les activités de soins et contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de compagnie et animaux de ferme (y compris activité de diagnostic et activités des assistants vétérinaires).

Toutefois, le volume d'activité semble stagner en septembre – octobre par rapport à l'été 2023. On est ainsi revenu à un volume d'activité du niveau de 2020 avant le Covid.



Aussi les hypothèses de croissance de marché de 6% par an sur la période 2019-2023 apparaissent erronées (marché plutôt stable au final) et celles de 4,5 % par an pour les 2 périodes suivantes de 2024-2028 et 2029-2033, semblent plutôt optimistes, au vu des courbes d'activités et d'évolution des populations canine et féline. Les tendances d'adoption importante d'animaux de compagnie et d'augmentation de leur médicalisation observée pendant la crise Covid, semblent s'être tassées, revenant plutôt à un niveau pré-Covid.

En conclusion, les réévaluations projetées apparaissent très optimistes pour le secteur des animaux de compagnie. Pour les autres domaines (rurale, mixte et équine) les projections semblent plus réalistes car elles prennent bien en compte la décapitalisation observée dans le monde rural avec les décroissances des nombres d'exploitations d'une part, et de cheptel français d'autre part.

- Analyse des gains de productivité :

Les projets de modifications réglementaires du code rural en cours, pour la délégation d'actes, se limitent à une « légalisation » des pratiques existantes pour les auxiliaires spécialisés vétérinaires dans les établissements de soins vétérinaires pour les animaux de compagnie. Cela ne va probablement pas avoir de réel impact sur l'ampleur de l'activité des vétérinaires praticiens.

Dans le domaine de la médecine rurale ou mixte, la télémedecine n'a pas réellement apporté une révolution de la pratique et là aussi, l'évolution réglementaire en cours du suivi sanitaire permanent, ne va pas modifier les pratiques. On peut regretter de ne pas avoir profité de cette opportunité pour envisager la délégation d'actes vétérinaires à des techniciens ou ASV salariés des cliniques vétérinaires en médecine rurale, au niveau des élevages.

En résumé, les hypothèses modérées d'impact sur l'évolution des besoins en vétérinaires apparaissent réalistes.

- Analyse des facteurs annuels de variation :

L'évolution dans le temps de ces facteurs est difficile à appréhender et à évaluer d'autant qu'ils sont l'objet de facteurs antagonistes. Le rapport Phylum met en avant certaines évolutions sociétales et de conditions de travail dans la profession vétérinaire qui peuvent servir de pistes de réflexion :

- On observe tout d'abord la poursuite de la féminisation de la profession. Les études statistiques montrent qu'en moyenne les femmes travaillent plus en temps partiel que les hommes (cf. précédemment au point 2.3.2 les nombres d'UHT selon le sexe). Le sex-ratio en 2023 a évolué par rapport à la situation de 2019 (+5,5%) alors que les calculs prospectifs partaient de l'hypothèse d'un sex-ratio stable des primo-inscrits. Ainsi la part de la population féminine dans la profession vétérinaire est passée de 51,4% en 2018 à 58,6% en 2023. Cette proportion va encore augmenter dans les années à venir, puisque désormais les femmes représentent un peu plus de 80% des étudiants, dans les écoles nationales vétérinaires.
- On observe une augmentation du statut de salarié qui est passé de 33,3% en 2018 à 38% en 2023 (soit 14% d'augmentation). Ce phénomène s'explique par la préférence grandissante, auprès des jeunes vétérinaires, du salariat par rapport à l'activité libérale.

Ce constat agit en faveur d'un besoin grandissant en nombre de vétérinaires praticiens et a été pris en compte dans l'évaluation prospective mais la féminisation de la profession risque d'avoir un effet plus important que celui envisagé.

2.4. Conclusion sur le bilan démographique et la prospective

Quel que soit le domaine d'activité, la demande en recrutement de vétérinaires est réelle et le marché n'est pas saturé à l'heure actuelle.

Les analyses prospectives effectuées à la demande du CNOV ont permis d'avoir une évaluation des besoins annuels à venir de la profession vétérinaire pour l'exercice de la médecine et la chirurgie des animaux, en vue d'assurer à la fois les renouvellements suite aux départs à la retraite ou d'autres reconversions professionnelles, et pour prendre en compte les évolutions liées tant au volume d'activité, qu'à l'organisation du travail. Cependant ces études ne prennent pas en compte l'existence initiale d'un manque de vétérinaires. Ceci induit donc que le besoin global est supérieur, autant pour combler le déficit initial que pour assurer le renouvellement des vétérinaires partants, ainsi que l'évolution des besoins.

La révision des analyses prospectives, effectuée par le CNOV, table sur un besoin de 1 400 vétérinaires par an. Ce besoin semble surévalué et mériterait une nouvelle analyse plus fine de l'évolution prospective des critères retenus, en tirant notamment des leçons de l'évolution réelle de ceux-ci depuis 2019. Il semble que la réalité se situe entre les deux estimations, soit une estimation moyenne de 1 200 vétérinaires par an, avec un certain nombre de postes à combler initialement.

Compte tenu du nombre global d'étudiants français dans les établissements européens et leur répartition dans les différentes années d'études, une montée en puissance régulière du nombre de diplômés français à l'étranger rentrant exercer sur le territoire doit être intégrée dans les réflexions prospectives dans les 2 ou 3 années à venir. Aussi l'étude de l'évolution démographique du nombre d'étudiants vétérinaires, actuellement en formation, tant en France que dans l'Union européenne, conduit à une estimation de 1 800 vétérinaires par an. Ceci semblerait donc permettre de couvrir largement, d'ici quelques années, les besoins nécessaires voire même disposer d'un excédent de vétérinaires, si tous souhaitent exercer la médecine et la chirurgie des animaux.

Cette prospective montre un excédent net positif, quelles que soient les estimations révisées. Cette situation est donc en évolution par rapport à la situation actuelle, où le bilan net est à peine équilibré.

Cette évolution excédentaire sera principalement due au recours aux études hors France, en augmentation significative, en lien avec l'expansion de l'offre de formation dans un certain nombre de pays d'Europe combinée aux fruits des réformes nationales d'augmentation du nombre d'étudiants dans les écoles vétérinaires françaises. Ainsi, à l'horizon de 2030, un bilan excédentaire de + 500 à + 600 pourrait être observé par rapport aux besoins en vétérinaires praticiens. Aucun

facteur d'évolution n'a été identifié, à l'heure actuelle, permettant de dire que ce bilan excédentaire ne perdure au-delà de 2030.

Ceci est à mettre en regard de la situation vécue, par exemple, en Espagne. Il n'existe pas de régulation de l'ouverture de nouvelles écoles vétérinaires privées et donc, du nombre de vétérinaires formés en perspective chaque année. Aussi, le nombre de vétérinaires sur le marché espagnol excède largement le besoin, avec comme conséquence, une baisse importante des salaires, une dévalorisation de la profession voire même un certain taux de chômage.

Comme mentionné en introduction de ce chapitre, et abordé dans les questionnaires sur les besoins, les diplômés vétérinaires peuvent exercer dans de nombreux domaines. Le graphe de l'annexe 11 sur les domaines de reconversion des vétérinaires praticiens illustre de façon significative la diversité des possibilités qu'offre ce diplôme. Les spécialisations vers d'autres domaines du diplôme vétérinaire telle que les métiers de la recherche, la santé publique vétérinaire ou l'industrie (pharmaceutique ou agro-alimentaire) sont peu ou pas assez développés actuellement dans les écoles vétérinaires. Les choix de domaines d'approfondissement par les étudiants de 6ème année sont règlementés (arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux études vétérinaires) et sont extrêmement stables. Sur les 5 dernières années, on constate que seulement 8% des étudiants choisissent une 6ème année dans un secteur hors soins aux animaux (recherche 4%, entreprise 3% et santé publique vétérinaire 1%), (cf. tableau annexe 11). Les écoles vétérinaires pourraient à l'avenir communiquer et faciliter l'orientation vers de tels débouchés.

Pour ne pas connaître la même situation en France à l'avenir, il est important de suivre les évolutions de près, afin de les anticiper et de prendre des mesures adaptées, le cas échéant.

- R1.** Pour la DGER-MASA et l'Ordre, continuer à suivre précisément l'évolution annuelle des différentes catégories de primo-inscrits selon l'origine de leur diplôme, avec un focus sur le nombre d'étudiants effectuant leurs études à l'étranger dans tous les pays européens ; et effectuer une surveillance régulière des perspectives avec des critères révisés selon l'évolution du marché.
- R2.** Pour la DGER-MASA, conduire des réflexions quant aux mesures à prendre dans l'enseignement vétérinaire pour une ouverture et une préparation aux autres métiers que la pratique de la médecine et la chirurgie des animaux dans les domaines de la recherche, la santé publique vétérinaire ou l'industrie.

3. LE PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE VETERINAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE ET LES AUTRES PROJETS IDENTIFIES, EN CONFRONTATION AVEC LES HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES

Au regard de la situation de déficit ressenti pour la profession vétérinaire, notamment dans les zones d'élevage de la Région Nouvelle Aquitaine, en s'appuyant principalement sur l'existant actuel et sur les tendances décrites dans tous les secteurs de la profession vétérinaire, la gouvernance politique du conseil régional porte depuis un certain temps un projet d'ouverture d'une école vétérinaire publique, ciblée sur Limoges.

Par ailleurs, d'autres projets plus récents ont été annoncés, cette fois-ci centrés sur des projets d'école vétérinaire privée : à Bayonne (Communauté d'agglomération du Pays Basque) porté par l'École d'Ingénieurs El-Purpan et à Metz, soutenu politiquement par la Métropole de Metz, le département de la Moselle et la Région Grand Est.

3.1. Le projet de nouvelle école nationale vétérinaire publique porté par la Région Nouvelle-Aquitaine

3.1.1. Les enjeux exprimés par la Région et par les acteurs affiliés régionaux et locaux

Ces enjeux ont été exprimés à plusieurs reprises par les responsables politiques régionaux et leurs nombreux partenaires, lors des entretiens réalisés au cours de la mission ainsi que dans un document de projet édité par la Région et adressé à la mission en janvier 2024.

La Nouvelle-Aquitaine est une région agricole majeure à forts enjeux, très tournée vers l'élevage, sous différentes formes. Elle comprend en particulier un territoire entièrement dédié à l'élevage plutôt extensif, le Limousin, qui est associé à une race bovine réputée, la race limousine. Cette région, pour l'ensemble de ces productions animales (aviculture, élevage bovin, ovin et caprin) nécessite le recours permanent à des vétérinaires praticiens ancrés sur le territoire, aptes à assurer le suivi des troupeaux et l'appui aux éleveurs de manière régulière. Cet appui est d'autant plus important que les filières sont confrontées à des crises sanitaires.

En 2022, près de 2 300 vétérinaires exerçaient dans la région mais le plus souvent rassemblés en milieu urbain, et majoritairement praticiens pour les animaux de compagnie.

Les vétérinaires exerçant dans le domaine des productions animales représentent seulement 16,3% des inscrits à l'Ordre national des vétérinaires (source : Atlas CNOV) constituant, comme dans la plupart des territoires ruraux, des déserts vétérinaires ou induisant l'absence de praticiens à proximité des élevages. Dans les cinq dernières années, l'effectif de vétérinaires « ruraux » a diminué de 11,5%, induisant une répartition du maillage vétérinaire nettement plus lâche. Les conséquences se reportent sur les éleveurs et les élevages, induisant des délais de réponse et des périmètres d'intervention élargis, constituant autant de risques économiques qui mettent en péril bon nombre d'élevages, notamment dans les départements du Nord Aquitaine tels que la Haute-Vienne, la Creuse et la Corrèze.

Associés à des enjeux de santé publique et de sécurité sanitaire globale (concept « Une seule santé »), la région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un plan pluriannuel de soutien ambitieux, voté en séance plénière du conseil régional (CRNA) en juin 2022. Ce plan comprend :

- Un accompagnement de la formation vétérinaire française existante, déclinée régionalement : accueil des nouveaux étudiants et soutien à la semaine d'intégration des ENV durant deux ans (passé récent) ; soutien à l'accueil d'étudiants vétérinaires en formation

- dans les 4 écoles nationales françaises en stages tutorés avec un financement des structures d'accueil ; soutien à la découverte des formations vétérinaires pour les élèves de l'enseignement agricole régional. Le recul (deux ans) sur cet axe ne permet pas encore d'en voir les bénéfices au plan territorial mais il est bien perçu par le monde agricole et vétérinaire ;
- Un soutien à la pérennité de l'exercice de la médecine vétérinaire en milieu rural : aides à l'installation et à l'équipement de cabinets en milieu rural ;
 - Une feuille de route régionale « Une seule santé » ;
 - Un soutien à la formation d'ASV (Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires) pour doubler en 5 ans le nombre de formés ;
 - Et la volonté politique de création d'une nouvelle ENV publique à Limoges qui constitue l'action emblématique de ce plan, et a fait l'objet d'une inscription au CPER.

En lien avec ces enjeux agricoles, économiques et de développement du territoire, ce projet, prioritaire dans le plan décrit, est porté politiquement par le Président de Région, M. Alain Rousset, qui a associé de nombreux acteurs et partenaires.

Il a pour objectifs de :

- Développer un potentiel de recrutement de vétérinaires manquant sur le territoire (surtout en médecine rurale) ;
- Les inciter à rester et les « garder » sur le territoire, après leur cycle de formation en misant sur l'attractivité du territoire ;
- Accompagner l'élevage de ces territoires qui se désertifient sur cette catégorie d'acteurs indispensables à l'agriculture, en situation de crises multiples et de transitions ;
- Renforcer le développement territorial et économique du territoire de Limoges par ce volet d'excellence, d'enseignement supérieur manquant ;
- Mieux assurer la souveraineté nationale publique pour cette formation, majeure pour la France et permettre des études de coût moindre aux étudiants candidats (4 500 lycéens chaque année) sans aller en école privée (une seule actuellement en cours de développement) ou dans une école publique ou privée en Europe (dont le coût global d'études et le tarif de scolarité sont élevés pour les étudiants français).

3.1.2. L'analyse du projet dans son état actuel

Après avoir entendu les arguments de tous les acteurs et pris en compte le pré-projet global, présenté collectivement par le CRNA, la mission se propose d'en faire directement une analyse-diagnostic, avec les informations dont elle dispose ou qu'elle a pu percevoir.

- **Des atouts liés au portage politique, à la ville de Limoges et au territoire d'élevage**
- Une inscription de ce projet dans le Plan stratégique régional de soutien à l'élevage et à l'installation vétérinaire : il s'agit d'un plan de soutien global à la médecine vétérinaire et aux animaux de rente, délibéré le 20 juin 2022, incluant de fortes mesures financières d'accueil et d'accompagnement des cabinets et des vétérinaires praticiens en Nouvelle-Aquitaine ;
- Une inscription au CPER de 24 M€ par la région, dans le cadre du plan d'aménagement territorial ; l'insertion de la nouvelle formation vétérinaire est prévue sur le campus Santé de l'Université de Limoges ;

- Un projet pour renforcer l'attractivité des études supérieures agricoles et vétérinaires (VetagriSup) auprès des élèves des lycées agricoles et des lycées en milieu rural dans la région ;
- Une capacité d'accueil dans la ville et des mesures d'attractivité pour les étudiants : la Ville de Limoges prône et offre du logement peu cher (et envisage de le renforcer pour ce nouveau public), un environnement culturel et associatif, un coût de la vie en ville des moins élevés en France ;
- Un territoire environnant riche et unique en termes d'élevage, (surtout extensif) : le Pôle de sélection génétique de Lanaud et ses installations expérimentales, est un centre d'excellence pour la race limousine. Le pôle expérimental CIRPPO sur les ovins, situé à Saint Priest-Ligoure (87) est également reconnu. Il est important de considérer que ce territoire étendu sur plusieurs départements restera, quelles que soient les évolutions agricoles, un territoire dédié à l'élevage extensif, mode d'élevage qui reste pleinement intégré à des stratégies de transition agricole, énergétique, climatique ; il est donc important d'en soutenir les difficultés ;
- Une mobilisation convergente des acteurs au soutien du projet : beaucoup d'acteurs rencontrés, les professionnels agricoles et de l'élevage, les groupements professionnels vétérinaires parlent de manière convergente, même si chacun a son angle de vue ;
- Un environnement universitaire mobilisé : la présidence de l'Université de Limoges se présente comme porteur putatif du projet, portage aujourd'hui plutôt argumenté par les compétences académiques et scientifiques de médecine et de pharmacie. En recherche, la création d'un Institut Omegahealth, soutenu par la Région, est un plus dans le paysage scientifique autour d'« Une seule santé ». La présidence actuelle a évoqué l'engagement de moyens (plutôt sur le registre des personnels d'appui administratif) sans toutefois évoquer de soutien de la tutelle MESR ni de contact avec le ministère chargé de l'agriculture.

En complément, les interlocuteurs évoquent la possibilité de l'ouverture, plus rapide et de manière transitoire, d'une sixième année, part du cursus complet des étudiants d'autres ENV, dédiée spécifiquement à ceux désireux de se spécialiser sur « la filière ruminants » et la filière « recherche et industrie ». Cette perspective proposée a pour objectif d'ouvrir une coopération avec les quatre ENV, en exploitant ces modules universitaires déjà déployés en Masters.

- **Des faiblesses liées à la nature du projet (création d'une École publique nationale)**

- La mission n'a pas pu percevoir de fond et de contenu clairs en termes de portage institutionnel conforme au CRPM en termes scientifiques et techniques inhérents à un projet d'école ayant vocation à former des praticiens vétérinaires selon les normes AEEEEV exigées. Les éléments de projet présentés s'appuient principalement sur les compétences universitaires médicales et les compétences pédagogiques universitaires académiques, sans actuellement préciser comment le volet majeur de formation clinique, dans toutes les espèces animales, serait traité et avec quels moyens ;
- Au plan de la réponse à l'enjeu de maintien sur le territoire, la corrélation « formation en ENV sur place à Limoges » / « installation future sur le même territoire » n'est pas convaincante. La dispersion observée pour les diplômés des quatre ENV actuelles, après leurs études, est nationale et dans tous les domaines. Le fait d'accueillir et former des étudiants à Limoges n'induirait probablement pas le fait qu'ils resteront dans la région à l'issue de leur diplomation (y compris avec des mesures financières d'accueil et d'accompagnement régional qui existent maintenant dans beaucoup de régions) ;

- Une Métropole de Limoges fragilisée en termes d'attractivité par l'accessibilité routière et ferroviaire ;
- Une absence de porteur (opérateur - préfigurateur) relevant du MASA. Une fois le porteur identifié et agréé, la mission attire l'attention sur les situations historiques précédentes en ce qui concerne les Écoles nationales vétérinaires publiques « nouvelles » (exemple de Toulouse puis Nantes) qui ont pris principalement forme à partir d'un « bouturage » préparé dans le cadre de l'ENV Alfort. En effet, une école nationale vétérinaire exige un fonctionnement essentiellement basé sur des enseignants-chercheurs régis par le décret n°92-171. À la différence d'une école vétérinaire privée, il n'y a pas de « marché de l'emploi privé » de l'enseignant supérieur vétérinaire mais un long processus académique et professionnel de compagnonnage, sélection et recrutements sur concours des nouveaux maîtres de conférences ou professeurs, qui se fait préférentiellement au sein des communautés préexistantes spécialisées
- Un engagement de l'université, très fortement orienté vers des approches académiques et la compétence médicale (médecine humaine). L'université de Limoges est actuellement assez éloignée des pratiques pédagogiques relatives aux questions de formation clinique et de pratique de Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) sur les animaux. Ses relations sont ténues avec le monde agricole et celui de l'élevage ainsi qu'avec le monde professionnel vétérinaire. Le projet pédagogique est aujourd'hui calqué sur des principes universitaires de formations de Licence - Master, avec des dominantes principalement théoriques, en prélevant des modules sur leurs formations existantes sans intégrer l'approche et la formation pratique clinique, qui constitue le cœur d'une formation vétérinaire. Le projet de spécialisation dite « rurale » comprend 90 % d'enseignements théoriques alors que les normes d'accréditation européenne AEEEEV exigent une part importante de travaux cliniques en hôpital (type CHUV) dont la prévision n'a pas paru être intégrée ;
- Il en est de même pour ce qui est présenté dans le projet à court terme d'ouverture d'une 6^{ème} année dans deux filières où les modules d'enseignement envisagés, s'ils sont adaptés à la partie « recherche-industrie », sont encore assez éloignés de la pratique et de la formation clinique, qui doivent être des éléments de formation prépondérants et directement pratiques ;
- Plus globalement, une ENV nouvelle en France doit disposer de l'accréditation européenne AEEEEV, accréditation dont les critères relèvent de standards exigeants et spécifiques (cf. annexe 7). Pour la partie clinique, il est fait état d'un CHUV pour les animaux de compagnie et d'un modèle semi-dispersé (en lien avec les cliniques vétérinaires de la région) pour les animaux d'élevage. Des attendus majeurs restent à démontrer en termes de conjoncture : au plan des animaux de compagnie, les populations canine et féline autour de Limoges sont-elles suffisantes pour « approvisionner » un CHUV ? Les établissements de soins vétérinaires locaux vont-ils réserver un bon accueil à cette « concurrence » ? Au plan des animaux d'élevage, quel serait quantitativement l'accueil des étudiants en établissements de soins vétérinaires et avec suffisamment de cas pratiques pour une promotion complète ? Quel sera le vrai engagement des professionnels de l'élevage au soutien de ces futurs vétérinaires en formation ? Au travers des entretiens, ces questions sont restées partiellement résolues. C'est globalement dans ce domaine, que le projet d'École, le modèle pédagogique et le modèle économique restent à préciser, bien qu'indispensables pour se projeter vers la réalité de développement, notamment en vue à terme d'une accréditation incontournable (cf. annexe 7).

- En ce qui concerne le projet de 6^{ème} année transitoire et de spécialisation, fondé sur l'attractivité d'une spécialisation « rurale » pour les étudiants des ENV actuelles, l'attractivité évoquée semble très relative à ce jour. Les étudiants des quatre Écoles nationales ont déjà une offre très développée sur ce registre, construite en collaboration entre les quatre ENV et les praticiens vétérinaires dans toutes les régions de France, proposant un tissu de stages et de semaines de formation « terrain » conçues selon les spécificités régionales d'élevage. À ce jour, la vraisemblance d'attirer en 6^{ème} année à Limoges, 40 étudiants, pour cette année de spécialisation n'a pas été démontrée et une certaine réticence à un tel projet de la part des autres ENV a été notée ;
- Une ambiguïté de positionnement des mondes professionnels agricoles et de l'élevage sur leurs attentes envers la profession vétérinaire, qu'ils trouvent trop peu présente à leurs côtés. Certains éleveurs ont exprimé le fait que le vétérinaire, sur des élevages extensifs, intervient peu et souvent en cas d'urgence absolue. On ne parle pas de contractualisation avec le vétérinaire dans ces élevages et ces territoires. Ceci porte conséquence sur le revenu du vétérinaire et/ou sa garantie de revenu et porte impact sur le modèle économique des établissements de soins vétérinaires à dominante médecine rurale. Il faudrait que les éleveurs changent de posture vis-à-vis des interventions vétérinaires pour garantir la survie ou la réactivité de ces cabinets et rendre économiquement viable un certain maillage vétérinaire ;
- Le besoin d'un important financement pérenne pour l'État : l'estimation minimale en budget de fonctionnement et ressources humaines supplémentaires au programme budgétaire 142 peut être évalué à des frais de fonctionnement de 20 M€ par an et 220 emplois État. Il faut également inclure un investissement de la part de l'État dès lors qu'il ne peut se départir de ses obligations contractuelles CPER, soit la moitié de 120 à 150 M€, quel que soit l'effort déclaré d'investissement important et manifeste de la région et des collectivités locales. Ces moyens ne peuvent être conçus que comme des moyens nouveaux, additionnels, sans prélever sur les moyens actuels limités des quatre écoles nationales actuelles.

Enfin, quelle que soit la nature du projet, en imaginant un aval politique rapide, il faut raisonner sur plusieurs années d'élaboration et de validation du projet d'établissement, du projet pédagogique et du modèle économique. Un premier recrutement à horizon de quatre ans minimum serait plausible. Ceci signifie une prévision de sortie de diplômés et de déploiement sur le territoire qui ne saurait advenir avant 10 ans. Ce délai positionne l'arrivée de nouveaux diplômés dans une période à laquelle les capacités globales d'arrivée de nouveaux diplômés seraient supérieures aux besoins identifiés dans la partie prospective.

La mission remercie tous les acteurs régionaux de Nouvelle-Aquitaine et les acteurs nationaux mobilisés sur ce projet qui ont permis de dresser un diagnostic de faisabilité par rapport à la création d'une grande École publique vétérinaire à Limoges. Ce diagnostic propre aux visions de la mission fait ressortir des conditions incontournables pour réussir la création potentielle. Celles-ci seront précisées dans les recommandations qui suivent au chapitre 4.

3.2. Les autres projets d'écoles en cours de préparation qui ont été portés à la connaissance de la mission

Au fur et à mesure de cette étude, initialement centrée sur le projet de création d'École publique à Limoges, il a été demandé à la mission d'étudier également deux autres projets d'Écoles privées.

Ceux -ci s'inscrivent a priori dans les dispositions nouvelles concernant « *les études vétérinaires organisées dans un établissement habilité selon les dispositions de l'article L.813-11 du code rural* »

et de la pêche maritime et conduisant au certificat d'études fondamentales vétérinaires prévu au 2° de l'article R.812-58 du CRPM ». L'article R.813-70-2 du CRPM fixe les conditions auxquelles doivent satisfaire ces établissements pour être agréés.

3.2.1. Le projet d'école privée porté par l'École EI PURPAN en Pays Basque

Située en Occitanie, à Toulouse, l'École d'Ingénieurs (EI) de Purpan, en se référant aux articles du CRPM cités ci-dessus, a entrepris une réflexion depuis 2022 et a posé les bases d'un projet, pour la création d'une école vétérinaire, dans la Région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays Basque. La mission a pu rencontrer l'équipe dirigeante de ce projet, l'EI Purpan ainsi que le président de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Ce projet est déjà très élaboré. L'EI Purpan a présenté un projet détaillé à ce stade devant son conseil d'administration ainsi qu'aux élus politiques locaux. Il s'est basé sur les enjeux de démographie vétérinaire et d'évolution de la profession, tels qu'ils ont déjà été analysés au 2.4.

Ce projet s'appuie également sur la grande compétence de formation agricole supérieure et de gestion-management, plus que centenaire à l'EI Purpan dont pourrait bénéficier la future école vétérinaire sous statut privé. Ceci est présenté à juste titre comme un atout dans la formation qui tendra vers une profession vétérinaire où la compétence médicale et clinique ne suffit plus pour donner envie aux jeunes de s'installer en activité libérale.

Au travers des entretiens et des deux documents auxquels la mission a eu accès, ce sont les atouts et faiblesses des caractéristiques du projet qui vont être ici analysés :

- Il s'agit d'un projet déjà mûrement réfléchi au regard des enjeux portés. Il reste à approfondir la question de la population animale (toutes espèces) concernée, dans l'environnement de l'école, en particulier en termes d'accès aux animaux d'élevage. Si la région est une terre d'élevage, notamment avec des AOP de niche, il s'agit toutefois d'un territoire fortement urbanisé où l'accès à un bon nombre d'animaux de compagnie sera plus aisé que l'accès aux animaux de rente. Le nombre exact de ce potentiel, ainsi que l'adhésion des établissements de soins vétérinaires existants, n'ont pas été évoqués ;
- Le projet comporte à la fois un modèle pédagogique et un modèle économique qui font sens et permettent d'envisager, y compris avec la partie clinique, de répondre aux six attentes de l'article R.813-70-2 du CRPM. En particulier, un modèle mixte pour la formation clinique (alliant hôpital interne et formation en cabinets privés) est envisagé, ce qui peut faire sens dans cette région, à condition d'avoir accès à un bon nombre d'établissements de soins vétérinaires ouverts à la démarche ;
- Au plan de sa localisation, la communauté d'agglomération confirme sa capacité à proposer du foncier pour installer cette école en proximité des zones universitaires de ce territoire. L'accessibilité de ce territoire pour l'ensemble des étudiants venant de la France entière reste cependant à démontrer ;
- Au plan économique, le modèle projeté envisage l'équilibre avec une subvention publique (MASA) de fonctionnement d'environ 3 millions d'euros par an, subvention de hauteur similaire à celles des Écoles d'ingénieurs sous contrat MASA existantes, mais dont l'hypothèse n'a pas fait l'objet d'un accord ministériel à ce stade ;
- Ce projet a le soutien politique fort de la communauté d'agglomération du Pays Basque, exprimé par lettre de son président au ministère, en date d'octobre 2023. Au plan financier, cette collectivité a toutefois alerté sur sa capacité, seulement partielle, à prendre en charge les investissements (sans doute un tiers). La présentation du projet au conseil régional, pour

l'instant faite uniquement aux services de la Région, n'a pas été réalisée au niveau politique du Président de région, par l'École et les élus du Pays Basque. Un tel projet sans l'assentiment ni le soutien important au plan des investissements (probablement 2/3) de la Région peut difficilement être envisagé.

Cela nécessitera sans doute aussi de présenter une articulation possible avec le projet à Limoges ou d'envisager des hypothèses de positionnement révisé, sur un autre lieu métropolitain de Nouvelle-Aquitaine. Cette révision de la localisation n'est pas exclue par les porteurs et pourrait faire sens avec la présence majeure à Bordeaux-Libourne, d'une des principales entreprises françaises de médicaments vétérinaires. La métropole bordelaise présenterait également un potentiel de cas cliniques plus important, une attractivité pour les enseignants-chercheurs recrutés, une plus grande proximité des filières avicoles du Sud-ouest, et des filières laitières des Charentes, tout en maintenant pour l'EI Purpan une proximité de pilotage avec le siège social à Toulouse.

3.2.2. Le projet d'école porté par la Métropole de Metz, le département de la Moselle et la Région Grand Est

Sous l'impulsion du Sénateur Khalifé Khalifé, un projet, qui portait par le passé sur la création d'une École vétérinaire publique à Metz (années 2010-2012) a resurgi en 2023, notamment développé en écho aux projets signalés dans le Sud-Ouest, et à la déprise de la démographie vétérinaire, sensible sur ce territoire agricole. Les porteurs n'ont pas à ce stade tranché entre un projet d'École publique et un projet d'École privée mais sont bien conscients que les enjeux et la nature de l'arbitrage par l'État ne sont pas les mêmes.

Il n'est pas possible à ce stade d'analyser précisément le projet dès lors qu'il n'est pas écrit et développé et que les modèles pédagogique et économique restent à construire. Les enjeux ciblés à l'origine sont similaires à ceux des autres projets, cette fois-ci dans une région d'élevage au cœur de l'Europe (proximité de la Belgique et du Luxembourg), manquant actuellement elle-aussi de vétérinaires et d'école vétérinaire, et voulant participer de la souveraineté nationale de formation en la matière par ce territoire du Grand Est.

Il est actuellement porté politiquement à la fois par la ville de Metz, le département de la Moselle et la région Grand Est, forces politiques convergentes et unies en une seule voix, en la personne du sénateur de Metz, M. Khalifé Khalifé. Ce projet a fait l'objet d'un courrier de soutien du président du Sénat auprès du MASA. Il s'inscrit plus largement dans le plan stratégique « Ambitions agriculture » du conseil régional Grand Est, notamment dans le cadre d'un soutien au modèle polyculture-élevage, qui comporte un volet d'accompagnement à l'installation et au maintien des cabinets vétérinaires en milieu rural, et d'aide à l'accueil de stagiaires étudiants vétérinaires dans plusieurs départements du Grand Est.

Ce projet, seulement politique encore à ce stade, nécessite d'identifier un porteur, susceptible de passer une convention avec le MASA, et qui, conformément à l'article R.813-70-2 du CRPM, pourra concevoir un projet et un modèle d'École. Il devra, par l'élaboration d'un modèle pédagogique et économique, pouvoir répondre aux conditions fixées par l'État, pour l'agrément d'un tel établissement. Compte tenu de la situation initiale, des délais incompressibles (notamment 6 ans d'études) et malgré les volontés politiques convergentes au plan territorial, un tel projet ne pourrait pas fournir d'étudiants diplômés avant 10 années.

4. QUELLES ORIENTATIONS POUR QUELLE PROSPECTIVE DE DEMOGRAPHIE VETERINAIRE ET POUR QUELLE SOUVERAINETE ?

La prospective démographique a montré qu'à dix ans, il y aura probablement un excédent significatif de diplômés, qui permettra donc d'assurer, non seulement les renouvellements de génération attendus pour l'exercice de la profession vétérinaire, mais au-delà une capacité à assurer la prise en compte de l'évolution des besoins en professionnels vétérinaires en fonction des spécialités et filières. Avec un excédent estimé de 500 à 600 (cf. 2.4) à l'horizon 2030, il faut sans doute également considérer que les diplômés devront en partie s'orienter vers d'autres métiers accessibles par les formations vétérinaires et contribuer à densifier davantage les déserts ruraux.

Au plan qualitatif, malgré cet excédent, le nombre attendu de diplômés prêts à pratiquer en milieu « rural » au service de l'élevage bovin principalement, risque de ne pas augmenter du fait des évolutions de l'élevage et tout particulièrement de la concentration de ceux-ci, de la montée en compétence des éleveurs. Il n'en demeure pas moins que les recrutements, dans ces zones d'élevage, doivent être encore plus et mieux accompagnés. C'est un plan global qui doit être mis en œuvre, constitué d'un faisceau de mesures complémentaires, et qui peut souvent être relié aux plans de soutien à l'installation des professionnels de santé humaine, dans les territoires ruraux.

Les initiatives et mesures prises par les régions et les départements portent sur :

- L'attractivité du territoire ;
- L'attractivité d'installation (mesures d'aides à l'installation et à l'équipement) ;
- L'attractivité des étudiants encore en École pour des stages tutorés, des stages mieux accompagnés en zone rurale (bourses régionales) ;
- L'aide à l'installation des familles (logements, etc.) ;
- Le recrutement dans les Écoles, d'étudiants originaires de territoires ruraux ;
- Le recrutement dans les Écoles, d'étudiants connaissant le monde rural et l'élevage, originaires de cursus agricole (nouvelle voie des BTSA ouverte en 2024) ;
- L'appui au retour au territoire d'origine d'étudiants diplômés.

Afin d'en renforcer l'attractivité, il conviendrait aussi de revoir le modèle économique de l'exercice de la médecine vétérinaire en milieu rural qui reste aujourd'hui principalement basé sur la vente des médicaments et les urgences : une évolution des relations éleveurs/vétérinaires est nécessaire. À ce titre, la contractualisation semble être une piste à privilégier afin :

- D'une part, d'assurer aux vétérinaires une source de revenus sécurisée et répondre à une évolution de l'approche sanitaire des élevages davantage basée sur la prévention et la biosécurité ;
- D'autre part, de permettre aux éleveurs d'avoir une visibilité, dans le temps, des frais liés au suivi sanitaire de l'élevage.

Tout ceci constitue un faisceau d'actions complémentaires qui ne peuvent être dissociées mais, au contraire, renforcées comme c'est le cas dans les zones qui l'ont déjà initiées. Elles doivent en revanche être abordées dans un plan global, certes territorialisé mais dans lequel aucune zone rurale n'est omise.

Pour l'État, la question du nombre de vétérinaires employables par rapport au nombre d'emplois disponibles et à pourvoir devrait être donc quantitativement résolue dans un futur proche.

La seule question politique qui se pose pour l'État est donc **le degré de souveraineté souhaité** en termes de formation des vétérinaires et d'origine (de formation) des diplômés employables. La souveraineté, en la matière, peut être entendue comme la capacité à former ou à s'assurer, dans un contexte de liberté de circulation à l'intérieur de l'Union européenne, que les vétérinaires travaillant en France ont été formés selon les standards de qualité exigés en France (critères AEEEEV).

Pour la mission, les actes possibles de souveraineté nationale en termes de formation vétérinaire peuvent prendre différentes formes :

1. Des actes forts et minimaux reliés aux situations de diplômés attendus, pour consolider et accompagner la situation prévisible notamment pour les diplômés français formés dans l'union européenne ;
2. Des actes éventuels complémentaires, de création ou d'ouverture de nouvelles Écoles pour renforcer cette souveraineté mais en intégrant que ces créations ne se substitueront pas complètement aux « sorties » hors de France des étudiants. Les motivations précisées dans l'enquête à leur intention montrent bien que les destinations étrangères resteront prisées des étudiants français (cf.2.1.3).

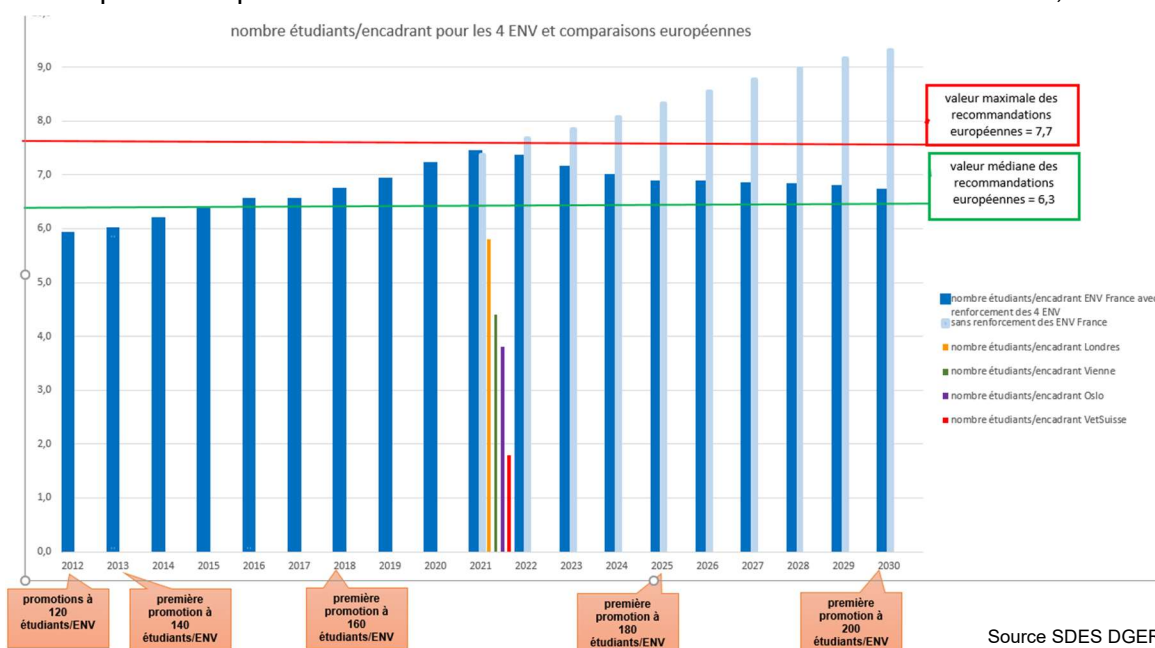
4.1. Deux actes pour accompagner la situation prévisible

4.1.1. Consolider le plan de renforcement des ENV déjà en place

Pour sécuriser cette trajectoire excédentaire prochaine, la mission émet la recommandation au MASA de sécuriser la prévision d'augmentation des effectifs dans les quatre Écoles nationales vétérinaires et de poursuivre et de consolider le plan de renforcement des ENV.

En rappelant les deux phases de ce plan :

- La première tranche ferme (2021-2025) en loi de finances, traduite par une augmentation à 180 étudiants par promotion et par école. Cette tranche qui se termine avec l'annuité 2025, a permis de passer de 120 étudiants en 2012 à 180 étudiants actuellement ;



- Une deuxième tranche conditionnelle au-delà de 2026, encore non traduite budgétairement qui vise à aboutir à 200 étudiants par promotion.

La mission confirme l'intérêt incontournable de cette deuxième tranche dont la simulation ci-dessus montre tout l'enjeu d'un simple rattrapage, dès lors qu'on intègre les ratios AEEEEV et des éléments de comparaisons européennes.

R3. Pour l'État, poursuivre et consolider en loi de finances, à horizon 2025, le plan de renforcement des quatre ENV pour stabiliser la trajectoire d'augmentation des effectifs.

4.1.2. Un acte de souveraineté nationale au regard des étudiants français dans les universités européennes

En parallèle à cette trajectoire de renforcement pour les ENV, les viviers de diplômés disponibles, à horizon de 5 à 10 ans, seront également constitués de diplômés français revenant exercer sur le territoire pour 95 % d'entre eux, après avoir été diplômés dans un établissement européen. Ils seront habilités à exercer sur le territoire français, conformément à la directive 2005/36/CE.

À l'image de ce qui se passe pour les études médicales, ces étudiants français qui circulent en Europe ont à faire face à des coûts de formation et d'inscription élevés dans la plupart des pays. L'accompagnement des ressortissants français par des soutiens financiers individuels est classiquement assuré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) sous forme de bourses d'études (sur critères sociaux et de réussite).

Les études vétérinaires relèvent de la compétence du ministre chargé de l'agriculture en vertu de l'article R.812-1 du CRPM. Donc les étudiants vétérinaires inscrits dans une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur situé dans un État membre du Conseil de l'Europe ne bénéficient pas des bourses sur critères sociaux du MESR. La circulaire homologuée du MASA ne prévoit pas le cas d'étudiants vétérinaires français dans des facultés vétérinaires de l'Union européenne.

La mission recommande donc qu'une réflexion soit menée, dans la prochaine note de service DGER sur les modalités d'attribution des aides sociales aux étudiants de l'enseignement supérieur agricole court et long pour l'année 2024/2025 qui peuvent être bénéficiaires de bourses sur critères sociaux, sur la situation des étudiants inscrits dans une formation vétérinaire de l'Union européenne.

Au-delà de l'éligibilité de ces étudiants en cours d'études en Europe, il apparaîtrait indispensable d'encadrer cette ouverture par un certain nombre de conditions dont l'accréditation par l'AEEEEV de l'établissement d'inscription et ce, en droite ligne de ce qui est exigé par la loi pour les établissements français. Ce serait là-aussi un acte de souveraineté au regard de la qualité attendue des formations suivies pour des diplômés revenant exercer en France. Par ailleurs, *ad optima*, la signature d'une convention avec le MASA pour chaque établissement recevant des français, bénéficiaires de bourses, permettrait de connaître et d'anticiper les flux (retours) à des fins de démographie et de contrôle de gestion.

La proposition ci-dessus devant faire l'objet d'aménagements réglementaires, une proposition détaillée de mise en œuvre est donnée en annexe 13.

R4. Pour la DGER-MASA, étudier d'un point de vue réglementaire et financier l'opportunité d'attribution d'aides sociales aux étudiants français inscrits dans des établissements d'enseignement vétérinaires européens et en définir les conditions.

Dans tous les cas, en réponse à la souveraineté de la formation et aux attentes des éleveurs, l'État doit s'assurer que les vétérinaires diplômés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité, répondent aux besoins de l'État dans la mise en œuvre de la police sanitaire et puissent disposer d'un mandat sanitaire. À ce titre, comme évoqué au point 2.1.2 ils doivent disposer d'une habilitation sanitaire.

R5. Pour la DGAL-MASA et l'Ordre : la formation et l'examen pour obtenir l'habilitation sanitaire répondent aux réels besoins du terrain. L'objectif est de s'assurer que les vétérinaires connaissent l'organisation et les acteurs nationaux du système de santé publique vétérinaire français ainsi que la réglementation nationale pour pouvoir assurer leurs responsabilités de vétérinaires sanitaires. Cette habilitation devrait être un prérequis à l'inscription au tableau de l'Ordre vétérinaire.

4.2. Dans l'hypothèse d'une volonté politique affirmée d'assurer une souveraineté nationale pour les formations vétérinaires, d'autres scénarios sont possibles

Il faut rappeler que le nombre de diplômés employables sera quantitativement suffisant.

4.2.1. Si le choix politique de la création d'une cinquième École Nationale Vétérinaire publique était fait

Dans ce cas, le projet à Limoges peut être considéré comme le premier projet public à examiner dès lors qu'il est déjà porté politiquement par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans l'hypothèse où cette option répondant à une question de souveraineté nationale serait retenue, la mission, après diagnostic (cf. 3.1), considère que les conditions incontournables suivantes doivent alors être résolues :

- Identifier et désigner un établissement d'enseignement supérieur, reconnu par le MASA de façon à préparer la création de cette possible ENV et le modèle institutionnel ;
- Si l'Université de Limoges, relevant du MESR est cet établissement candidat volontaire porteur, s'assurer qu'il se dote des compétences requises pour créer et porter une école vétérinaire de plein exercice et propose une structure juridique institutionnelle compatible avec la mise en œuvre de formations vétérinaires nationales ;
- S'assurer des budgets nécessaires de l'État à cette création :
 - En fonctionnement annuel : un budget supplémentaire de 20 M€/an et 220 emplois État ;
 - En investissements, en association avec les collectivités régionales, un budget de 120 à 150 M€ d'investissements initiaux : on peut considérer que la moitié de ce budget incombe à l'État, quelle que soit la contribution régionale affichée ;
- Insérer cette cinquième ENV dans le dispositif national des concours de recrutement dans les ENV et le dispositif national des Écoles de formation publique ;
- Bien considérer et assumer une attente d'environ dix ans avant la première sortie de diplômés ;
- Attirer un potentiel de recrutement d'enseignants-chercheurs pour cette École (alors que le recrutement en enseignants à UniLaSalle, première école privée créée en 2021 et que le recrutement pour certaines disciplines dans les ENV semblent déjà en difficulté) ;

- Lever toutes les autres faiblesses mentionnées dans le diagnostic (3.1.2) dont la condition à terme d'obtenir l'accréditation AEEEEV.

4.2.2. Si le choix politique s'oriente vers la prise en compte de l'ouverture d'Écoles privées sous contrat MASA, tels que les projets déjà pressentis, décrits au 3.2.1 et 3.2.2

- **Projet porté par El Purpan, en Nouvelle Aquitaine,**

Ce projet, déjà mature en termes de modèle pédagogique et économique, porté par l'El Purpan, école sous contrat MASA, est présenté pour l'instant sur le territoire du Pays Basque.

La mission considère que les conditions incontournables à résoudre resteraient les suivantes :

- Revisiter toutes les hypothèses de localisation, y compris possiblement à Bordeaux (ou dans une double localisation Limoges-Bordeaux) ;
- Présenter le projet à la région et négocier un soutien (conjoint à celui de la ville de localisation) ;
- Prendre en considération que cette offre de formation en école privée, située en France viendra en concurrence avec les formations déjà présentes hors France en Europe et devra prendre sa place, c'est-à-dire être attractive, pour se développer, dans le paysage global « extérieur » qui s'offre aux lycéens français ;
- Dans son modèle économique actuellement élaboré, négocier une aide État-MASA de subvention annuelle ; il s'agit d'environ 3 millions d'euros, coût annuel moindre pour l'État que dans le cas de création d'un établissement public.

- **Projet à Metz, en Grand Est**

Ce projet, encore embryonnaire, est soutenu par une volonté politique convergente : Eurométropole de Metz ; département de Moselle ; Région Grand Est.

La mission considère que les conditions incontournables à résoudre resteraient les suivantes :

- Identifier un établissement porteur, de type ESPIG (Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) si c'est un projet d'école privée, susceptible de passer un contrat avec le MASA et de présenter un projet incluant un modèle pédagogique et technique qui réponde aux critères de l'article R.813-70-2 du CRPM qui fixe les conditions auxquelles doivent satisfaire les établissements privés pour être agréés ;
- Construire entièrement le modèle économique, le modèle foncier et immobilier ;
- Considérer que le délai de création se situe au moins à 5-7 ans et donc que la sortie de diplômés se situe à horizon de 11-13 ans.

- **Autres projets potentiels non encore identifiés**

Dans l'hypothèse d'autres projets non encore déclarés, la mission préconise de poser comme préalable incontournable, la constitution complète d'un dossier reprenant l'ensemble des différentes recommandations édictées ci-dessus pour les projets de El Purpan et de Metz.

R6. Pour le MASA, pour tout projet de création d'École vétérinaire, public ou privé, avant toute décision politique, exiger un dossier élaboré par un porteur identifié, incluant un modèle pédagogique complet, un modèle foncier et immobilier, un modèle économique et une trajectoire économique pluriannuelle.

CONCLUSION

Depuis plusieurs années, la France observe des tensions dans les effectifs de vétérinaires praticiens, tous domaines d'exercice confondus, avec une conséquence plus marquée dans les milieux ruraux où la désertification en professionnels vétérinaires a un impact sur le maillage. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a adopté, en conséquence, diverses mesures pour pallier ce problème dont notamment, une réforme sur la formation vétérinaire au regard du *numerus clausus*. Les modalités et volume de recrutement dans les écoles nationales vétérinaires ont été modifiés et une nouvelle école vétérinaire privée a ouvert en 2021. Une des conséquences directes a été l'augmentation importante du nombre d'étudiants vétérinaires avec une croissance de 75% depuis 2017, générant une augmentation des primo-inscrits au tableau de l'Ordre. Parallèlement, on a observé sur ces cinq dernières années, une augmentation importante des étudiants formés dans l'Union européenne, qui représentent à l'horizon 2030, un afflux d'environ 900 nouveaux vétérinaires par an, soit au total 1 700-1 800 nouveaux vétérinaires qui arriveront chaque année sur le marché dans 5 à 6 ans.

Par ailleurs, les diverses études prospectives réalisées concluent à un besoin variant entre 1 200 et 1 400 vétérinaires par an pour les années à venir. Il est donc fortement probable d'avoir, à échéance 2030, sur le marché du travail un excédent de vétérinaires diplômés au regard des besoins pour l'exercice de la médecine et de la chirurgie, tout en tenant compte des besoins moyens des secteurs public et privé. Une orientation plus importante vers d'autres débouchés, publics ou privés sera alors nécessaire.

Considérant les prospectives démographiques décrites précédemment, la situation française nette ne justifiera donc plus d'augmentation de diplômés, par la création de nouvelles écoles, publiques ou privées. Le besoin subsistant de renforcer la population de vétérinaires praticiens et/ou leur installation en zone rurale ne dépend pas uniquement du nombre de jeunes vétérinaires, ni de la localisation d'une nouvelle école, mais d'un plan d'ensemble multifactoriel, d'attractivité, déjà initié dans un certain nombre de régions.

Toutefois, pour sécuriser ce relatif excédent à venir, en gage de souveraineté sur la formation, la mission recommande de consolider le plan de soutien des écoles nationales vétérinaires au-delà de 2026. Par ailleurs, afin d'apporter un soutien aux étudiants faisant leurs études vétérinaires en Europe, la mission recommande d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'accompagner ces étudiants français partis à l'étranger avec un système de bourses sociales, dès lors que leurs études sont faites dans des établissements accrédités de l'Union européenne.

En ce qui concerne la création de nouvelles écoles, il s'agit d'un choix politique spécifique de développement et d'éventuelle souveraineté nationale pour lequel la mission émet des conditions structurelles, techniques et pédagogiques incontournables, justifiant les moyens supplémentaires qui seraient à déployer.

Au vu des prospectives qui devront être régulièrement renouvelées, la réflexion quant à l'opportunité et la faisabilité de la création d'école vétérinaire en France n'est pas liée à un besoin accru de diplômés mais se base sur une question de choix politique de renforcer la souveraineté de la France dans la formation des vétérinaires, déjà en partie assurée par le plan de soutien en cours.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du ministre

Paris, le **16 MARS 2023**



La Directrice de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil général
de l'Agriculture, de l'Alimentation et des
Espaces ruraux

N/Réf :

V/Réf :

Objet : Mission d'étude sur la démographie vétérinaire et d'expertise sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une 6^{ème} école vétérinaire, en Nouvelle-Aquitaine.

L'enseignement vétérinaire français, l'installation et le maintien des vétérinaires en zone rurale font l'objet d'une grande attention de la part du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire mais également des partenaires locaux.

Le président du conseil régional de nouvelle Aquitaine porte, depuis plusieurs années, un projet création d'une nouvelle école vétérinaire publique à Limoges.

En effet, Alain Rousset a annoncé lors du Salon International de l'Agriculture 2020, « *vouloir créer une école nationale vétérinaire à Limoges* » dans l'objectif « *de former des vétérinaires pour les campagnes, alors que le monde agricole manque de plus en plus de ces professionnels* ».

Par ailleurs, depuis octobre 2022, l'École de Purpan a manifesté son intention de créer une école vétérinaire privée d'intérêt général en région Nouvelle-Aquitaine avec le soutien notamment des collectivités de l'agglomération Côte Basque-Adour (Bayonne-Anglet-Biarritz). En effet, l'École de Purpan fait partie des six établissements éligibles pour développer une formation vétérinaire privée d'intérêt général. Ce cadre garantit une qualité de formation dispensée équivalente à celle des ENV.

La formation vétérinaire doit répondre à des critères réglementaires et d'accréditation très précis.

En effet, les vétérinaires sont des acteurs majeurs de la sécurité sanitaire et la France a un haut niveau d'exigence quant à leurs formation et compétences. La formation vétérinaire doit répondre aux réglementations européennes et nationales ainsi qu'aux critères d'accréditation établis par l'Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire (AEEEV) qui portent, notamment, sur l'encadrement et les équipements scientifiques, techniques et hospitaliers.

Aussi, les investissements en la matière, de l'État, des collectivités ou d'origine privée doivent être raisonnés sur des bases objectives et le temps long.

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

Par ailleurs, le paysage de l'enseignement vétérinaire français a été sensiblement modifié ces dernières années.

En effet, le ministère a profondément réformé les études vétérinaires, notamment par l'ouverture lors de la rentrée 2021 d'un concours post-bac, sur Parcoursup®, gage d'une diversification sociale et géographique des lauréats du concours. En 2024, 280 étudiants, issus d'une grande diversité de départements notamment ruraux, seront ainsi recrutés. Ils deviendront vétérinaires en six ans d'études.

D'autre part, le ministère conduit un plan de renforcement des quatre Écoles Nationales Vétérinaires (ENV) qui porte à 180 étudiants, à l'horizon 2025, la taille des promotions de chacune des quatre écoles.

Enfin, l'École vétérinaire privée UniLaSalle, de Rouen, a accueilli sa première promotion d'étudiants à la rentrée 2022. Cette première école vétérinaire privée d'intérêt général respecte des conditions exigeantes qui garantissent son indépendance par rapport aux intérêts économiques, un niveau de formation correspondant aux standards européens. La première promotion compte 20% de boursiers sur critères sociaux.

Ainsi, au total, à l'horizon 2030, ce seront en tout 840 vétérinaires par an formés en France qui arriveront chaque année sur le marché du travail, soit 75 % de plus qu'en 2017. Avec le concours des étudiants français formés dans les facultés vétérinaires européennes, le besoin de diplômés vétérinaires mis en évidence par l'Observatoire national démographique de la profession vétérinaire est couvert jusqu'en 2035.

Néanmoins, la croissance des groupes vétérinaires (« corporates ») avec l'essor du salariat vétérinaire notamment dans le domaine des soins aux animaux de compagnie, la possible délégation d'actes vétérinaires aux auxiliaires spécialisés vétérinaires (ASV), ainsi que le retour massif des diplômés des cursus vétérinaires francophones, anglophones ou hispanophones qui se développent dans les facultés vétérinaires de l'Union Européenne sont susceptibles de justifier un ajustement des hypothèses de couverture des besoins de formation émise par l'Observatoire national.

Enfin, des mesures ont également été engagées pour encourager l'installation et le maintien de vétérinaires en zones rurales.

L'installation et le maintien des vétérinaires en zone rurale ont fait l'objet d'un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) en décembre 2019. Le rapport révèle que les causes sont complexes et multifactorielles. Les missionnaires relèvent cependant comme première cause la perte de rentabilité économique de l'activité rurale d'un certain nombre de cabinets et ils proposent un plan d'action national pour lutter contre le développement des déserts vétérinaires.

Des mesures législatives puis réglementaires ont été prises ces deux dernières années afin que des aides matérielles et financières puissent être apportées par les collectivités territoriales, aux vétérinaires ou étudiants vétérinaires qui s'engagent à exercer la médecine « rurale » pendant une période de temps donnée (dispositif dit « DDADUE »).

Par ailleurs, concernant les soins aux animaux de rente, le ministère finance depuis plusieurs années des stages tuteurés de 18 semaines dans une même clinique à dominante « productions animales » afin de favoriser l'installation des jeunes vétérinaires en milieu rural. Pour l'année scolaire 2022-2023, le dispositif concerne 102 étudiants répartis dans les quatre ENV. 80 % des étudiants qui suivent ces stages exercent ensuite en milieu rural.

Dans ce contexte récemment rénové, je souhaite confier au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) une mission d'étude et d'expertise sur, d'une part, la démographie vétérinaire, et les moyens de faciliter et sécuriser l'insertion des jeunes diplômés vétérinaires dans la profession et les territoires afin d'éviter les reconversions trop précoces et, d'autre part, sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une 6^{ème} école vétérinaire en Nouvelle-Aquitaine.

Vous vous attacherez notamment à ajuster certaines hypothèses de l'Observatoire national démographique de la profession vétérinaire, à évaluer le nombre d'étudiants vétérinaires français à l'étranger susceptibles de revenir exercer sur le territoire national, ainsi qu'à objectiver l'existence éventuelle d'un mouvement massif de sorties précoces du tableau de l'Ordre des vétérinaires et les raisons qui y présideraient, en formulant des propositions pour « l'ancrage professionnel » de ces jeunes diplômés. En effet, il ne suffit pas de former des vétérinaires, s'ils quittent ensuite précocement et massivement la profession vétérinaire.

Vous serez attentifs à la participation des acteurs régionaux néo-aquitains pour l'expertise de la 6^{ème} école vétérinaire en Nouvelle-Aquitaine. Vous veillerez à auditionner notamment MM. Jean-Luc Angot, Christophe Brard, Jean-Yves Gauchot.

Des compétences en matière de politiques d'enseignement supérieur et de connaissance de l'enseignement vétérinaire sont attendues.

Une remise du rapport à la fin de l'année 2023 m'agréerait.

Valérie HATSCH



Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
ANGOT Jean-Luc	MASA-CGAAER	Président de la section 7	15/05/2023
BONAIME Benoît	MASA-DGER	Directeur général	31/05/2023
COPPALLE Jérôme	MASA-DGER	Sous-directeur de l'enseignement supérieur agricole	31/05/2023
SOUBEYRAN Emmanuelle	MASA-DGAL	DG adjointe	13/06/2023
PUPULIN Sylvie SCHRYVE Agnès	MASA-DGAL- SDBEA-BPRSE	Cheffe de bureau Chargée de mission exercice professionnel	13/06/2023
GUERIN Jacques LABOULAIS Anne VEILLY Marc	CNOV (conseil de l'Ordre des vétérinaires)	Président Directrice de la communication Vice-président	19/07/2023
PERRIN Laurent DAUMAS Anne QUINT David	SNVEL	Président Directrice Vice-président	19/07/2023 03/07/2023
LATGE Éric MOUREZ Mickael SASSUS Viviane	École Ingénieurs EI PURPAN	Directeur général Chef de projet École vétérinaire Secrétaire générale	20/07/2023
ROUGELOT Jean-François	AFVAC	Président	25/07/2023
LOUF Charles-François	AVEF	Président	25/07/2023
CHOQUET Philippe BOULOCHER Caroline	UniLaSalle	Directeur général Chargée du projet d'École vétérinaire	26/07/2023
GAUCHOT Jean-Yves	AFSVF	Président	26/07/2023
BRARD Christophe	SNGTV	Président ; mission CRNA sur le projet École	27/07/2023

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
CHAPUIS Floriane	ENVA	Diplômée École ; thèse Démographie	28/08/2023
ROUSSET Alain BROUILLE Andrea	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	Président Vice-présidente développement économique	29/08/2023
SERVANT Luc LAROUSSEAU Pascal DEGOS Olivier	Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine	Président Vice-président en charge de l'élevage Directeur général	29/08/2023
GUST Marion JACQUINET Claire LUCAS Stéphanie CAUMEIL Marianne RAMEL Viviane BLANCHARD Gérard	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	Directrice générale adjointe des services Conseillère régionale, en charge du projet École vétérinaire Cheffe du service agriculture Cheffe du service enseignement supérieur et recherche Conseillère président One Health Vice-président enseignement supérieur recherche	30/08/2023
PRIKAWSKI Marc	Groupe CEVA	Président directeur général	30/08/2023
BONNET Jean-Pierre	Coop. Groupement Limousin Bétail et Viande et SOFRELIM	Président	30/08/2023
JEANSON Françoise	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	Vice-présidente	31/08/2023
ALAVOINE Virginie	DRAAF Nouvelle Aquitaine	Directrice régionale (depuis 1 ^{er} oct. 2023)	13/09/2023
DE GUENIN Philippe	DRAAF Nouvelle Aquitaine	Directeur régional (jusqu'au 1 ^{er} sept 2023)	15/09/2023
DEGUEURCE Christophe DEFLESSELLE Laurence	ENVA Alfort Oniris Nantes ENV Toulouse	Directeur-directrice des ENV - France	15/09/2023

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
HUNAUULT Jean-Louis DELEU Arnaud BARTHELEMY Marie-Anne	SIMV	Président Vice-Présidente - Affaires économiques Secrétaire Générale	28/09/2023
HORION Yves	GTV 79 et GTV Nouvelle Aquitaine	Président	29/09/2023
CHMITELIN Isabelle	Chambres d'agriculture France	Directrice générale	29/09/2023
VALENTIN Christine	Chambre d'agriculture Lozère Chambres d'agriculture France	Présidente Responsable du dossier Élevage	29/09/2023
RAYNAUD Jean-Pierre	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	Vice-président en charge de l'agriculture	09/10/2023
DAUPHIN Christian. AUTEF Pierre	Cabinet CAPVETO Bellac	Directeurs associés	16/10/2023
LOMBERTIE Émile Roger MAZELIER Annick BRUN Christophe	Ville de Limoges	Maire Cabinet du maire Directrice générale des services Directeur Cabinet Maire	16/10/2023
COUQUET Claude	Université de Limoges	Responsable plateforme EMIS	16/10/2023
BLANQUET Véronique COURTIOUX Bertrand SALLE Jean-Yves	Université de Limoges	Professeure, directrice de l'Institut Omegahealth, Cheffe de projet vétérinaire Doyen de la faculté pharmacie	17/10/2023
DESNOYERS Pierre	UniLim projet	Ancien directeur de l'ENV Toulouse (retraité)	17/10/2023

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
GAMBAROTTO Marc LASTERNAS Olivier	Pôle de Lanaud France Limousin Sélection	Directeur général Président	17/10/2023
ROBICHON Pascal PAILLON Olivier	Groupement de Défense Sanitaire 86	Président Directeur	17/10/2023
GUERIN Guillaume	Limoges Métropole	Président	23/10/2023
ETCHEGARRAY Jean René DUTILH Matthieu	Communauté d'agglomération Pays Basque	Président Directeur général adjoint	13/11/2023
LOUVIER Vanessa POLLACK Bruno CHASSAGNETTE Frédéric	Syndicat des enseignants vétérinaires FSU-SNETAP	Présidente Administrateur Secrétaire général	24/11/2023
PINEDE Stephan MOINECOURT Maud MOITTE Pascale	SNISPV	Président Administratrices	1/12/2023
KHALIFE Khalifé	Senat Euro métropole Metz	Sénateur de Moselle	31/01/2024
FEBVAY Anne BLONDEL Anne-Sophie	Conseil régional Grand Est	Conseillère agriculture, ruralité au Cabinet du Président Directrice direction Économie du vivant	31/01/2024
LEGRAND Benjamin	Conseil régional Grand Est	Conseiller enseignement supérieur, recherche au Cabinet du Président	12/02/2024

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AEEEV (AEAEVE)	European Association of Establishments for Veterinary Education
AFVAC	Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ATS	Adaptation Technicien Supérieur (classe préparatoire)
AVEF	Association Vétérinaire Équine Française
BCPST	(classe préparatoire aux grandes écoles) : Biologie-Physique-Chimie- Sciences de la Terre
BCS	Bourses sur Critères Sociaux
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CIRPPO	Centre Interrégional d'Information et de Recherche en production Ovine ; situé à Saint-Priest Ligoure (87)
CNOV	Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires
CHUV	Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire
CRNA	Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
DEFV	Diplôme d'Études Fondamentales Vétérinaires
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ENV	École Nationale Vétérinaire
EESPIG	Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général
FSVF	Fédération des Syndicats Vétérinaires Français
MASA-DGAL	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – Direction Générale de l'Alimentation
MASA-DGER	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

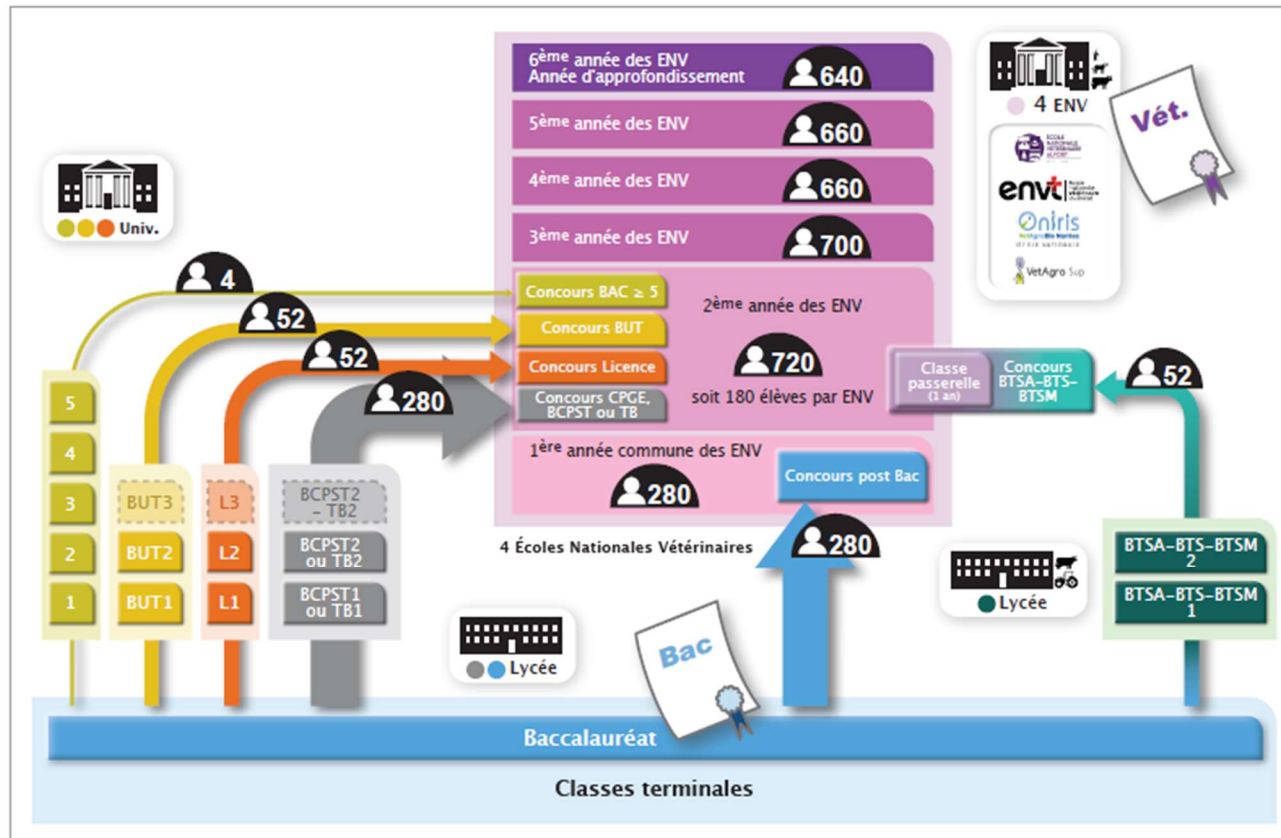
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
NA	(Région) Nouvelle Aquitaine
SIMV	Syndicat de l'Industrie du Médicament et diagnostic Vétérinaire
SNGTV	Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
SNISPV	Syndicat National des Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire
SNVEL	Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral
SNVECO	Syndicat National des Vétérinaires Conseil

Annexe 4 : Bibliographie

- Atlas démographique de la profession vétérinaire, Années 2016 à 2023, Observatoire national démographique de la profession vétérinaire, Conseil national de l'Ordre vétérinaire.
- BABOT-JOURDAN, Marie et Thierry, 2022. Enquête sur la reconversion professionnelle, Vétos-Entraide.
- CHAPUIS Floriane, 2023. Consultation des vétérinaires sur leurs raisons de ne pas pratiquer la médecine des animaux en clientèle, thèse de Docteur vétérinaire, ENVA, Juillet 2023.
- DEGUEURCE Christophe, SANS Pierre, 2024. Tentative de recensement des étudiants français suivant un cursus vétérinaire à l'étranger, Dépêche Vétérinaire, 7 février 2024.
- GOGNY Marc, 2021- Études prospectives sur l'augmentation de la capacité de formation vétérinaire- Rapport DGER-ENVF.
- NEGRONI, 2007. Les reconversions professionnelles volontaires 2^{ème} édition Malakoff, Armand Colin.
- TRUCHOT Didier, ANDELA Marie, MUDRY, Amandine, UBFC. La santé au travail des vétérinaires : une recherche nationale.
- Rapport d'analyse prospective des besoins de diplômés vétérinaires en France – PHYLUM, Octobre 2019.
- Mise à jour de l'enquête prospective sur les besoins en effectifs de la profession vétérinaire – Comité technique de l'ONDPV – Éric SANNIER, Novembre 2022.
- Quel horizon pour l'enseignement vétérinaire français ? Dossier, La Semaine vétérinaire n° 1891- 19 Mars 2021.

Annexe 5 : L'accès aux établissements de formation vétérinaire

Les concours d'accès aux écoles nationales vétérinaires et nombre de places par promotion (année 2025).
<https://concours-veto-postbac.fr>
<https://www.concours-agro-veto.net>



BUT: bachelier universitaire de technologie, bachelier universitaire de technologie spécialité « génie biologique ».
 L1, L2, L3: licences sciences, technologies, santé ou PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé = première année de médecine) ou licences professionnelles.
 BCPST: classe préparatoire aux grandes écoles "biologie, chimie, physique et sciences de la terre", (agro/véto).
 TB: classe préparatoire aux grandes écoles "technologie et biologie", (agro/véto).
 BTSA, BTS, BTSM: brevet de technicien supérieur agricole, brevet de technicien supérieur, brevet de technicien supérieur maritime.

Annexe 6 : Évolution du nombre de places aux concours

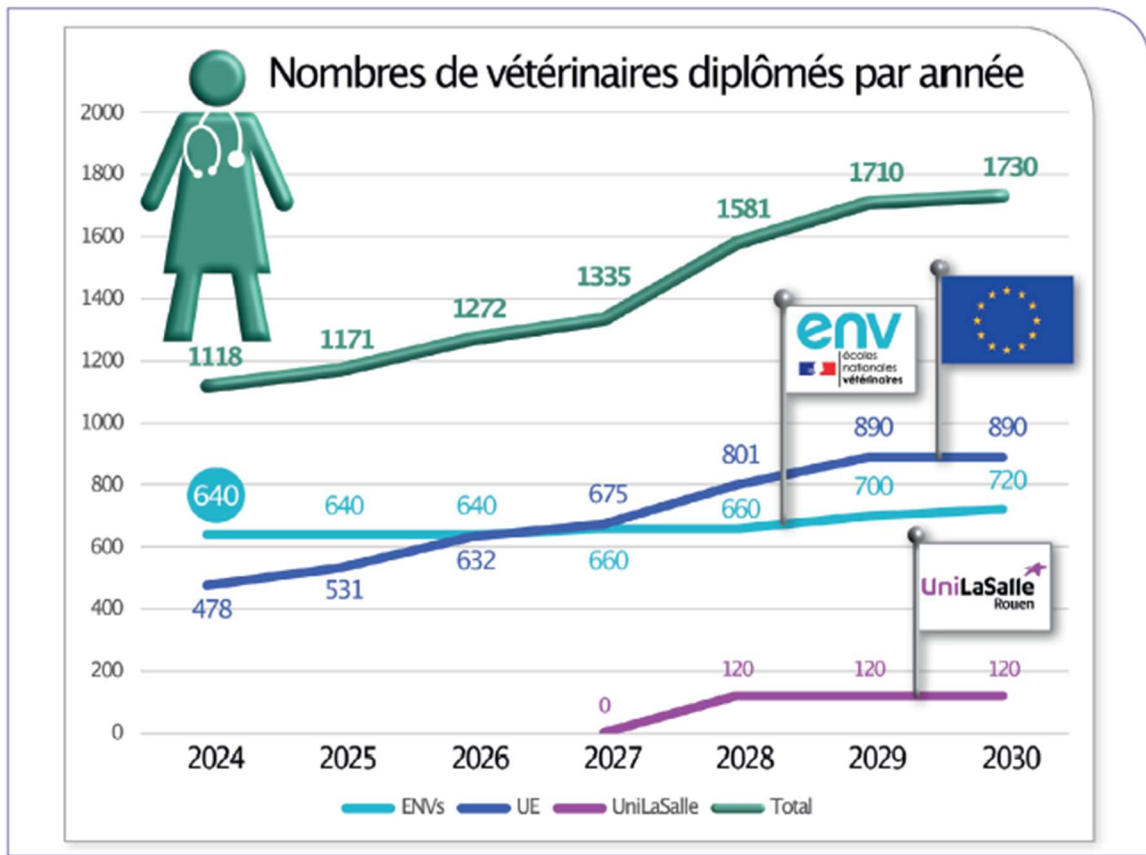
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A BCPST ENV									
Nb inscrits	2 045	2 055	1 951	2 013	2 055	1939	1 803		
Nb de places	436	454	459	462	461	323	322		
A TB ENV									
Nb inscrits	91	82	69	66	83	70	75		
Nb de places	8	9	11	10	11	11	11		
B ENV									
Nb inscrits	349	434	460	559	789	685	620		
Nb de places	44	55	62	68	69	68	68		
C ENV									
Nb inscrits	275	293	290	302	312	336	347		
Nb de places	56	82	93	95	95	95	95		
Total places accès CPGE	544	600	625	635	636	497	496	480	440

Post bac ENV									
Nb inscrits					5 713	3 997	4 542		
Nb de places					160	160	220	280	280
Post bac UniLasalle									
Nb inscrits						799	1 114		
Nb de places						100	120	120	120
Total places accès Post bac					160	260	340	400	400

Total Inscrits tous parcours	2 760	2 864	2 770	2 940	8 952	7 826	8 501		
Total nombre de places tous parcours	544	600	625	635	796	757	836	880	840

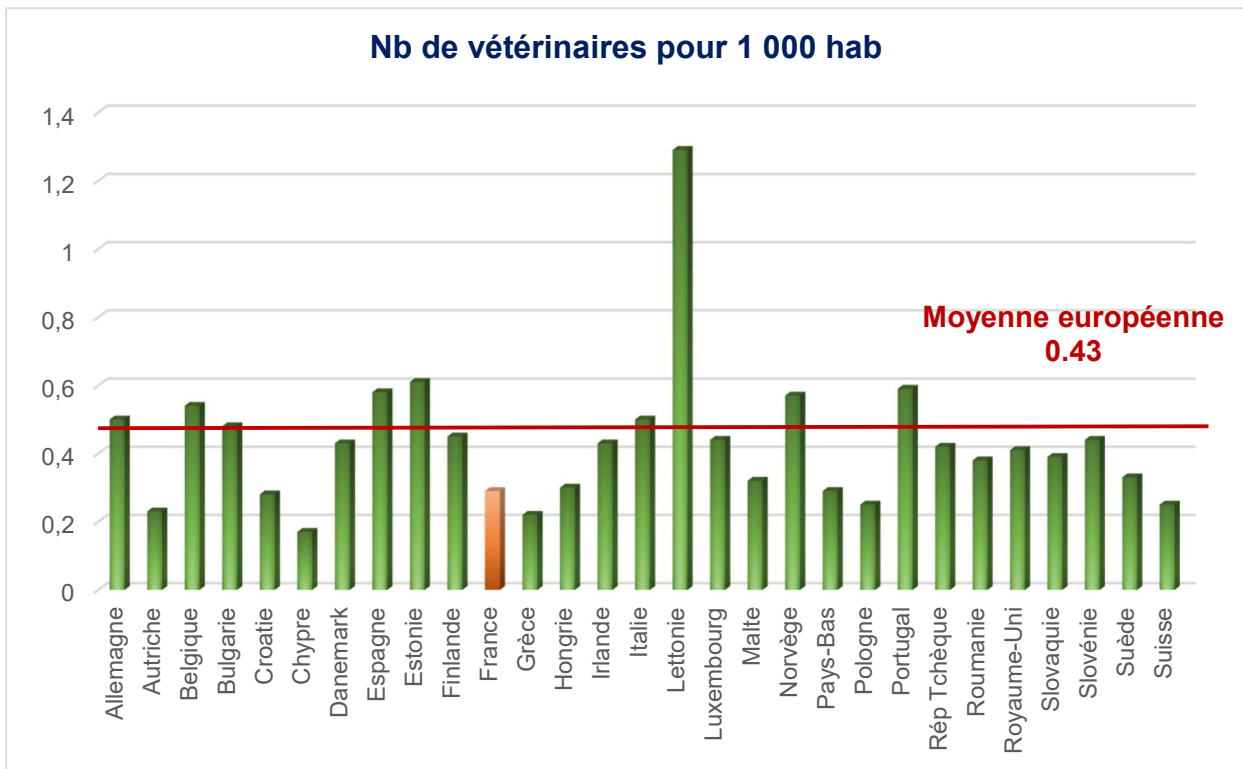
- CPGGE : classe préparatoire aux grandes écoles

Dépêche Vétérinaire du 7 février 2024 - « Tentative de recensement des étudiants français suivant un cursus vétérinaire à l'étranger » Christophe Degueurce – Pierre Sans



D.R.

Enquête FVE 2023 sur la démographie vétérinaire



Annexe 7 : Accréditation des établissements d'enseignement vétérinaire par l'Association Européenne des Établissements d'Enseignement vétérinaire (AEEEEV)

L'AEEEEV, association fondée en 1988, regroupe plus de 100 établissements (principalement en Europe mais aussi au-delà) de formation délivrant des diplômes permettant l'accès à la profession vétérinaire.

Parmi les missions de l'AEEEEV, la mise en place de l'évaluation des programmes de formation (ESEVT : European System for Evaluation of Veterinary Training) conduite en coopération avec la Fédération Vétérinaire Européenne (FVE) permet de délivrer aux établissements, qui respectent pleinement les standards de qualité, de recevoir une accréditation. Cette mission, initialement soutenue par la Commission européenne qui avait mandaté l'AEEEEV à ce titre, est maintenant conduite de façon totalement volontaire et indépendante. Chaque établissement qui souhaite adhérer au processus en fait la demande et doit accepter de se soumettre à l'évaluation selon l'ESEVT dans les délais les plus brefs. Pour les établissements ayant créé une filière de formation vétérinaire récemment, l'évaluation ne peut être menée qu'à l'issue de la diplomation de la première cohorte d'étudiants.

Les standards de qualité sont regroupés en 10 chapitres couvrant l'intégralité des éléments permettant de vérifier la qualité de la formation délivrée aux étudiants et de garantir que ceux-ci ont acquis, à l'issue de leur parcours universitaire, les compétences conformes à la directive européenne sur la profession vétérinaire (Directive 2005/36/CE). Le cursus, aussi bien théorique que pratique et clinique, les méthodes d'enseignement, les équipements pédagogiques (en particulier hospitalier) ainsi que les cas cliniques auxquels sont exposés les étudiants et l'encadrement pédagogique mis en place sont particulièrement analysés.

Les établissements sont régulièrement évalués tous les 7 ans suivant une procédure spécifique : préparation d'un rapport d'auto-évaluation (RAE) permettant à l'établissement de réaliser un diagnostic de son degré de compliance avec chacun des standards, d'exposer les plans de développement engagés ou programmés. Un groupe de 7 experts répartis dans différentes spécialités et intégrant a minima un praticien et un étudiant, est désigné pour réaliser l'évaluation d'une part sur la base du RAE mais aussi à l'occasion d'une visite sur le site de l'établissement incluant des auditions avec toutes les catégories de personnes impliquées dans la formation (dont les étudiants). A l'issue de cette visite, le groupe d'experts produit un rapport de visite qui est soumis à une instance indépendante, l'European Committee of Veterinary Education (ECOVE), composée à parité de représentants de l'AEEEEV et de la FVE. L'ECOVE, évalue les conclusions proposées par les experts lors de la visite et décide de la conformité avec chacun des standards. Un établissement conforme pour chacun des standards est accrédité « accréditation ». Si un ou plusieurs standards ne sont pas conformes, l'établissement est placé sous le statut de « pending accreditation ». Dans ce cas, l'établissement dispose d'un délai maximal de 2 ans pour corriger les déficiences et solliciter une nouvelle évaluation (qui est focalisée sur les non-compliances). L'ECOVE évalue le dossier de revisite et attribue soit l'accréditation (si tous les standards sont conformes) soit la non accréditation s'il reste au moins une non-conformité.

Au 31 décembre 2023, 80% des membres étaient accrédités ou sous le statut de « pending accreditation ». Les autres étaient en cours de préparation d'une prochaine visite d'évaluation.

L'AEEEEV est elle-même accréditée par l'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education) reconnaissant ainsi que son processus de fonctionnement est conforme aux « Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area » (ESG 205).

Liste des chapitres des standards-qualité évalués :

- 1- Objectifs, organisation et politique d'assurance-qualité
- 2- Finances
- 3- Curriculum
- 4- Bâtiments et équipements
- 5- Ressources animales et matériel pédagogique d'origine animale
- 6- Ressources pédagogiques
- 7- Admission des étudiants, leur progression et leur bien-être
- 8- Évaluation des étudiants
- 9- Enseignants et personnels de support
- 10- Recherche, formation continue et formation post-graduée

Annexe 8 : Questionnaires

Questionnaire sur les études vétérinaires à l'étranger

Le présent questionnaire a pour objectif d'étudier vos motivations à étudier à l'étranger, en tant qu'étudiant(e) souhaitant devenir vétérinaire, et les conditions dans lesquelles vous y êtes parti(e).

Les résultats permettront d'enrichir une réflexion, sur la formation vétérinaire, sollicitée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

L'enquête concerne les principaux pays européens. Lors de cette enquête, on utilisera indifféremment les termes établissement, école, université pour désigner tout lieu d'enseignement de la médecine vétérinaire.

Le questionnaire comporte volontairement un nombre restreint de questions pour ne pas vous mobiliser excessivement (10 minutes environ).

Les données collectées resteront anonymes et nous vous remercions par avance pour votre participation.

**Ce questionnaire sera disponible jusqu'au 10 novembre 2023.
N'hésitez pas à diffuser ce questionnaire à vos camarades de promotion.
Nous vous souhaitons une bonne rentrée.**

41 questions - * **réponse obligatoire**

Votre établissement vétérinaire

Tout d'abord, nous souhaitons savoir dans quel établissement vous effectuez vos études.

Dans quel pays se trouve votre établissement vétérinaire ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :
Belgique
Espagne
Hongrie
Autre pays (préciser le nom de votre établissement, sa ville et le pays) *
- Italie
Portugal
Roumanie

Quel est le nom de votre école en Belgique ? *

- Université de Liège
Université libre de Bruxelles
Université catholique de Louvain
- Université de Namur
Autre école (préciser le nom de votre établissement, sa ville) *

Quel est le nom de votre école en Espagne ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :
Universidad Complutense de Madrid
Universidad cardenal Herrera de Valencia
Universidad X El Sabio (UAX) de Madrid
Université de Córdoba
Université de Murcia
Université de Zaragoza
Autre école (préciser le nom de votre école et dans quelle ville elle se situe) *
- Université de Las Palmas de Gran Canaria
Université de León
Université de Santiago de Compostela
Université de Extremadura
Université de Lleida
Universitat autonoma de Barcelona

Avant de partir étudier à l'étranger

Il s'agit maintenant de préciser vos motivations pour étudier à l'étranger et votre parcours préalable.

Quelle est la principale raison qui vous a décidé à étudier à l'étranger ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :
Je souhaitais étudier à l'étranger
Je n'ai pas été retenu à Parcours Sup (ni en BPSCT-biologie, chimie, physique et sciences de la Terre, ni en Postbac, ni en école privée)
Je ne souhaitais pas effectuer une classe préparatoire en BPCST en France
Je ne souhaitais pas effectuer une préparation intégrée publique (postbac)
Je ne souhaitais pas intégrer l'école vétérinaire privée UniLasalle en France
Autre(s) raison(s) (préciser la (ou les) raison(s) qui vous a (ont) décidée(s) à effectuer des études à l'étranger *)

Quand êtes-vous parti(e) étudier à l'étranger ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :
Après avoir effectué mes études secondaires et après avoir passé mon baccalauréat à l'étranger [passer à la question dans quel pays](#)
Je suis parti(e) l'année de l'obtention de mon baccalauréat
Je suis parti(e) entre un et deux ans après l'obtention de mon baccalauréat
Je suis parti(e) entre trois et quatre ans après l'obtention de mon baccalauréat
Je suis parti(e) plus de quatre ans après l'obtention de mon baccalauréat

L'année de votre bac, quelles démarches avez-vous effectuées ? *

- Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :
Je me suis inscrit(e) en classe préparatoire et j'ai été accepté(e)
Je me suis inscrit(e) en classe préparatoire et je n'ai pas été accepté(e)
Je me suis inscrit(e) en établissement post-bac et j'ai été accepté(e)
Je me suis inscrit(e) en établissement postbac et je n'ai pas été accepté(e)
Je me suis inscrit(e) en école privée et j'ai été accepté(e)
Je me suis inscrit(e) en école privée et je n'ai pas été accepté(e)

Vous êtes parti(e) plus d'un an après l'obtention de votre baccalauréat : quel a été votre parcours pendant ce laps de temps ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :
Une classe préparatoire
Un BTS (Dans quelle discipline avez-vous obtenu un BTS ? *)
Un DUT (Dans quelle discipline avez-vous obtenu un DUT ? *)
Une licence (Dans quelle discipline avez-vous obtenu une licence ? *)
Un master (Dans quelle discipline avez-vous obtenu un master ? *)
Une (ou d') autre(s) formation(s) (préciser le diplôme préparé : *)

Dans quel(s) pays, vous êtes-vous ensuite inscrit(e) en formation vétérinaire ?

Premier pays choisi :
Deuxième pays choisi :

Troisième pays choisi :
Quatrième pays choisi :

Premier pays choisi :

Dans ce pays, dans combien d'établissements avez-vous postulé ? *

Je me suis inscrit(e) dans une seule école
Je me suis inscrit(e) dans deux écoles
Je me suis inscrit(e) dans trois écoles

Je me suis inscrit(e) dans quatre écoles
Je me suis inscrit(e) dans plus de quatre écoles

Deuxième pays choisi :

Dans ce pays, dans combien d'établissements avez-vous postulé ? *

Je me suis inscrit(e) dans une seule école
Je me suis inscrit(e) dans deux écoles
Je me suis inscrit(e) dans trois écoles

Je me suis inscrit(e) dans quatre écoles
Je me suis inscrit(e) dans plus de quatre écoles

Troisième pays choisi :

Dans ce pays, dans combien d'établissements avez-vous postulé ? *

Je me suis inscrit(e) dans une seule école
Je me suis inscrit(e) dans deux écoles
Je me suis inscrit(e) dans trois écoles

Je me suis inscrit(e) dans quatre écoles
Je me suis inscrit(e) dans plus de quatre écoles

Quatrième pays choisi :

Dans ce pays, dans combien d'établissements avez-vous postulé ? *

Je me suis inscrit(e) dans une seule école
Je me suis inscrit(e) dans deux écoles
Je me suis inscrit(e) dans trois écoles

Je me suis inscrit(e) dans quatre écoles
Je me suis inscrit(e) dans plus de quatre écoles

Votre choix pour l'école que vous avez intégrée

Quelques précisions sur votre école.

Merci de classer le(s) critère(s) d'orientation de votre choix pour cette(ces) école(s) ?

- Vous devez les classer dans l'ordre.
- Veuillez sélectionner au moins une réponse
- Numérotez chaque case dans l'ordre de vos préférences de 1 à 5 (l'élément avec le rang le plus élevé est situé le plus haut jusqu'à celui du rang le moins élevé)

Le pays

La réputation de l'établissement dans son pays d'implantation

La réputation de l'établissement à l'international

Le coût des études

Autre(s) critère(s) [préciser quel(s) autre(s) critère(s) d'orientation vous a(ont) incité(e) à prendre votre décision pour vous inscrire dans un établissement à l'étranger ?]

Concernant les frais de scolarité : À combien estimez-vous, en moyenne, les frais annuels de scolarité de votre établissement actuel ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Moins de 6 000 €

Entre 6 000 et 6 999 €

Entre 7 000 et 7 999 €

Entre 8 000 et 8 999 €

Entre 9 000 et 9 999 €

Entre 10 000 et 15 000 €

Plus de 15 000 €

Je ne veux/peux pas répondre à cette question

Concernant les autres frais (frais de logement, alimentation, voyage...) : À combien estimez-vous, en moyenne, le montant de ces frais annuels ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Moins de 5 000 € par an

De 5 000 € à moins de 8 000 € par an

Plus de 8 000 € par an

Je ne veux/peux pas répondre à cette question

Concernant votre école : D'après vous, quels sont les points forts de votre école qui vous inciteraient à la conseiller à d'autres étudiants.

Concernant votre école : D'après vous, quels sont les points faibles de votre école qui vous inciteraient à la conseiller à d'autres étudiants.

Nous vous remercions du temps que vous avez consacré à renseigner ce questionnaire.

Vos réponses nous seront très utiles.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.

Questionnaire sur les vétérinaires formés à l'étranger

Vous avez effectué vos études vétérinaires à l'étranger puis êtes revenu(e) travailler en France.

Le présent questionnaire a pour objectif de connaître les motivations pour lesquelles vous avez décidé de partir étudier à l'étranger et dans quelles conditions se sont déroulées vos études.

Les résultats permettront d'enrichir une réflexion sur la formation vétérinaire, sollicitée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

L'enquête concerne les principaux pays européens. Lors de cette enquête, on utilisera indifféremment les termes « établissement », « école », « université » pour désigner tout lieu d'enseignement de la médecine vétérinaire.

Les données collectées resteront purement anonymes et nous vous remercions par avance pour votre participation.

Ce questionnaire sera disponible jusqu'au 24 octobre 2023.

Il comporte volontairement un nombre restreint de questions afin de ne pas vous mobiliser excessivement (10 minutes environ).

53 questions - * **réponse obligatoire**

Votre établissement vétérinaire

Il s'agit ici de préciser les éléments relatifs à l'établissement dans lequel vous avez réalisé vos études vétérinaires.

Dans quel pays avez-vous effectué vos études vétérinaires ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Allemagne	Grèce	Portugal
Autriche	Hongrie	Roumanie
Belgique	Irlande	Royaume-Uni
Espagne	Italie	
Estonie	Pologne	

Autre pays (préciser le nom de l'établissement, la ville et le pays : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Allemagne ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université de Berlin	Université de Leipzig
Université de Giessen	Université de Munich
Université de Hanovre	

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Autriche ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université de médecine vétérinaire à Vienne (VMU)

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Belgique ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Faculté de médecine vétérinaire de l'université de Gand	Université de Namur
Université de Liège	Université catholique de Louvain
	Université libre de Bruxelles

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Quel est le nom de votre école en Espagne ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université autonome de Barcelona
Faculté vétérinaire de l'université de Cáceres
Université de Córdoba
Faculté vétérinaire de Las Palmas de Gran
Canaria
Université de León
Université de Santiago de Compostela
Universidad Complétense de Madrid
Université Alfonso X el Sabio (UAX) à Madrid
Autre (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Université de Murcia
Université Cardinal Herrera (CEU) de
Valence
Université Cardinal Herrera (CEU) de
Valence
Université Catholique de Valencia (UCV) San
Vincente Mártir
Université de Extremadura
Université de Lleida
Université de Zaragoza

Quel est le nom de votre école en Estonie ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université estonienne des sciences de la vie de Eesti Maaülikool à Tartu

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Grèce ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université Aristote de Thessalonique

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Hongrie ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université de médecine vétérinaire de Budapest

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Irlande ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

University College Dublin (UCD)

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Italie ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université de Bari

Université de Bologne

Université de Camerino (Unicam)

Université de Messine en Sicile

Université de Milan

Université de Naples

Université de Université de Padoue

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Université de Parme

Université de Pérouse

Université de Pise

Université de Sassari

Université de Teramo

Université de Turin

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Pologne ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université des sciences de la vie de Varsovie (SGGW)

Université des sciences de la vie de Lublin

Université de Warmie et Mazurie à Olsztyn

Université de Wrocław

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme au Portugal ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Université Egas Moniz, Cooperativa de Ensino Superior à Lisbonne

Université coopérative Lusophone à Lisbonne

École Universitaire Vasco de Gama (EUVG) de Coimbra

CESPU de Porto

Escola Superior Agrária de Viseu (ESAV)

Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme en Roumanie ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Facultés de Médecine vétérinaire de l'université Titu Maiorescu de Bucarest

Facultés de Médecine vétérinaire de l'Université Spiru Haret de Bucarest

Facultés de Médecine vétérinaire de l'USAMV de Bucarest
Facultés de Médecine vétérinaire de l'USAMV de Cluj Napoca
Facultés de Médecine vétérinaire de l'USAMV Ion Ionesco de la Brad d'Iasi
Université des Sciences Agricoles et de Médecine Vétérinaire "Banatul" de Timisoara
Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Dans quelle école avez-vous obtenu votre diplôme au Royaume-Uni ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Royal (Dick) School of Veterinary Studies d'Édimbourg
School of Veterinary Science de Nottingham School of Veterinary Science de Nottingham
École vétérinaire de l'Université de Glasgow
Institut des sciences vétérinaires de l'Université de Liverpool
Queen's Veterinary School Hospital de Cambridge
École vétérinaire de l'Université de Bristol
École de médecine vétérinaire de l'Université de Surrey
Royal Veterinary College (RVC) à Londres
Autre école (préciser le nom de l'établissement et la ville dans lequel vous avez étudié : *)

Combien d'étudiants étiez-vous dans votre promotion ? *

- Seul un nombre entier peut être inscrit dans ce champ.
- Merci d'indiquer un ordre grandeur si vous en ignorez le nombre exact.

Dans votre promotion, à votre connaissance, quel était le nombre d'étudiants de nationalité française ? *

- Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.
- Merci d'indiquer un ordre grandeur si vous en ignorez le nombre exact.

Votre parcours avant de partir étudier à l'étranger

Il s'agit maintenant de préciser vos motivations pour être parti étudier à l'étranger et votre parcours préalable.

Quelle a été la principale raison qui vous avait décidé à étudier à l'étranger ? *

- Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Je souhaitais étudier à l'étranger
Ma candidature n'avait pas été retenue en classe préparatoire
Je ne souhaitais pas effectuer une classe préparatoire
Autre(s) raisons(s) [préciser la (ou les) raison(s) qui vous a (ont) décidée(s) à effectuer des études à l'étranger : *]

Quand êtes-vous parti(e) étudier à l'étranger ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Après avoir effectué mes études secondaires et après avoir passé mon baccalauréat à l'étranger
Je suis parti(e) l'année de l'obtention de mon baccalauréat
Je suis parti(e) entre un et deux ans après l'obtention de mon baccalauréat
Je suis parti(e) entre trois et quatre ans après l'obtention de mon baccalauréat
Je suis parti(e) plus de quatre ans après l'obtention de mon baccalauréat

Vous êtes parti(e) plus d'un an après l'obtention de votre baccalauréat, quel a été votre parcours pendant ce laps de temps ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Une classe préparatoire
Un BTS (Dans quelle discipline avez-vous effectué ce BTS avant de partir à l'étranger ? *)
Un DUT (Dans quelle discipline avez-vous effectué ce DUT avant de partir à l'étranger ? *)
Une licence (Dans quelle discipline avez-vous effectué cette licence ? avant de partir à l'étranger ? *)
Un master (Dans quelle discipline avez-vous obtenu un master avant de partir à l'étranger ? *)
Une (ou d') autre(s) formation(s) (préciser quelle(s) autre(s) formation(s) vous avez effectué avant de partir à l'étranger)

Dans combien de pays aviez-vous déposé votre candidature ? *

- Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

J'avais déposé ma candidature dans un seul pays
J'avais déposé ma candidature dans deux pays

J'avais déposé ma candidature dans trois pays
J'avais déposé ma candidature dans plus de trois pays

Inscription dans un seul pays

Dans ce pays, dans combien d'établissement(s) aviez-vous postulé ? *

Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

Inscription dans plusieurs pays

Pour le premier pays choisi, dans combien d'établissement(s) aviez-vous postulé ? *

• Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

Dans le 2ème pays choisi, dans combien d'établissement(s) avez-vous postulé ? *

• Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

Dans le 3ème pays choisi, dans combien d'établissement(s) avez-vous postulé ? *

• Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

Dans le 4ème pays choisi, dans combien d'établissement(s) avez-vous postulé ? *

• Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

Dans quel pays vous êtes-vous inscrit(e) en formation vétérinaire ? *

Votre choix pour l'école que vous aviez intégrée

Quelques précisions sur votre école

Merci de classer le(s) critère(s) d'orientation de votre choix pour cette école ?

Vous devez les classer dans l'ordre ; Veuillez sélectionner au moins une réponse ; Numérotez chaque case dans l'ordre de vos préférences de 1 à 5 (l'élément avec le rang le plus élevé est situé le plus haut jusqu'à celui du rang le moins élevé)

Le pays

La réputation de l'établissement au niveau national

La réputation de l'établissement à l'international

Le coût des études

Autre(s) critère(s) [préciser quel(s) autre(s) critère(s) d'orientation vous a(ont) incité(e) à inscrire dans un établissement à l'étranger ?]

Concernant les frais de scolarité : À combien estimez-vous, en moyenne, les frais annuels de l'établissement que vous avez fréquenté ? *

• Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Moins de 6 000 €

Entre 9 000 et 9 999 €

Entre 6 000 et 6 999 €

Entre 10 000 et 15 000 €

Entre 7 000 et 7 999 €

Plus de 15 000 €

Entre 8 000 et 8 999 €

Je ne souhaite pas répondre à cette question

Concernant les autres frais (alimentation, logement, voyage...) : À combien estimez-vous, en moyenne, le montant de ces frais annuels ? *

• Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Moins de 5 000 € par an

De 5 000 € à moins de 8 000 € par an

Plus de 8 000 € par an

Je ne souhaite pas répondre à cette question

Concernant votre école : D'après vous, quels sont les points forts de votre école et de votre expérience ?

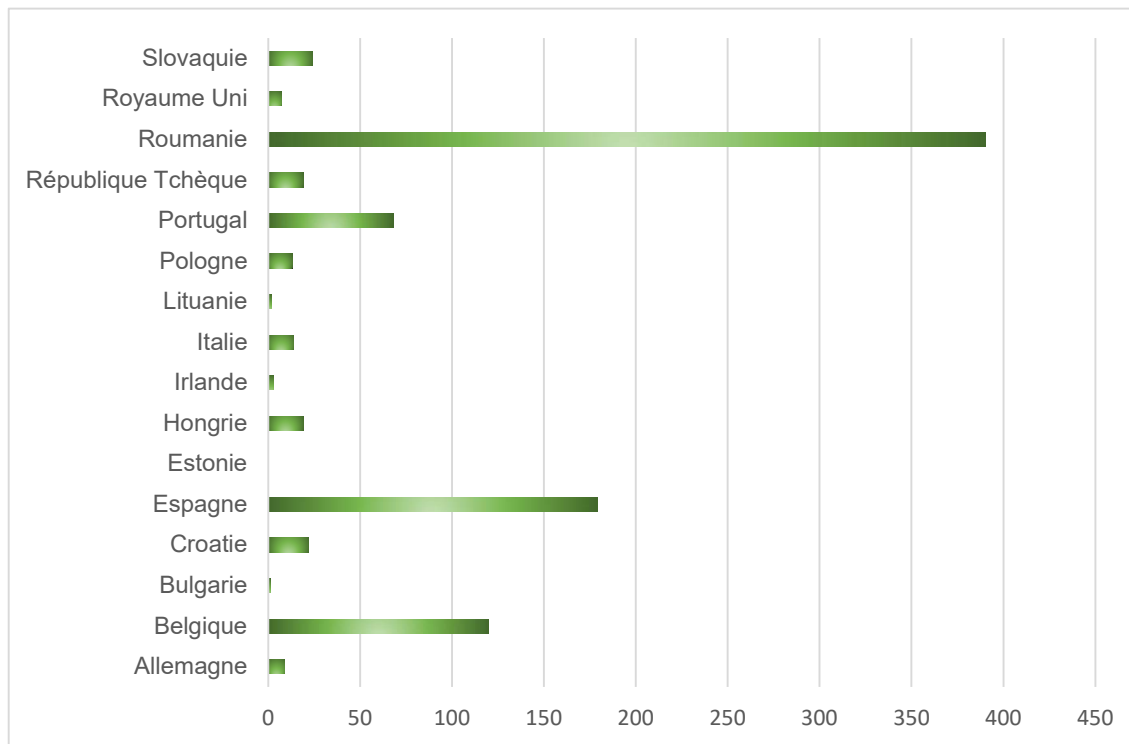
Concernant votre école : D'après vous, quels sont les points faibles de votre école et de votre expérience.

Nous vous remercions du temps que vous avez consacré à renseigner ce questionnaire.

Vos réponses nous seront utiles.

Annexe 9 : Analyse des réponses aux questionnaires sur les études à l'étranger

Répartition des étudiants vétérinaires français à l'étranger



Annexe 10 : Synthèse des réponses au questionnaire sur les écoles

Pays/École	Nombre d'étudiants	Durée des études	Frais de scolarité/an	Frais de logement/an	Accréditation AEEEV	Points positifs relevés par les étudiants	Points négatifs relevés par les étudiants
Belgique							
Liège	250-300 25 à 50 % d'étrangers dont 50 - 80 français	6 ans	< 6 000 €	7 000 – 8 000 €	Oui	Cours de qualité, formation théorique et la pratique Facilité d'accès Ambiance, vie étudiante	Tirage au sort pour entrer Manque de stage et de pratique Trop d'étudiants par promotion
Croatie							
Zagreb	Promotion de 35 100 % d'étrangers dont 15-25 français	6 ans Cours en anglais	9 000 – 10 000 €	7000 – 8 000 €	Oui	Cours en anglais Vie étudiante, ville Petite promotion Enseignement de qualité Reconnaissance internationale	Coût Infrastructure, vétusté des bâtiments Manque de stage, de pratique rurale
Espagne							
Valence Universidad cardenal Herrera de (CEU)	Promotion de 300 dont 60-100 français	6 ans 1 ^{ère} année en anglais ou français puis en espagnol	15 000 €	7 000 – 8 000 €	Oui	Professeur, qualité de la formation Infrastructure Pratique, matériel Réputation, accréditation internationale	Coût Manque de pratique, de clinique Pas de stage
Madrid (UAX) El Sabio	Promotion de 200 25-33 % d'étrangers dont 50-80 français	6 ans Cours en espagnol	15 000 €	7 000 – 8 000 €	Oui	Qualité des professeurs et de la formation Réputation, reconnaissance internationale Équipements, Langue étrangère	Coût Qualité de la formation Manque de pratique, de cohésion

Pays/École	Nombre d'étudiants	Durée des études	Frais de scolarité/an	Frais de logement/an	Accréditation AEEEV	Points positifs relevés par les étudiants	Points négatifs relevés par les étudiants
Saragosse	Promotion de 150, 25 % d'étrangers dont 12-15 français	6 ans Cours en espagnol	< 6 000 €	6 000-7 000 €	Oui	Proche de la France Qualité des cours et de l'enseignement	Pas de stage Installation vieillissante
Barcelone	Promotion de 100 dont 20 français	6 ans Cours en espagnol	< 6 000 €	6 000 - 7 000 €	Oui	Qualité des cours Reconnaissance internationale	Cours en catalan
Hongrie							
Budapest	200-300 par promotion 2/3 à 100 % d'étrangers dont 15-20 français	5,5 ans Cours en anglais	10 000 – 15 000 €	7 000 - 8 000 €	Oui	Ambiance internationale, vie étudiante, ville Qualité de l'enseignement Réputation internationale	Administration Coût élevé Pas assez de pratique
Italie							
8 universités citées : • Camerino • Messine • Milan • Padoue • Pérouse • Pise • Teramo • Turin	Selon l'école promotion de 60 à 150 (Turin) Moins de 25 % d'étrangers 1 ou 2 français par promotion	6 ans Cours en italien	< 6 000 €	7 000 - 8 000 €	Oui sauf Camerino qui est en cours	Bon niveau en général	Selon école, éloignement, peu d'adaptation aux étudiants étrangers...

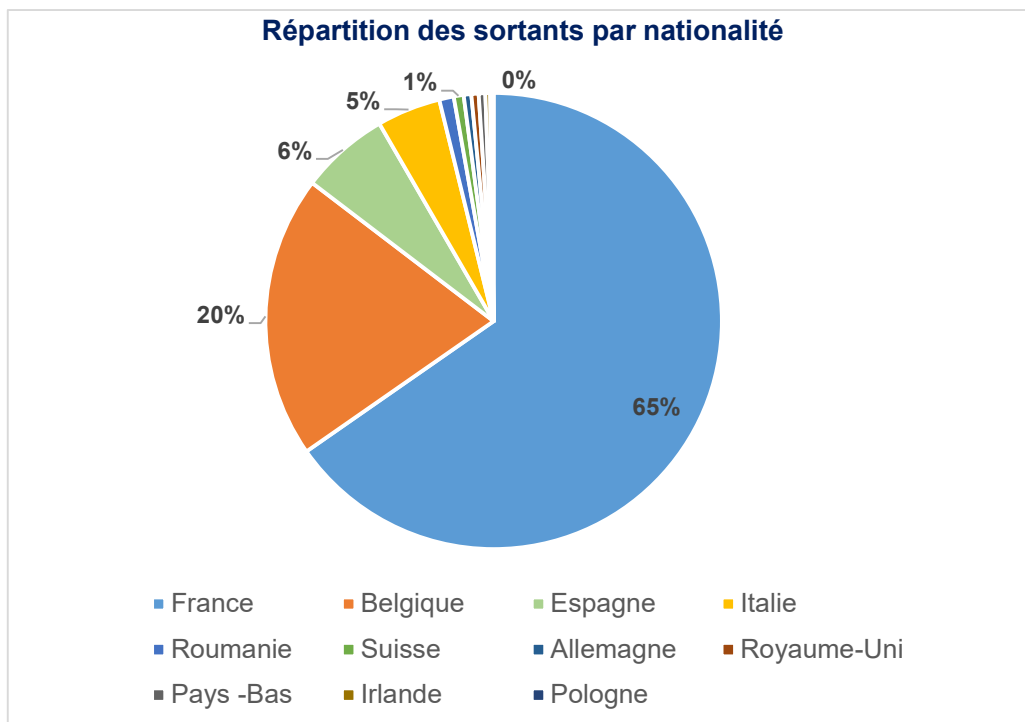
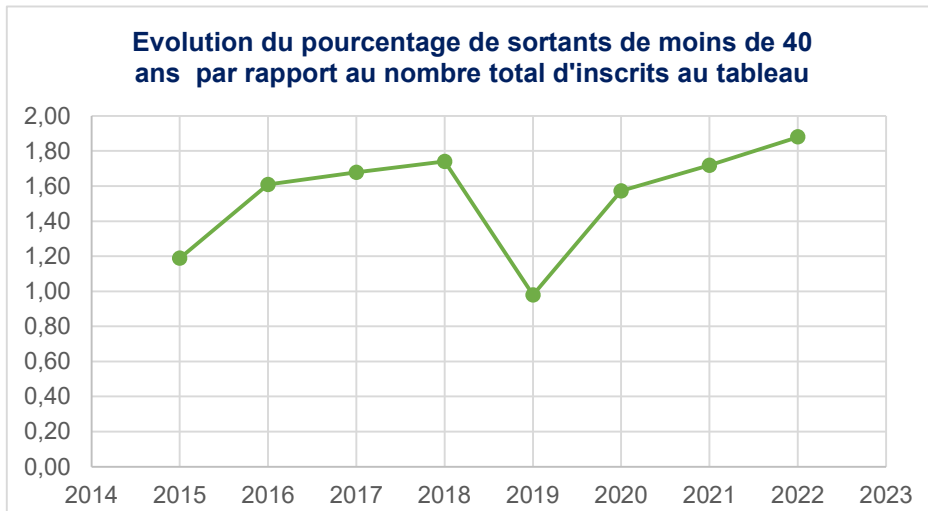
Pays/École	Nombre d'étudiants	Durée des études	Frais de scolarité/an	Frais de logement/an	Accréditation AEEEEV	Points positifs relevés par les étudiants	Points négatifs relevés par les étudiants
Pologne							
Varsovie	Cours en anglais 60-80 par promotion 100 % d'étrangers Environ 10 français	6 ans	8 000 – 9 000 €	7 000 - 8 000 €	Oui	Facilité d'entrée Localisation Qualité de l'enseignement	Coût Organisation Peu connu à l'international Peu de pratique et de clinique
Portugal							
Porto CespanholPU	40 places	6 ans	9 500 €	6 000- 7 000 €	Non	Clinique vétérinaire en construction Grande communauté française, vol vers la France	Cursus trop récent pas assez travaillé
Lisbonne Egas Moniz	Promotion de 30-35 dont 25-30 français	6 ans Cours en anglais	10 000 €	8 000 €	Non	Cours en anglais Hôpital en construction	École récente Pas de clinique gros animaux Prix élevé
Coimbra EUVG	Promotion de 100-120 étudiants 50 à 100 % d'étrangers dont 60-70 français	6 ans 1 ^{ère} année en français puis portugais	9 000 – 10 000 €	5 000 – 7 000 €	Non	1 ^{ère} année en français puis portugais Beaucoup de pratique, Qualité de l'enseignement, professeurs bienveillants Vie étudiante	Accès difficile Apprendre le portugais Coût Organisation
Univ coopérative Lusofona à Lisbonne	Pas d'info				Oui		

Pays/École	Nombre d'étudiants	Durée des études	Frais de scolarité/an	Frais de logement/an	Accréditation AEEEV	Points positifs relevés par les étudiants	Points négatifs relevés par les étudiants
République Tchèque							
Brno	Promotion de 80-90 100 % d'étrangers dont 40 - 50 français	6 ans Cours en anglais	7 000 - 8 000 €	8 000 €	Oui	Qualité de l'enseignement Vie étudiante Cours en anglais Beaucoup de pratiques Locaux, équipement	Barrière de la langue : anglais et tchèque Le programme Intégration dans le pays Coût des études
Roumanie							
Cluj-Napoca	60 admis en français 45 en anglais	6 ans Cours en français ou en anglais	6 000 6 500 €	5 000 - 6 000 €	Oui	Cours en français ou en anglais Ville, vie étudiante, ambiance Bienveillance des professeurs Culture du pays Stage	Organisation Administration Matériel, équipement Coût des études Éloignement Manque de pratique en chirurgie
Timisoara	45 admis en français 30 en anglais	6 ans Cours en français ou en anglais	6 000 €	5 000-6 000 €	Oui	Ambiance Langue Cours Accessibilité	Organisation Administration Matériel Pas assez de clinique et pratique
Bucarest	50 admis aux cours en anglais (dont environ 30 français) 30 aux cours en français	6 ans Cours en français ou en anglais	6 500 €/an	6 000 – 7 000 €	En cours	Langue Vie étudiante Qualité de l'enseignement Admission	Administration Organisation Pratique Clinique, Cours Matériel Manque d'intégration avec les étudiants locaux
Lasi	Promotion de 70 Presque tous français	6 ans Cours en anglais	4 550 €/an	6 000 – 7 000 €	Non	Langue anglaise Qualité de l'enseignement Vie étudiante Accessibilité	Communication Pas assez de pratique, de clinique Ville

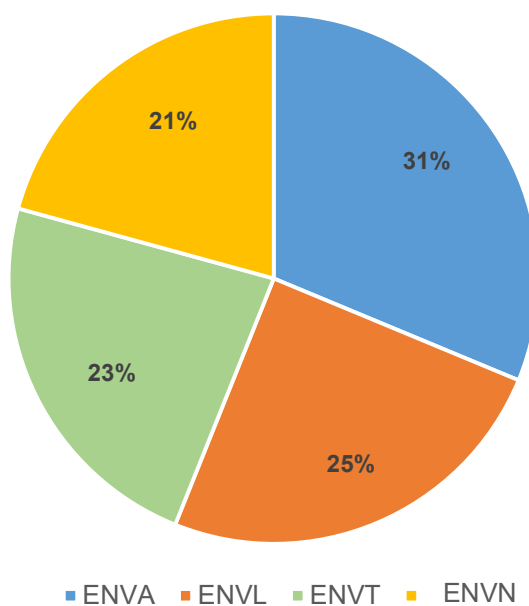
Pays/École	Nombre d'étudiants	Durée des études	Frais de scolarité/an	Frais de logement/an	Accréditation AEEEV	Points positifs relevés par les étudiants	Points négatifs relevés par les étudiants
							Langue Peu moderne
Slovaquie							
Kosice - UVMP	Promotion de 70-80 100% étranger 30-40 français	6 ans Cours en anglais	8 000 – 9 000€	7 000-8 000€	Oui	Cours en anglais Accréditation AEEEV Clinique complète (petits et grands animaux) Bonne réputation	Cours en anglais Pas assez de de pratique, peu de stage Distance de la France Coût

Pour information, en comparaison en France **École privée UniLaSalle** : frais de scolarité de 13 550€/an les trois premières années puis 18 600€ les trois dernières années soit en moyenne 16 075€/an.

Annexe 11 : Graphe sur l'analyse démographique des vétérinaires sortant du tableau de l'Ordre à moins de 40 ans



Répartition des diplômes français par école



Répartition des sortants de nationalité française selon l'origine de leurs diplômes

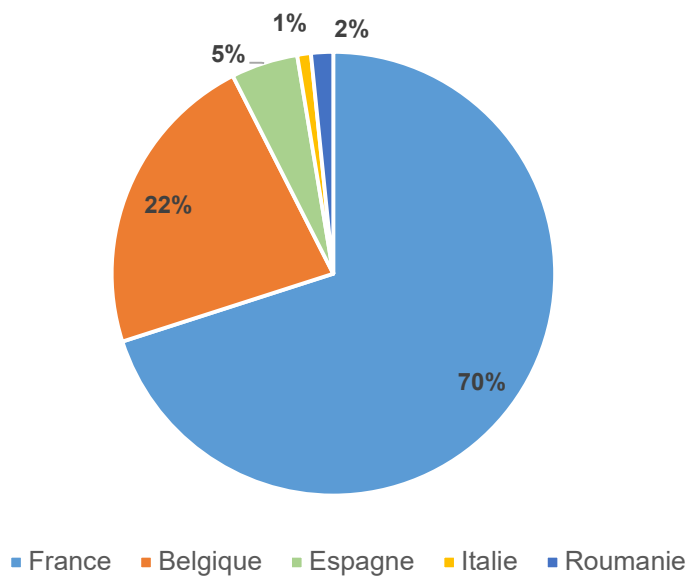


Figure 1 : Répartition du nombre de postes occupés par les vétérinaires ayant fait le choix de cesser leur activité de praticien après 1 à 5 d'exercice

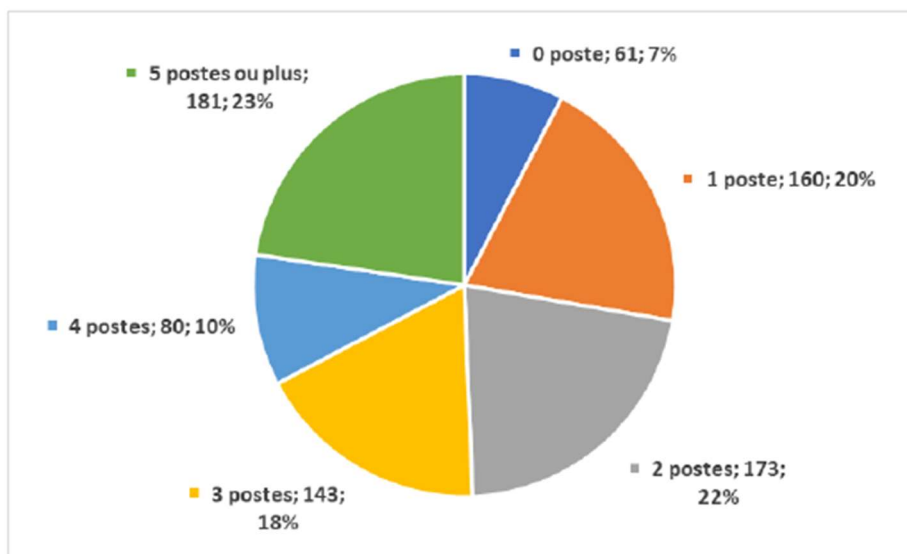
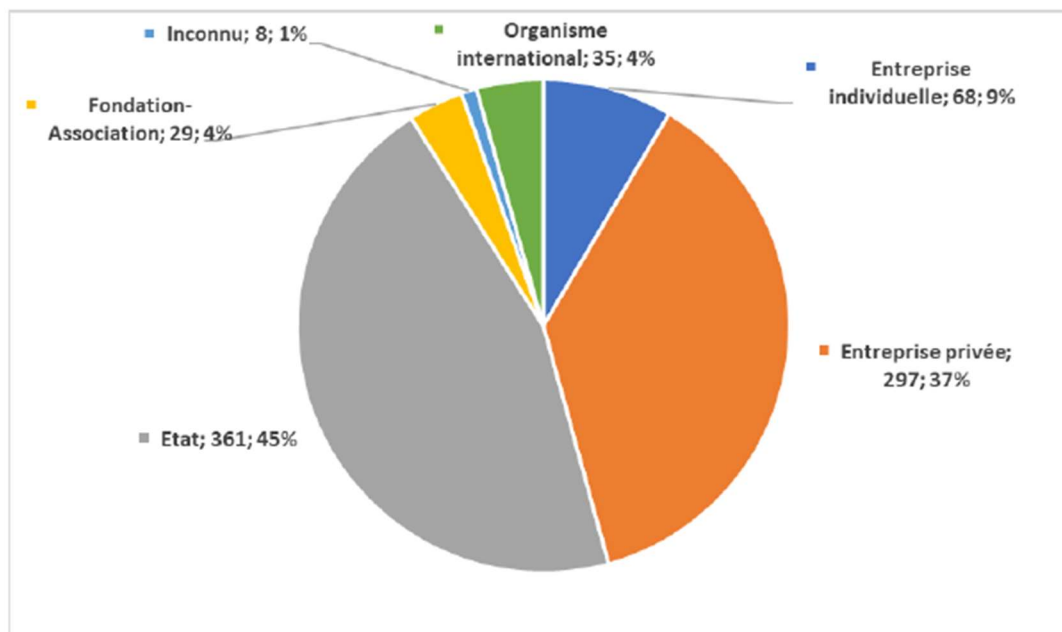
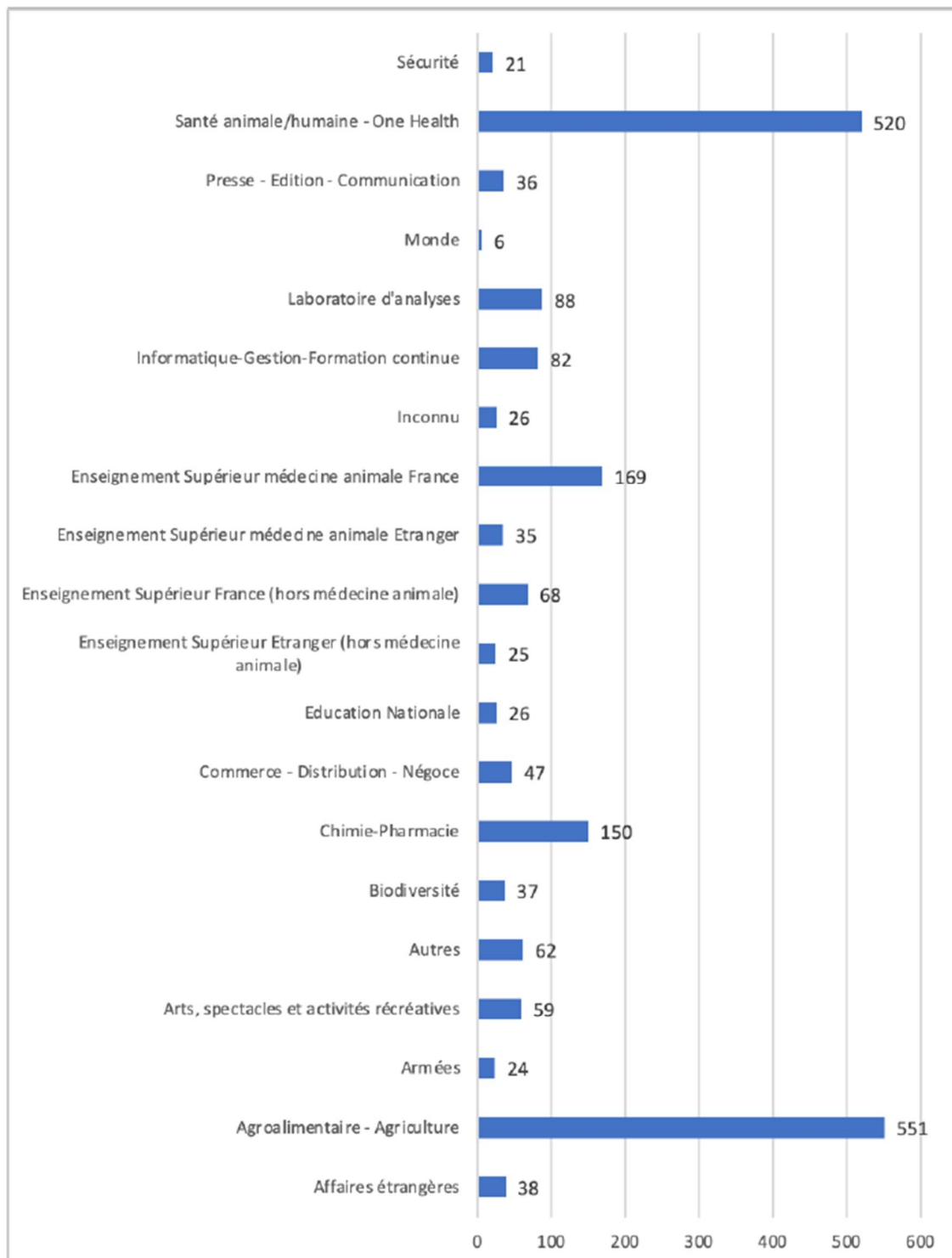


Figure 2 : Répartition des types d'organisation choisis par les vétérinaires ayant fait le choix de cesser leur activité après 1 à 5 ans de pratique



¹³ CHAPUIS Floriane, 2023. Consultation des vétérinaires sur leurs raisons de ne pas pratiquer la médecine des animaux en clientèle, thèse de Docteur vétérinaire, ENVA, Juillet 2023.

Quel est le domaine de l'entreprise/organisation dans laquelle vous travaillez ?

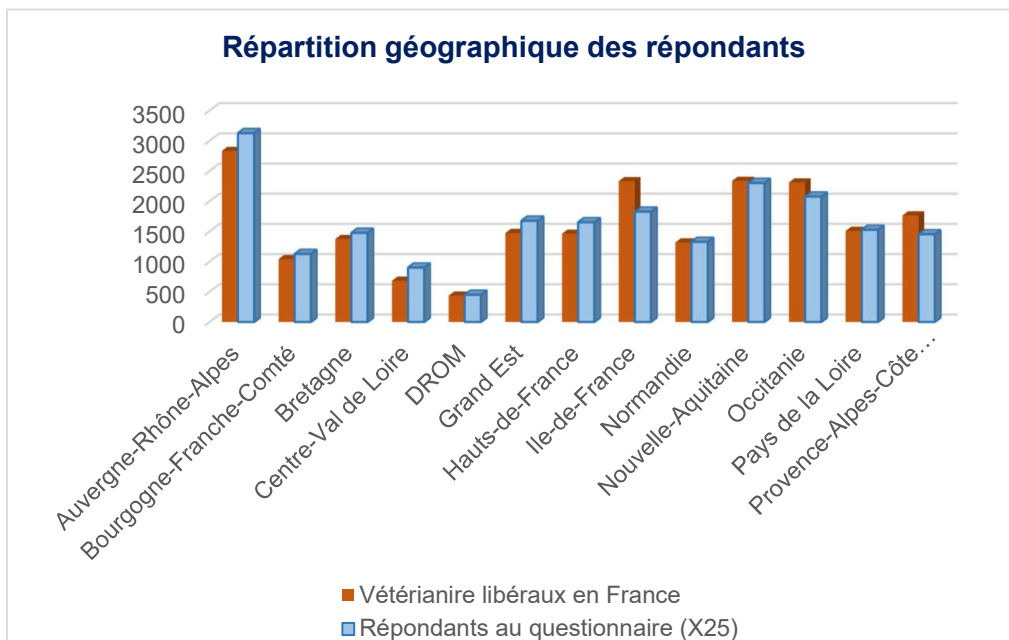


Les choix de domaines d'approfondissement par les étudiants de 6ème année (période 2018-2024) toutes écoles nationales vétérinaires confondues

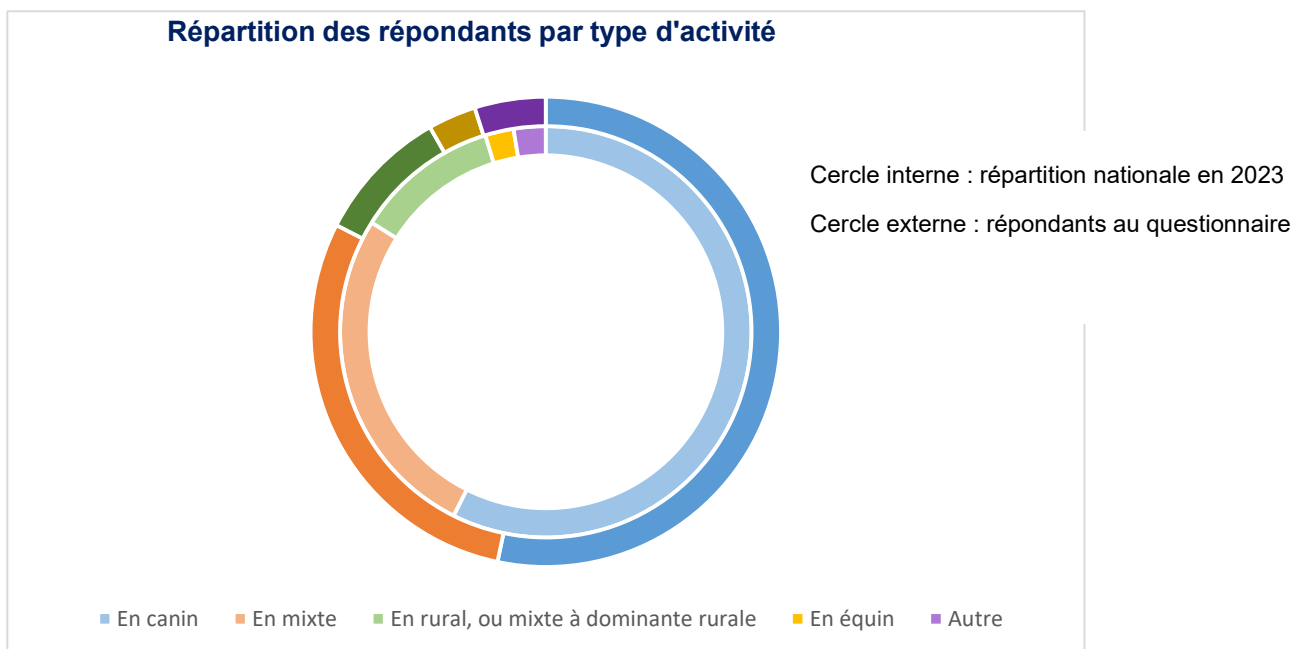
2018 - 2024	
Animaux de compagnie	53
Animaux de production	31
Équine	8
Recherche	4
Industrie	3
Santé publique vétérinaire	1
Total	100

Annexe 12 : Graphe des résultats du questionnaire sur les besoins

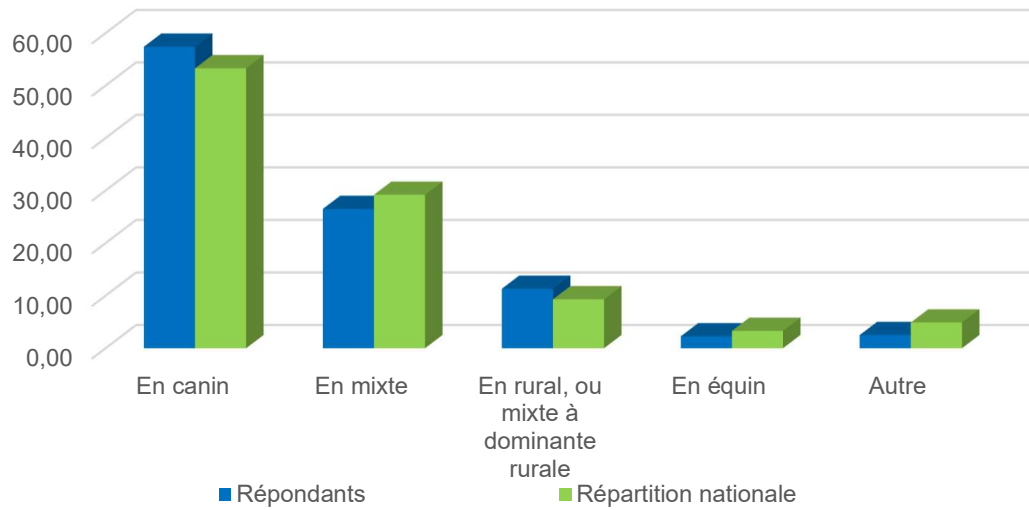
- Vétérinaire en exercice libéral



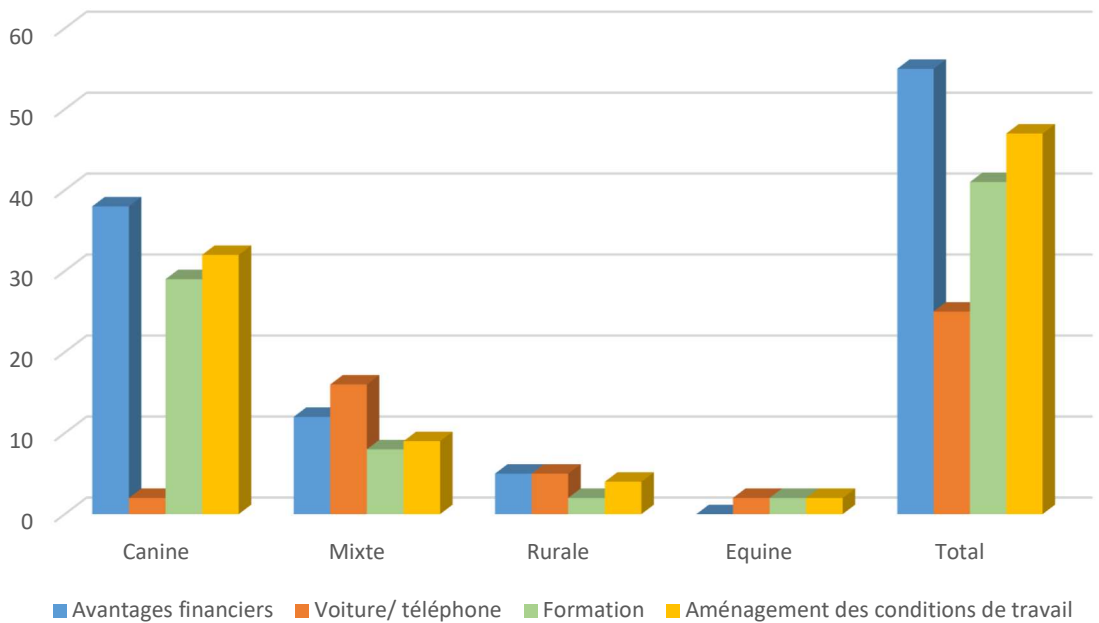
- Répartition par activité

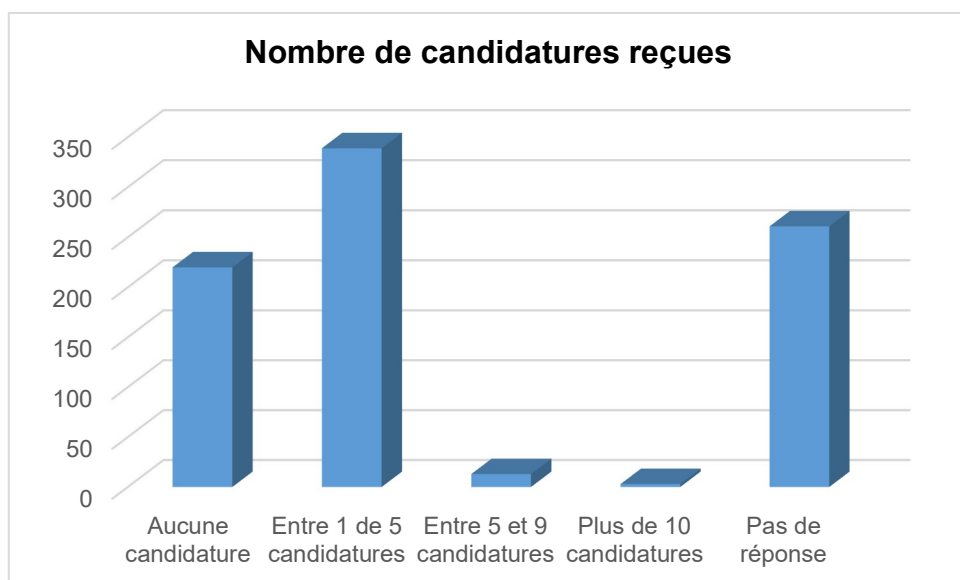


Répartition des répondants par type d'activité en %



Autres avantages proposés au recrutement





Étude prospective Révision des paramètres dans l'analyse prospective de 2022¹⁴

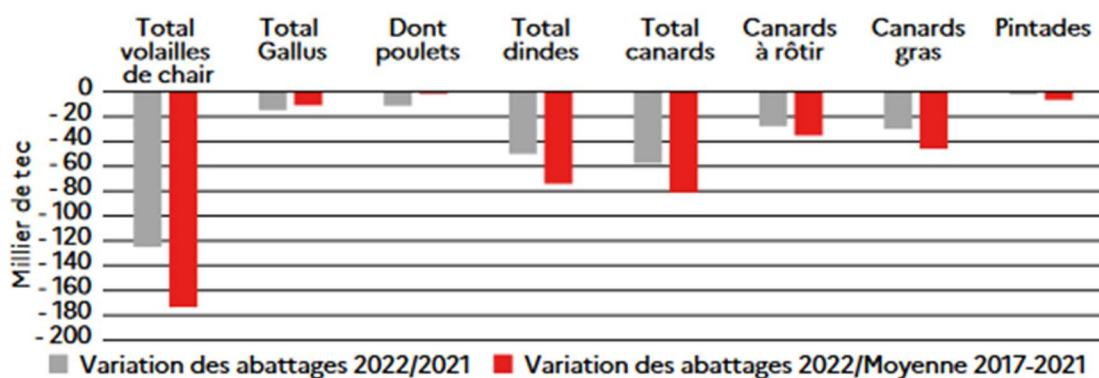
2019-2023						
Rouge = paramétrable	AC	AR Rum	EQ	AR Mono	Autres	
Croissance de marché	6,0%	-1,0%	0,0%	1,0%	0,0%	
Gain de productivité	1,0%	0,5%	0,5%	0,5%	0,0%	
Erosion	-1,1%	-1,3%	-2,1%	-1,5%	-1,1%	-1,2%
Transferts domaine activité	0,9%	-3,2%	0,9%	-0,5%	0,0%	100,0%
Transferts statut	0,6%	0,5%	1,1%	0,3%	0,0%	
Taux conservation transferts statut	100,0%	97,0%	96,0%	98,0%	0%	
2024-2028						
Rouge = paramétrable	AC	AR Rum	EQ	AR Mono	Autres	
Croissance de marché	4,5%	-1,0%	0,0%	-0,8%	0,0%	
Gain de productivité	1,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,0%	
Erosion	-1,0%	-1,6%	-2,1%	-1,5%	-1,1%	-1,2%
Taux conservation érosion	90,0%	120,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Transferts domaine activité	0,5%	-1,6%	0,4%	-0,2%	0,0%	50,0%
Transferts statut	0,5%	0,5%	0,9%	0,2%	0,0%	
Taux conservation transferts statut	80,0%	100,0%	80,0%	80,0%	0,0%	
2029-2033						
Rouge = paramétrable	AC	AR Rum	EQ	AR Mono	Autres	
Croissance de marché	4,5%	-1,0%	0,0%	-0,8%	0,0%	
Gain de productivité	1,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,0%	
Erosion	-0,9%	-1,3%	-2,1%	-1,5%	-1,1%	-1,2%
Taux conservation érosion	80,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Transferts domaine activité	0,2%	-0,8%	0,2%	-0,1%	0,0%	25,0%
Transferts statut	0,5%	0,3%	0,7%	0,2%	0,0%	
Taux conservation transferts statut	80,0%	60,0%	60,0%	60,0%	0,0%	

¹⁴ Mise à jour de l'enquête prospective sur les besoins en effectifs de la profession vétérinaire – Comité technique de l'ONDPV – Éric SANNIER, Novembre 2022.

Évolution des populations animales en France

- VOLAILLES

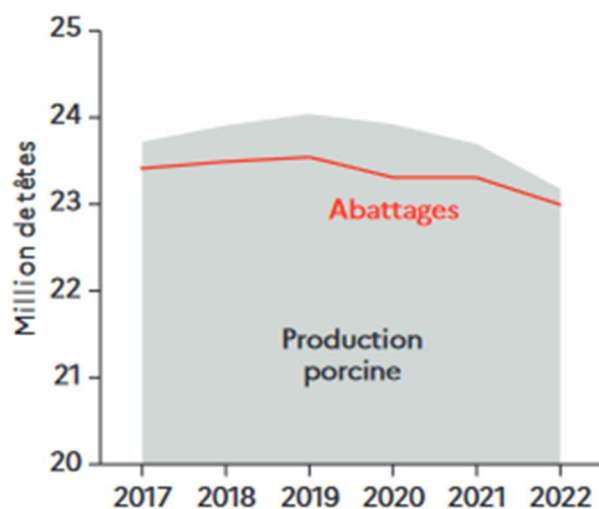
En 2022, nouveau repli des abattages des volailles de chair



Source : Agreste

- PORCS

En 2022, recul de la production des abattages



Sources : Agreste, DGDDI

- CHEVAUX

ÉLEVEURS ET CHEPTTEL —

Une hausse générale du nombre d'éleveurs

Nombre d'éleveurs par type de race de production	2016	2021 (p)	% Evolution 2020/2021 (p)
Galop	4 011	3 741	1%
Trot	6 429	5 429	1%
Sport-loisir	11 577	13 473	13%
Travail	6 279	5 911	4%
Autres races	1 093	1 287	23%
Chevaux d'origines constatées	6 263	7 661	12%
Total *	32 592	33 720	8%



33 720

ÉLEVEURS, PROPRIÉTAIRES
DE JUMENTS SAILLIES
EN 2021

76%

DES ÉLEVEURS
ONT 1 À 2 JUMENTS

8%

DES ÉLEVEURS
ONT 5 JUMENTS
ET PLUS

Un nombre d'étalons et de poulinières en augmentation

Type de race	Etalons			Juments		
	2016	2021 (p)	% Evolution 2020/2021 (p)	2016	2021 (p)	% Evolution 2020/2021 (p)
Galop	321	302	-2%	9 963	10 072	3%
Trot	497	427	-4%	15 746	13 810	0%
Sport-loisir	3 335	3 935	6%	20 271	24 311	14%
Travail	2 447	2 482	5%	16 516	17 505	6%
Autres races	980	1 239	15%	1 353	1 598	23%
Origines Constatées	290	420	7%	10 375	12 401	11%
Origines Non Constatées	381	473	9%	32	-	-
Total	8 251	9 278	6%	73 987	79 227	8%



9 278

ÉTALONS EN 2021

79 227

POULINIÈRES EN 2021

Sources : IFCE-SIRE

(p)=Données 2021 provisoires, certains dossiers n'étant pas encore administrativement clos

* Un éleveur produisant dans différentes races est compté dans chaque race qu'il produit, d'où un nombre d'éleveurs toutes races confondues qui diffère de la somme par race.

Annexe 13 : Modalités et précisions réglementaires pour la possible mise en œuvre de la recommandation

R3 : Pour la DGER-MASA, étudier d'un point de vue réglementaire et financier l'opportunité d'attribution d'aides sociales aux étudiants français inscrits dans des établissements d'enseignement vétérinaires européens et en définir les conditions.

En parallèle à cette trajectoire de renforcement pour les ENV, les viviers de diplômés disponibles à horizon de 5 ans seront également constitués de diplômés rentrants français revenant d'établissements européens. Ils seront habilités à exercer sur le territoire français. À l'image de ce qui se passe pour les études médicales, ces étudiants français qui circulent en Europe ont à faire face à des coûts de formation et d'inscription élevés dans la plupart des pays.

L'accompagnement des ressortissants français par des soutiens financiers individuels est assuré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous forme de bourses d'études (sur critères sociaux et de réussite). La circulaire annuelle du MESR du 4 mars 2022 relative aux "Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS), des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2023-2024", NOR :ESRS2315208C, fixe notamment comme condition pour être éligible à une bourse sur critères sociaux en son paragraphe 2.3 (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2023/Hebdo29/ESRS2315208C>) :

« être inscrit dans une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur situé dans un État membre du Conseil de l'Europe et officiellement reconnu par cet État pour suivre, à temps plein, durant une année universitaire ou deux semestres suivant les pays, des études supérieures menant à un diplôme national correspondant aux études mentionnées au point 1 ci-dessus et dont le domaine relève de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur français. »

Les études vétérinaires relèvent de la compétence du ministre chargé de l'agriculture en vertu de l'article L. 812-1 du CRPM. Donc les étudiants vétérinaires dans une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur situé dans un État membre du Conseil de l'Europe ne bénéficient pas des BCS du MESR.

La circulaire homologuée du MASA sur les « Modalités d'attribution des aides sociales aux étudiants de l'enseignement supérieur agricole court et long pour l'année 2023/2024 », n° DGER/SDPFE/2023-486, (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-486>) - dispose :

« Diplômes, concours et formations préparés dans les établissements publics sous tutelle du MASA ouvrant droit à bourse : [...] »

Le diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV), y compris la première année commune aux écoles nationales vétérinaires,

Le diplôme d'État de docteur vétérinaire (6ème année des études vétérinaires)

[...]

Diplômes, concours et formations préparés dans les établissements sous contrat avec le MASA : [...]

A compter de la rentrée scolaire 2022, les études vétérinaires organisées dans un établissement habilité selon les dispositions de l'article L813-11 du code rural et conduisant au certificat d'études fondamentales vétérinaires prévu au 2° de l'article R812-58 du code rural sont également éligibles aux bourses sur critères sociaux en tant qu'équivalent au diplôme d'études fondamentales vétérinaires. Par arrêté du 4 mars 2022, l'Institut polytechnique UniLaSalle a été agréé dans ce cadre pour l'école vétérinaire UniLaSalle de Rouen. »

Elle ne prévoit pas le cas d'étudiants vétérinaires français dans des facultés vétérinaires de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse. À la différence d'étudiants français faisant des études de médecine dans l'UE, les étudiants vétérinaires français dans des facultés vétérinaires de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, ne sont éligibles à aucun des deux dispositifs de BCS (MESR ou MASA).

Ceci est confirmé dans les analyses juridiques suivantes :

« Par décision du 12 octobre 2023, la Cour administrative de Douai a confirmé que c'était le MASA qui était compétent en la matière (et non le MESR) mais a rejeté la demande d'un requérant en considérant que le MASA avait un pouvoir pour déterminer le champ des étudiants éligibles aux BCS relevant du MASA indépendamment du MESR. »

Par ailleurs, le médiateur de l'enseignement agricole dans son rapport public de 2021 indique :

"À critères sociaux équivalents, tous les étudiants ne bénéficient pas des mêmes droits quant à l'obtention d'une bourse du CROUS s'ils font leurs études dans un pays membre du Conseil de l'Europe.

En effet, toutes les formations du supérieur dans un pays membre du Conseil de l'Europe ne donnent pas les mêmes droits à la bourse sur critères sociaux du CROUS. Ainsi, les étudiants inscrits dans les établissements de formations agricoles (médecine vétérinaire, ...), artistiques (architecture, beaux-arts, musique, théâtre, danse, ...), ou paramédicales, sanitaires et sociales (soins infirmiers, kinésithérapie, ostéothérapie, ergothérapie, puériculture,...), d'un pays membre du Conseil de l'Europe ne peuvent pas prétendre aux aides allouées par le Ministère de l'enseignement supérieur car en France, ces formations relèvent de la compétence d'autres départements ministériels.

Cette mesure nous paraît discriminante pour les étudiants poursuivant des études vétérinaires dans un pays membre du Conseil de l'Europe. Ces étudiants ne bénéficient d'aucun statut et se trouvent exclus des bourses du CROUS, car non reconnus pas le ministère chargé de l'enseignement supérieur et par le MAA. C'est une lacune du droit qu'il faudra corriger. La rupture d'égalité entre les candidats est retenue si elle crée pour certains d'entre eux un avantage ou un désavantage.

Dans le but de répondre à la demande légitime de bourses pour les étudiants éligibles, inscrits dans une formation relevant du MAA, dans l'un des pays de l'UE et pour simplifier les

démarches des usagers, le médiateur recommande que les deux ministères se concertent pour trouver une solution. A défaut d'élargir la compétence du ministre chargé de l'agriculture en matière de bourses sur critères sociaux, le ministre chargé de l'enseignement supérieur pourrait faire une exception pour ces étudiants, en les intégrant à la liste MESRI-DGSIP des études supérieures relevant de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur. "

Au-delà de l'éligibilité de ces étudiants par leurs études en Europe, il apparaît indispensable d'encadrer cette ouverture par la condition d'accréditation de l'établissement d'inscription. Ce serait là-aussi un acte de souveraineté au regard de la qualité des formations suivies. Par ailleurs, ad optima, la signature d'une convention avec le MASA de chaque établissement recevant des français bénéficiaires de bourses, permettrait de connaître et d'anticiper les flux (retours) à des fins de démographie et de contrôle de gestion.

La mission recommande donc de prévoir dans la prochaine note de service DGER sur les modalités d'attribution des aides sociales aux étudiants de l'enseignement supérieur agricole court et long pour l'année 2024/2025 que peuvent être bénéficiaires de BCS, les étudiants dans le cadre suivant :

« être inscrit dans une formation conduisant à un diplôme, titre ou certificat de formation vétérinaire mentionné au 1° de l'article L. 241-2 du code rural et de la pêche maritime [condition pour l'exercice ultérieur en France], délivrée par un établissement d'enseignement vétérinaire reconnu comme "accrédité" par l'Association Européenne des Établissements d'Enseignement Vétérinaire (AEEEV) [condition de qualité des formations] et ayant conclu avec le ministère français de l'agriculture une convention d'échange de données relatives aux étudiants français [pour connaître les flux à des fins de démographie et de contrôle de gestion]. Les établissements satisfaisant ces conditions sont consignés en annexe 10.